

RAC | 2025

REVUE ANNUELLE CONJOINTE

ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN 2024

RAPPORT DE SYNTHÈSE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Sénégal 50
2050

REVUE ANNUELLE CONJOINTE
ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN 2024

RAC | 2025

RAPPORT DE SYNTHÈSE



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES _____	4
LISTE DES FIGURES _____	6
INTRODUCTION GENERALE	7
I. CADRE MACROECONOMIQUE.....	8
II. SECTEURS PRODUCTIFS ET D'APPUI À LA PRODUCTION ..	10
II.1. SECTEURS PRODUCTIFS _____	11
II.2. SECTEURS D'APPUI À LA PRODUCTION _____	20
III. SECTEURS SOCIAUX.....	28
IV. GOUVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ	49
CONCLUSION GENERALE	61
ANNEXE 1 : RAC 2025 : MATRICE DES RECOMMANDATIONS _____	63
ANNEXE 2 : MATRICE DES INDICATEURS DE LA RAC _____	69
ANNEXE 3 : MATRICE DES INDICATEURS DE LA RAC PAR PÔLE _____	99



LISTE DES SIGLES

AJS	Association des Juristes sénégalaises
ANA	Agence nationale de l'Aquaculture
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes moyennes
BRT	Bus Rapid Transit
CAF	Centres d'Alphabétisation fonctionnels
CAP	Certificat d'Aptitude professionnelle
CEDAF	Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme
CDN	Contribution déterminée au Niveau national
CFEE	Certificat de Fin d'Études élémentaires
CGQA	Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA)
CPGE	Cours préparatoire aux grandes Écoles
CPPP ZES	Comité paritaire public privé des Zones économiques spéciales
CSU	Couverture sanitaire universelle
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles
DISEP	Diplôme supérieur d'Enseignement professionnelle
DP-World	Dubai Port World
DPES	Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques
DPEE	Direction de la Prévision et des Études économiques
DSP	Délégations de Service public
EDS	Enquête démographique et de Santé
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EPES	Établissements publics d'Enseignement supérieur
F2SU	Fédération sénégalaise du Sport universitaire
F3S	Fédération sénégalaise du Sport scolaire
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECT	Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
GIRE	Gestion intégrée des Ressources en eau
GPEC	Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences
ICOR	Incremental Capital Output Ratio
IDE	Investissements directs étrangers
IEC	Information, Éducation, Communication
ISEP	Institut supérieur d'Enseignement public
LFI	Loi de Finance initiale
LMD	Licence - Master – Doctorat
MASAE	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage
MFPT	Ministère de la Formation professionnelle et technique
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
OFOR	Office des Forages ruraux
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PACTE	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Territoires et de l'Économie

PAD	Port autonome de Dakar
PALAM	Programme d'Alphabétisation et Apprentissage des Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté
PAPSA	Projet d'Appui à la Protection sociale adaptative
PAU	Programme d'Accès universel
PCZA	Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones agricoles
PDZP	Programme de Désenclavement des Zones de Production
PDA	Plans directeurs d'Assainissement
PESEREE	Programme d'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Énergies renouvelables pour l'Émergence
PIB	Produit intérieur brut
PNBSF	Programme national de Bourses de Sécurité familiale
PRODAP	Programme de Digitalisation de l'Administration publique
PRIEEG	Projet de Renforcement institutionnel pour l'Équité et de l'Égalité de Genre
PSD	Programme spécial de Désenclavement
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUELEC	Programme d'Urgence d'Électrification
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes
RNU	Registre national unique
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau potable
SECNSA	Secrétariat exécutif du Conseil national de Sécurité alimentaire
SENUM SA	Société Sénégal numérique
SFD	Sociétariat des Systèmes financiers décentralisés
SND	Stratégie nationale de Développement
SODAV	Société sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits voisins
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres textiles
SONES	Société nationale des Eaux du Sénégal
STIM	Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques
SYGEC	Système de Gestion électronique du Courrier
TC	Tribunal de Commerce
TER	Train Express régional
TGI	Tribunal de grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TT	Tribunal du Travail
UADB	Université Alioune Diop de Bambey
UAM	Université Amadou Mahtar Mbow de Dakar
UASZ	Université Assane Seck de Ziguinchor
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
UIDT	Université Iba Der Thiam de Thiès
UNCHK	Université numérique Cheikh Hamidou Kane
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
USSEIN	Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass de Kaolack
ZES	Zones économiques spéciales

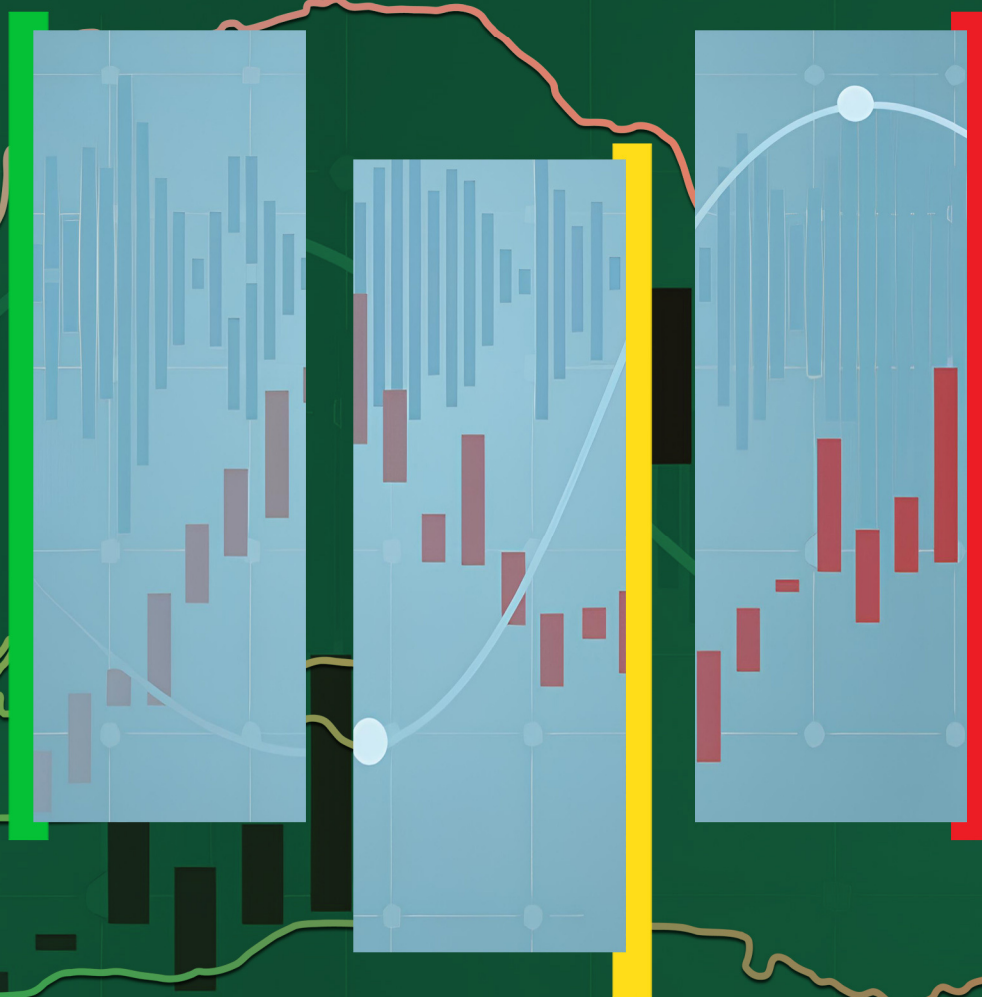
LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Croissance du PIB	9
Figure 2 : Répartition de la production céréalière par pôle.....	12
Figure 3 : Répartition de la production de viande et d'abats par espèce en 2024	13
Figure 4 : Répartition de la production de lait par espèce en 2024	14
Figure 5 : Répartition de la production aquacole par pôle en 2024.....	15
Figure 6 : Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère	15
Figure 7 : Principaux produits exportés	18
Figure 8: Principaux produits importés	18
Figure 9 : Structure de la masse monétaire	20
Figure 10 : Avoirs extérieurs nets	21
Figure 11: Taux brut de préscolarisation	29
Figure 12 : Taux Brut de scolarisation au primaire et au secondaire en pourcentage	30
Figure 13 : Taux d'achèvement par niveau d'éducation.....	31
Figure 14 : Évolution des taux de réussite aux examens professionnels et au BAC	33
Figure 15 : Répartition des effectifs par cycle LMD	34
Figure 16 : Évolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	36
Figure 17 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans	36
Figure 18 : Tendence de l'État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans en pourcentage	38
Figure 19 : Répartition des montants remboursés en 2024 par la SEN-CSU pour le compte de l'assistance médicale en 2024.....	40
Figure 20 : Évolution du nombre d'ha reboisés (en équivalent ha par an).....	42
Figure 21 : Évolution des superficies des formations forestières sous gestion	42
Figure 22 : Évolution des indicateurs budgétaires	50
Figure 23 : Évolution des ratios de magistrats et de greffiers.....	53
Figure 24 : Évolution du taux de détention préventive.....	54
Figure 25 : Évolution des ressources des Collectivités territoriales (en milliards de FCFA) 58	

INTRODUCTION GENERALE

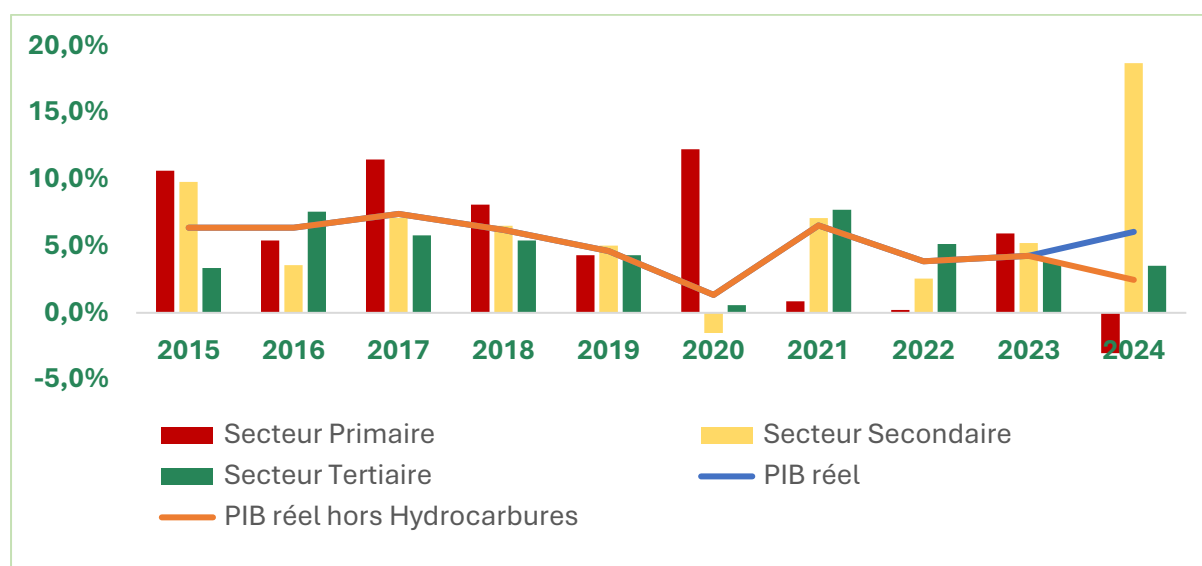
1. **Le Gouvernement du Sénégal organise chaque année la Revue annuelle conjointe (RAC)**, en collaboration avec l'ensemble des catégories d'acteurs du développement, notamment les **collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers**. Cet exercice constitue un cadre structuré de redevabilité mutuelle, d'évaluation, d'analyse et de dialogue autour de la mise en œuvre des politiques économiques et sociales. **La RAC dresse le bilan des réalisations enregistrées au cours de l'année N-1.**
2. La Revue annuelle conjointe (RAC) s'inscrit dans le cadre du Système national de planification, tel que défini par la loi n°2022-10 du 19 avril 2022, qui en consacre le caractère obligatoire. Par ailleurs, **la RAC est en phase avec les engagements internationaux du Sénégal**, notamment les Objectifs de Développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
3. L'édition 2025 de la Revue annuelle conjointe intervient dans un contexte particulier, marqué par l'adoption de la Stratégie nationale de développement (SND 2025-2029), cadre opérationnel de la Vision « Sénégal 2050 ». Elle permet d'établir une situation de référence pour le suivi de la stratégie, à partir des données collectées en 2024.
4. La RAC fait la synthèse des revues sectorielles, thématiques et régionales, complétée par une revue documentaire. **Elle est structurée en deux parties** : la première **analyse la situation macroéconomique** ; la deuxième **fait le bilan des politiques sectorielles et formule des recommandations** pour surmonter les contraintes relevées afin de mieux orienter l'action publique.

I. CADRE MACROECONOMIQUE



5. L'environnement international est marqué par une décélération de la croissance économique mondiale évaluée à 3,3% en 2024 contre 3,5% en 2023. Ce ralentissement est, en partie, attribué aux crises géopolitiques, notamment le conflit russo-ukrainien et la crise au Moyen-Orient.
6. Au sein de l'espace UEMOA, la croissance est ressortie à 6,2% en 2024 contre 5,3% en 2023, en lien avec les progrès notés dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.
7. Au niveau interne, **l'activité économique** a crû de 6,1% en 2024 contre 4,3% en 2023. Cette dynamique est portée par les secteurs secondaire (18,7%) et tertiaire (3,5%). Toutefois, il importe de noter un ralentissement de la croissance hors hydrocarbures évaluée à 2,5% en 2024 contre 4,3% en 2023. Cette baisse montre la nécessité de favoriser le développement de nouveaux moteurs de croissance pour plus de résilience économique face aux chocs récurrents.
8. Par ailleurs, le **PIB par habitant** a augmenté de 8,4% pour s'établir à 1 069 904,52 FCFA en 2024. Le taux d'inflation mesuré par l'Indice harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est de 0,8% en 2024. Cette faible inflation découle du fléchissement de 1,1% des prix des produits locaux qui, compte tenu de leur poids dans le panier de consommation, ont atténué le renchérissement de 4,9% des produits importés.
9. **Le taux d'investissement (FBCF)** est ressorti à 34,0% (6,6% pour le public et 27,4% pour le privé) en 2024 contre 35,4% en 2023. Malgré cette baisse, l'ICOR s'établit à 6,7 en 2024 contre 9,7 en 2023, ce qui traduit une amélioration de l'efficacité de l'investissement. S'agissant des échanges avec l'extérieur, le déficit courant représente 12,5% du PIB en 2024 contre 18,9% en 2023.

Figure 1: Croissance du PIB



Source : DGPPE

II. SECTEURS PRODUCTIFS ET D'APPUI À LA PRODUCTION



10. Le Sénégal s'est inscrit dans une dynamique de transformation de son économie par le biais de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité. Elle requiert cependant, un niveau d'investissements publics et privés efficace et efficient au profit des secteurs productifs et d'appui à la production.

II.1. SECTEURS PRODUCTIFS

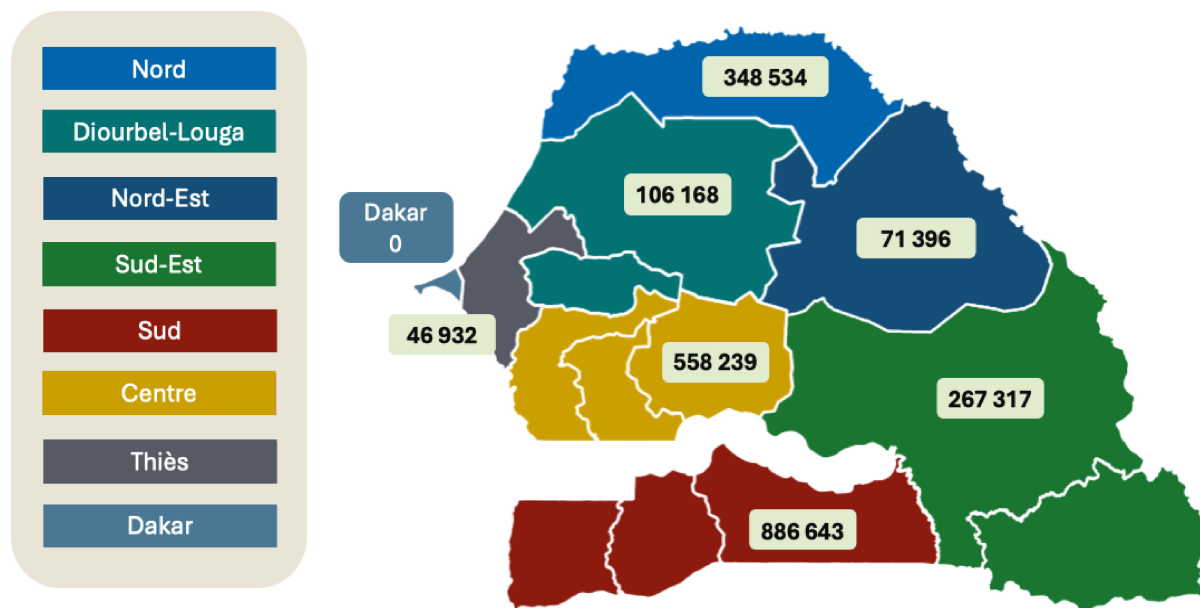


II.1.1. Agriculture



11. **Le Gouvernement a alloué 120 milliards de FCFA pour les subventions aux intrants lors de la campagne agricole de 2024**, montrant sa volonté de moderniser et de renforcer durablement le secteur. Par ailleurs, 331 équipements motorisés constitués de tracteurs et de moissonneuses batteuses ont été remis aux producteurs, en plus du matériel attelé subventionné à 50% et destiné, plus particulièrement, aux petits producteurs.
12. Toutefois, la longue pause pluviométrique au mois d'août et les inondations du mois d'octobre 2024 au nord et nord-est du Sénégal ont entraîné une baisse des superficies emblavées et des rendements. Ainsi, **la valeur ajoutée du sous-secteur agricole** a enregistré une baisse de 6,3%, passant de 1 582,1 milliards de FCFA en 2023 à 1 483,2 milliards en 2024. En effet, **la production céréalière est passée de 2 607 026 tonnes en 2023 à 2 310 018 tonnes en 2024**. Cette production qui n'a permis de couvrir que 48% des besoins céréaliers du pays, met en évidence les limites actuelles de la performance agricole, dans un contexte de forte pression démographique et une exposition accrue aux aléas climatiques.
13. Cependant, des disparités ont été notées dans la répartition géographique. Les pôles Sud, Centre et Nord assurent plus de 75% de la production céréalière nationale, avec des parts respectives de 38%, 24 % et 15%.

Figure 2 : Répartition de la production céréalière par pôle



Source : MASAE, DGPPE 2025

14. La production de riz s'établit à 946 209 tonnes en 2024, soit près de la moitié de la production céréalière totale avec un rendement de 3 943 kg/ha. Elle reste en deçà des besoins nationaux, puisque ne couvrant que 30% de la demande. Par ailleurs, en 2024, l'État a mis en place des mécanismes de soutien à la commercialisation, avec une enveloppe de 4,3 milliards de FCFA, visant à soutenir les producteurs et améliorer les circuits de distribution.
15. Le rendement de l'arachide a baissé de 23,6 %, passant de 1 336 kg/ha en 2023 à 1 020 kg/ha en 2024. Ainsi, la production arachidière est de 795 585 tonnes en 2024 contre 1 057 836 tonnes en 2023.
16. **La filière coton** a enregistré un volume de **15 377 tonnes en 2024**. Le Sénégal dispose d'un potentiel de production estimé à 100 000 tonnes, qui pourrait être valorisé si des investissements significatifs sont mobilisés dans les domaines de l'irrigation, des infrastructures agricoles et de la distribution de semences à haut rendement. En outre, les efforts doivent se concentrer sur la transformation locale, l'amélioration des infrastructures (transport, égrenage) et la résorption des arriérés dus à la SODEFITEX.
17. **La production nationale horticole** a atteint **1 604 792 tonnes en 2024** contre 1 558 050 tonnes en 2023, soit une progression de 3%. Cette production est dominée par les légumes (82%), dont l'oignon (410 713 tonnes) et la pomme de terre (151 178 tonnes). Ce résultat est soutenu par une subvention de 10 milliards de FCFA pour les semences de pommes de terre. Par ailleurs, la construction des infrastructures de stockage prévue et le renforcement du financement destiné à la commercialisation permettront de réduire les importations d'oignons et de pommes de terre.

Recommandations

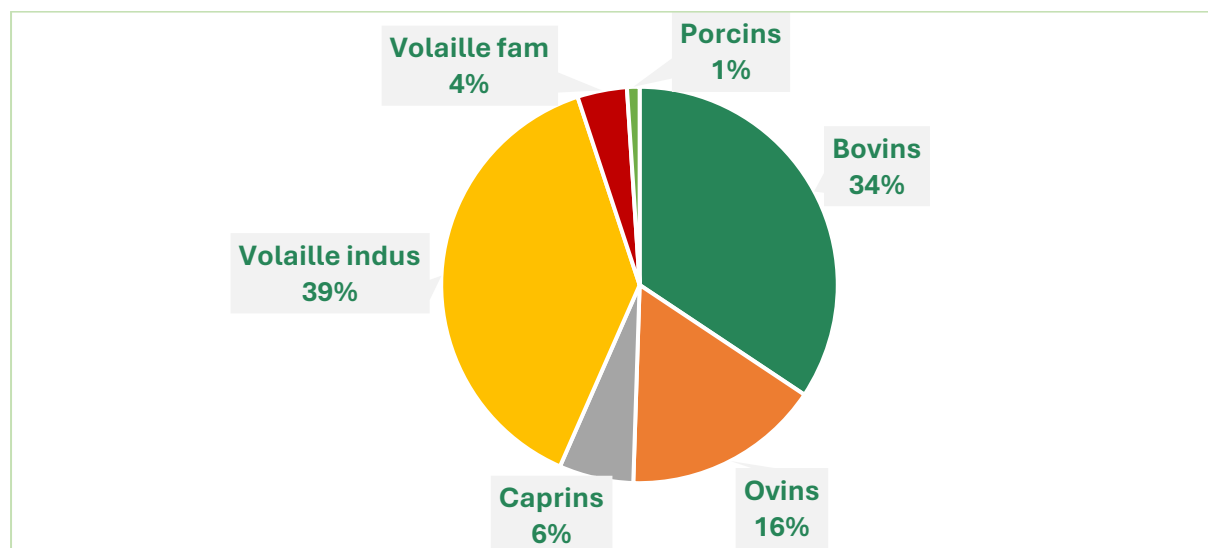
Au titre de l'agriculture, il faudrait : (i) adopter la nouvelle Loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique ; (ii) assurer une meilleure accessibilité aux semences certifiées, engrais et équipements motorisés ; (iii) sécuriser les terres à vocation agricole ; (iv) renforcer les infrastructures de stockage et de transformation ; (v) mettre en place des Coopératives agricoles communautaires ; (vi) renforcer le mécanisme d'assurance agricole ; (vii) améliorer la structuration du financement agricole et (viii) renforcer les aménagements hydroagricoles.

II.1.2. Élevage et productions animales



18. **La valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage** est estimée à 553,8 milliards de FCFA en 2024 contre 529,7 milliards en 2023, soit une hausse de 6,1%. En effet, **la production nationale de viande et d'abats est estimée à 316 654 tonnes en 2024 contre 303 400 tonnes en 2023**, soit une progression de 4,4%. La filière locale a couvert 93,4% de la demande nationale de viande en 2024.

Figure 3 : Répartition de la production de viande et d'abats par espèce en 2024



Source : DPES/MASAE 2025

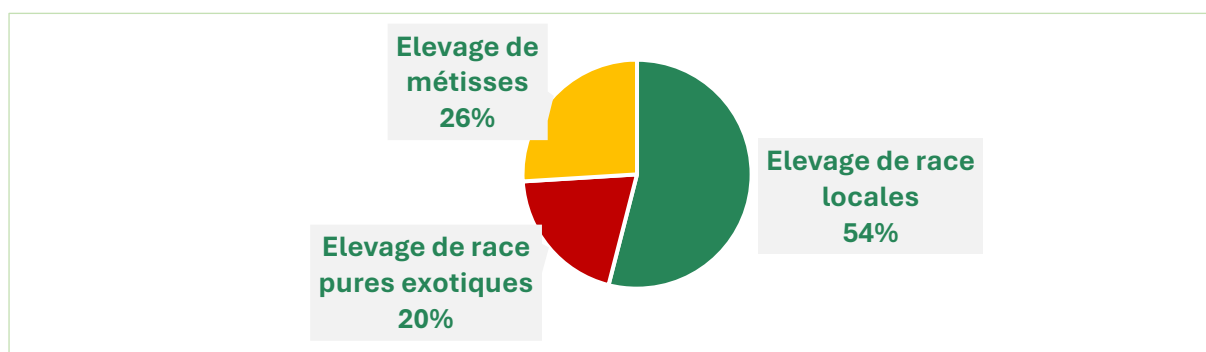
19. **La production nationale de lait** se situe à **417,3 millions de litres en 2024**, dont 54% issus des élevages pastoraux, contre 394,3 millions de litres en 2023, soit une augmentation de 6%. Cette production reste toutefois en deçà des besoins nationaux avec un taux de couverture de 33%.
20. **L'élevage au Sénégal fait face à diverses contraintes.** Sur le plan alimentaire, le cheptel est confronté à une insuffisante disponibilité de fourrage et à la cherté de la provende, particulièrement accentuées, durant la saison sèche. Cette situation est aggravée par les feux de brousse récurrents et la réduction progressive des terres de

parcours liée notamment à la pression foncière ainsi qu'à l'insuffisance d'infrastructures hydrauliques adaptées à l'abreuvement du bétail. De même, le vol de bétail constitue une contrainte majeure. Les abattoirs souffrent également de vétusté et d'un manque d'équipements modernes. De plus, la transformation du lait reste limitée par une forte saisonnalité de la production et par une inégale répartition des mini-laiteries sur le territoire, ce qui limite l'intégration des producteurs aux circuits formels.

Recommandations

Ainsi, pour des chaînes de valeur « produits animaux », il conviendrait de : (i) renforcer les infrastructures et équipements de production, de conservation, de stockage et de commercialisation du lait ; (ii) développer à grande échelle des cultures fourragères ; (iii) renforcer la lutte contre le vol de bétail et (iv) renforcer la santé animale et la santé publique vétérinaire.

Figure 4 : Répartition de la production de lait par espèce en 2024



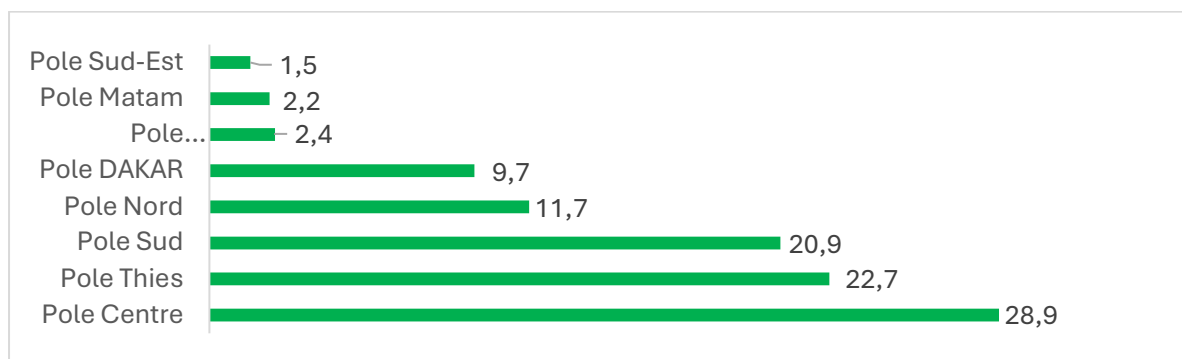
Source : DPES/MASAE 2025

II.1.3. Pêche et aquaculture

21. Les **débarquements de la pêche maritime** sont évalués à **447 247 tonnes en 2024**. Cette production se répartit entre la **pêche artisanale** (372 587 tonnes) et la **pêche industrielle** (74 660 tonnes), confirmant la prédominance de la pêche artisanale dans l'approvisionnement national. Comparé à 2023, les débarquements de la pêche artisanale ont augmenté de 3,8%. Ces résultats s'expliquent, d'une part, par les conditions météorologiques plus favorables, d'autre part, par la levée de certaines interdictions telles que la pêche nocturne et la capture de mullet noir. Par contre, les débarquements de la pêche industrielle ont diminué de 66,8% entre 2023 et 2024, en raison de la réduction du nombre de navires autorisés à pêcher dans les eaux sous juridiction sénégalaise.
22. La **pêche continentale** a enregistré une production estimée à **9 842 tonnes en 2024**, contre 11 403 tonnes en 2023, soit une baisse de 1 561 tonnes. Cette activité reste marquée par de fortes disparités régionales, liées à la configuration du réseau hydrographique et à la diversité des écosystèmes aquatiques. Certains facteurs conjoncturels, comme les inondations survenues à Kédougou ou l'arrêt temporaire des activités de pêche à Kaffrine, ont contribué à la baisse de la production.

23. La **production aquacole** est estimée à **2 074 tonnes en 2024** contre 1 804 en 2023, soit une augmentation de 270 tonnes. Une grande partie de cette production provient des pôles centre, Thiès et Sud, qui concentrent à eux seuls 72,5% de la production totale. Malgré cette hausse, la production reste encore faible pour réduire la pression sur les ressources halieutiques.

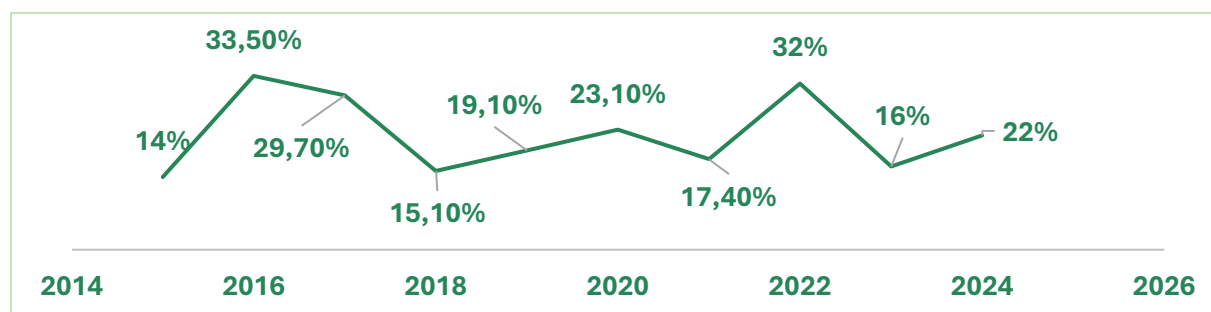
Figure 5 : Répartition de la production aquacole par pôle en 2024



Source : ANA, 2024

24. En parallèle, des efforts de structuration et de régulation ont été entrepris pour améliorer la gouvernance du secteur. Ainsi, 17 964 plaques d'immatriculation en aluminium ont été posées sur les embarcations artisanales en 2024, pour la formalisation et la traçabilité. Dans ce cadre, 10 592 permis de pêche artisanale ont été délivrés, soit un taux de couverture de 51% sur un total de 20 689 pirogues enregistrées.
25. Afin d'améliorer la pêche, il faut : (i) renforcer la lutte contre la pêche « illégale non déclarée et non réglementée » (INN) et les pratiques de pêche non respectueuses des règles de gestion ; (ii) renforcer la gestion durable des ressources halieutiques ; (iii) renforcer les investissements dans l'aquaculture.
26. Les résultats de l'analyse situationnelle de la sécurité alimentaire révèlent **une prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave**, estimée à 22%¹ en 2024. Cette situation met en lumière la vulnérabilité persistante des ménages et souligne la nécessité de renforcer les politiques de sécurité alimentaire et de soutenir les programmes de résilience ciblant les populations les plus exposées.

Figure 6 : Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère



Source : SECNSA, 2025

¹ Selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (FIES)

27. **Le Sénégal envisage de moderniser son agriculture et d'assurer sa souveraineté alimentaire et sa compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux.** Pour atteindre cet objectif, il s'agira de : (i) faciliter la certification et la disponibilité de semences de qualité, adaptées aux conditions agroécologiques locales ; (ii) améliorer les circuits de distribution et les capacités de conservation et de stockage ; (iii) assurer l'accès régulier et suffisant aux engrais et aux produits phytosanitaires ; (iv) promouvoir la contractualisation entre les différents acteurs des chaînes de valeur ; (v) renforcer le mécanisme d'assurance agricole et (vi) améliorer la structuration du financement agricole et (vii) renforcer la recherche agricole.

II.1.4. Mines

28. **Les revenus générés par le secteur extractif** sont de **380,03 milliards de FCFA en 2023** incluant les paiements sociaux et environnementaux, dont 346,19 milliards affectés au budget de l'État. **La contribution du secteur minier** est de **332,43 milliards de FCFA en 2023**, soit 87,5% des revenus générés par le secteur extractif. Le rapport de conciliation pour le premier semestre de 2024 du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE) indique que le secteur extractif a généré 236,59 milliards de FCFA, dont 225,49 milliards ont été directement alloués au budget de l'État. Ce montant inclut les paiements sociaux et environnementaux réalisés par les entreprises du secteur. Le secteur minier contribue à hauteur de 187,35 milliards de FCFA, soit 79,19 % du total des revenus extractifs enregistré durant le premier semestre 2024.
29. Cependant, **la production d'or** a enregistré une baisse, passant de 13,07 tonnes en 2023 à **11,30 tonnes en 2024**. De même, **la production de phosphates** a connu une baisse de 1,4% (39 901 tonnes) entre 2023 et 2024, pour s'établir à **2 770 244 tonnes**. **La production de zircon**, quant à elle, a augmenté de 69,7%, passant de 60 709,25 en 2023 à **103 046 tonnes en 2024**, confirmant ainsi un développement prometteur du sous-secteur des minerais lourds.

Recommandations

La révision des contrats miniers et le renforcement de la politique minière nationale, orientée vers la valorisation locale, la modernisation des infrastructures et l'attraction des investissements directs étrangers permettront de faire du secteur minier un levier de croissance économique au Sénégal. En définitive, il faudra renforcer la régulation et la transparence dans la gestion des recettes issues des ressources extractives.

II.1.5. Industrie

30. **La croissance réelle de l'activité industrielle marquée par un ralentissement**, est passée de 5,4% en 2023 à 3,1% en 2024 et en phase avec le repli de 2,6% de la productivité dans le secteur. Son poids dans le PIB a, également, baissé, passant de 16,4% en 2023 à 15,8% en 2024.

31. Dans les branches qui composent l'industrie, des progrès sont notés dans l'**agroalimentaire** avec une **croissance annuelle de 4,9% en 2024** contre 2,8% en 2023, sous l'effet des corps gras alimentaires (18,1%), des aliments pour animaux (17,9%), des produits à base de céréales (3,5%), des sucreries (7,3%) et d'autres produits alimentaires (2,8%). En revanche, l'**activité manufacturière s'est contractée**, passant d'une croissance de 6,9% en 2023 à -0,3% en 2024, imputable aux baisses notées dans le raffinage de pétrole (-5,5%), les matériaux de construction (-0,2%) et la fabrication de papiers, cartons et articles en papiers (-10,9%).
32. **Par ailleurs, le poids de la branche agroalimentaire dans le PIB et celui de la manufacture ont régressé entre 2023 et 2024**, passant respectivement de 7,1% à 7,0% et 7,5% à 6,9%. En revanche, le dynamisme noté dans les hydrocarbures a permis de porter la part du secteur extractif dans le PIB à 7,4% en 2024 contre 4,5% en 2023. Ce qui indique la nécessité de favoriser le développement de la manufacture et de l'agroalimentaire.
33. **La valeur ajoutée manufacturière par habitant est passée de 76 564 FCFA en 2023 à 73 665 FCFA en 2024**, attribuable au croît démographique. La part des produits de moyenne et haute technologie dans la manufacture a légèrement augmenté entre 2023 et 2024, se situant à 26,8%.

Recommandations

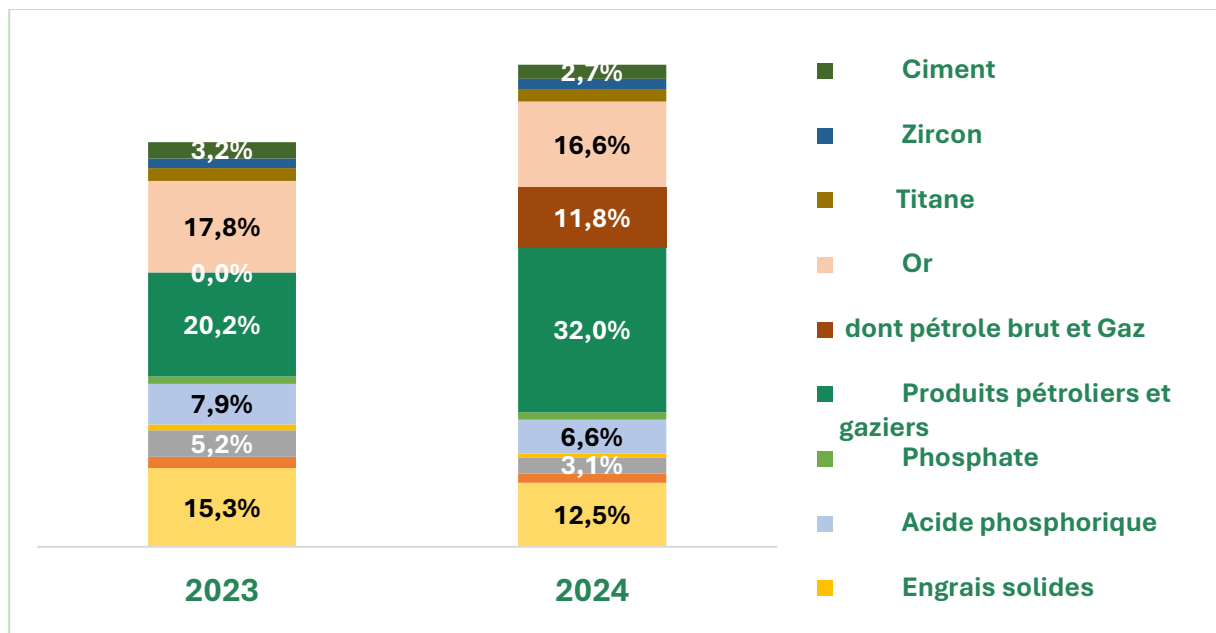
En termes de recommandation, il faudrait : (i) **encourager le développement de zones industrielles intégrées** et (ii) **renforcer la transformation locale des matières premières (arachide, coton, or, poissons, etc.)**.

II.1.6. Commerce

34. **Les exportations réelles de biens et services** ont connu une hausse de 7,2%, passant de 3 372 milliards de FCFA en 2023 à **3 796,8 milliards en 2024**. Les **exportations réelles de biens et services par tête** sont ressorties à **204 204,1 FCFA par habitant en 2024** contre 186 027,1 FCFA en 2023, soit une croissance annuelle de 9,8%.
35. **En 2024**, l'analyse de la structure montre que les **exportations de biens et services sont concentrées sur** les produits pétroliers et gaziers (32%), l'or (16,6%), les produits halieutiques (12,5%) et l'acide phosphorique (6,6%). Ce résultat indique une faible diversification avec un score de 0,74 en 2024 contre 0,77 en 2023.
36. **La part des exportations de biens manufacturiers dans le total des exportations de marchandises** est de **43,5% en 2024** contre 53,8% en 2023, soit un repli de 10,3 pdp. Ce qui montre la faible compétitivité sur le marché international. En 2024, les exportations du Sénégal sont principalement orientées vers les continents africain (37,0%), européen (27,2%) et asiatique (23,6%).



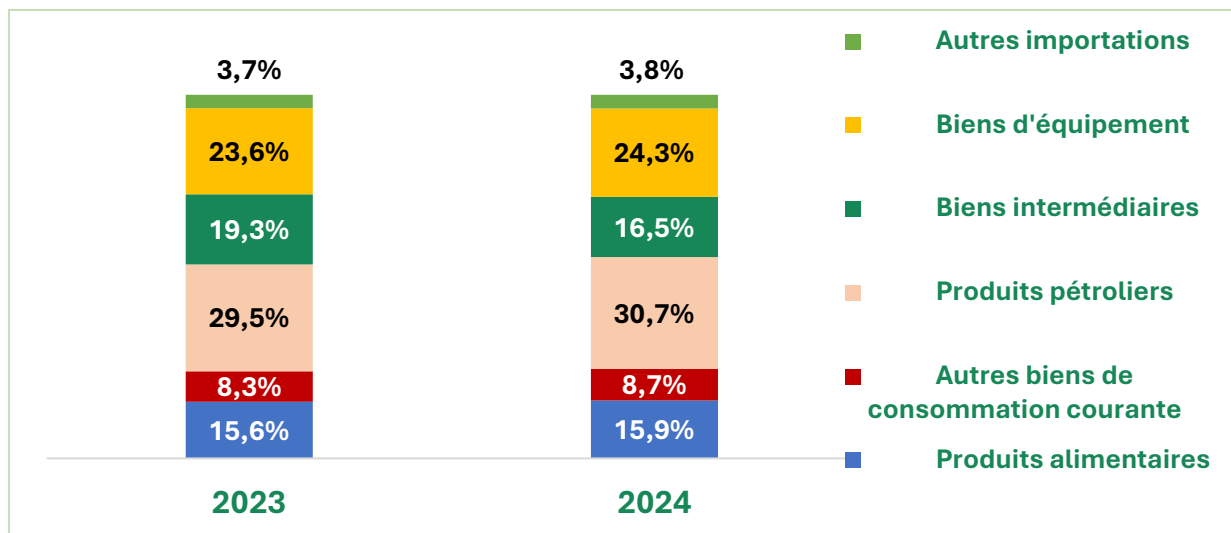
Figure 7 : Principaux produits exportés



Source : BCEAO, Balance des paiements

37. Les **importations réelles de biens et services** se sont accrues, passant de 7 924,0 milliards de FCFA en 2023 à **8 199,8 milliards en 2024**, soit une hausse de 275,8 milliards de FCFA. En outre, les importations de biens et services sont concentrées sur les produits pétroliers (30,7%), les biens d'équipement (24,3%), les biens intermédiaires (16,5%) et les produits alimentaires (15,9%) en 2024. Les principaux fournisseurs du Sénégal demeurent l'Europe (45,1%), l'Asie (31,1%) et l'Afrique (12,0%).

Figure 8: Principaux produits importés



Source : BCEAO, Balance des paiements

II.1.7. Tourisme

38. L'activité des **services d'hébergement et de restauration** a enregistré une hausse de 4,1%, passant de 170,9 milliards de FCFA en 2023 à **177,9 milliards en 2024**. Ce résultat s'explique en partie par l'augmentation du **nombre d'entrées de touristes** qui passe de 1 780 000 en 2023 à **2 100 400 en 2024**. Ainsi, les **recettes touristiques** sont évaluées à 855 milliards de FCFA en 2024 contre 750 milliards en 2023.
39. Afin de libérer pleinement le vaste potentiel de création d'emplois et de richesse du secteur du tourisme, **il faudra renforcer l'offre hôtelière et touristique dans les cinq sous-segments à fort potentiel du Sénégal** (*tourisme balnéaire, écotourisme ; tourisme religieux, tourisme mémoriel et tourisme d'affaires*). En outre, le marketing international et national de la destination Sénégal, à travers la marque « *Visit Senegal* » contribuera à l'identité et à l'image du Sénégal dans le monde. Ce label devra être mis en valeur dans tous les grands marchés internationaux émetteurs de touristes.
40. Dans le cadre de la mise à jour du cadre juridique régissant le secteur touristique, l'avant-projet du code du tourisme et ses textes d'application ont été validés en mars 2025 par les principaux acteurs institutionnels et professionnels du secteur.

Recommandations

En termes de recommandations, il faudrait : (i) **renforcer les aménagements dans les zones touristiques** (ii) **promouvoir la diversification de l'offre touristique ;** (iii) **élaborer une stratégie innovante de relance de la « Destination Sénégal » et de développement du tourisme local et** (iv) **finaliser et adopter le code du tourisme.**

II.1.8. Culture

41. Les **expressions culturelles constituent une opportunité de création de richesse et d'emplois** avec l'émergence du numérique qui favorise la participation de l'économie créative à l'accroissement du PIB. Le volume financier des droits de propriété distribués aux artistes s'élève à 531,819 millions de FCFA en 2024, correspondant à 84,3% du montant total des droits de propriété littéraire et artistique perçus par la Société sénégalaise du Droit d'auteur et des Droits voisins (SODAV). Par rapport à 2023, le montant des droits de propriété distribués aux artistes a enregistré une baisse de 9,3% consécutive à une diminution de 111 millions de FCFA des droits de propriété littéraire et artistique perçus par la SODAV.
42. Dans le cadre de la **promotion du cinéma, 42 projets de production de films sont financés en 2024**, pour un montant de 458 375 millions de FCFA. En outre, le Fonds de Promotion de l'Industrie cinématographique et audiovisuelle (FOPICA) a injecté 221,1 millions de FCFA pour renforcer la formation dans les métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

43. Par ailleurs, l'année 2024 est marquée par la validation des projets de textes d'application de la loi portant statut de l'artiste et l'adoption en Conseil des ministres du projet de décret portant composition et fonctionnement du Conseil consultatif des Arts, des Lettres et de la Culture.

Recommandations

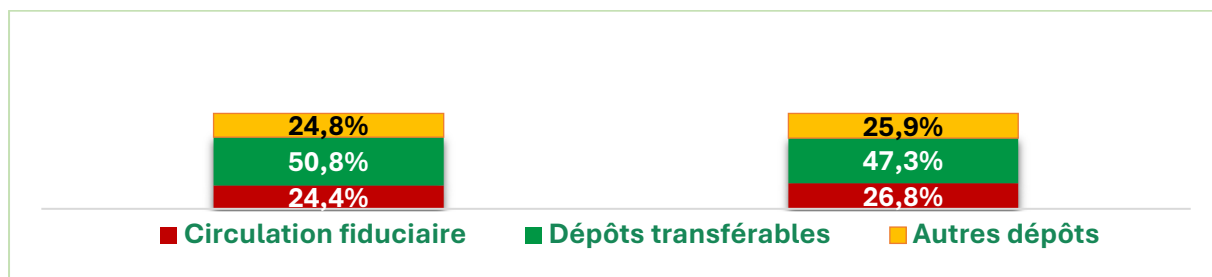
Afin d'optimiser la production des Industries Culturelles Créatives (ICC), il conviendrait, entre autres de : (i) **renforcer les droits de la propriété intellectuelle des créateurs et les droits sociaux des travailleurs des ICC** ; (ii) **améliorer les mécanismes de financement des activités des ICC** et (iii) **renforcer la formation des acteurs**.

II.2. SECTEURS D'APPUI À LA PRODUCTION

II.2.1. Services financiers

44. **La masse monétaire est ressortie à 10 206,5 milliards de FCFA en 2024, soit une progression de 378,9 milliards par rapport à 2023.** Cette évolution provient des accroissements de la circulation fiduciaire (+14,4%) et des autres dépôts inclus dans la masse monétaire (+8,2%). Au regard de la structure de la masse monétaire, les dépôts transférables se sont inscrits sur une tendance baissière entre 2023 et 2024, dans un contexte marqué par une expansion du secteur de « mobile money ».

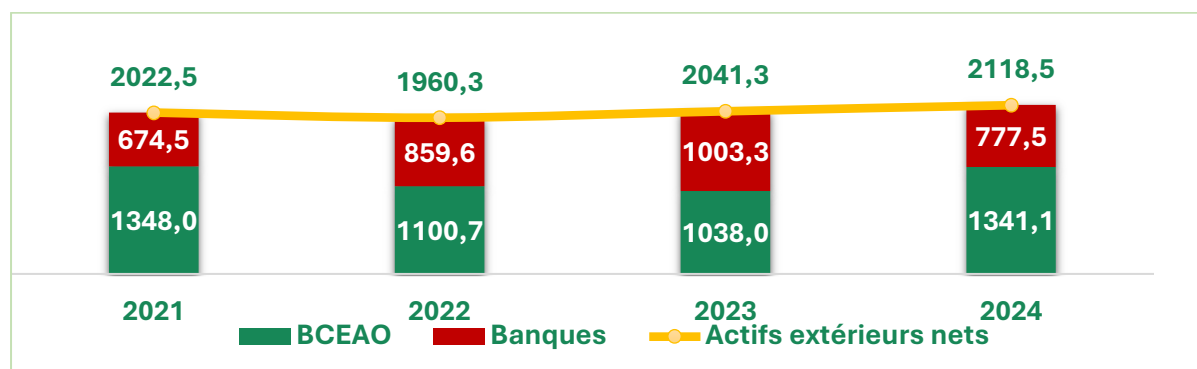
Figure 9 : Structure de la masse monétaire



Source : BCEAO

45. S'agissant **des actifs extérieurs nets**, ils sont évalués à 2 118,5 milliards de FCFA à fin 2024 contre 2 041,3 milliards en 2023, soit une hausse de 77,2 milliards de FCFA. Cette situation permet de couvrir 2,9 mois d'importation de biens et services et s'explique par le renforcement des avoirs extérieurs de la Banque centrale qui ont crû de 303 milliards de FCFA pour s'établir à 1 341,1 milliards en 2024. En revanche, **les avoirs extérieurs nets** des banques de second rang se sont contractés de 225,8 milliards de FCFA pour s'établir à 777,5 milliards en 2024.

Figure 10 : Avoirs extérieurs nets



Source : BCEAO

46. Au titre de **l'encours des créances intérieures des institutions de dépôts**, l'évaluation fait état d'un montant de **10 320 milliards de FCFA à fin 2024** (51,9% du PIB) contre 9 821,9 milliards en 2023, soit une progression de 498,1 milliards en glissement annuel. Cette évolution découle des créances nettes sur l'administration centrale et sur l'économie. En effet, les crédits accordés à l'État sont passés de 3 418,5 milliards de FCFA en 2023 à 3 591,2 milliards. Les crédits à l'économie² s'élèvent à 6 728,8 milliards de FCFA (33,8% du PIB) en 2024 contre 6 403,5 milliards (34,4% du PIB) en 2023.
47. La situation de l'inclusion financière a maintenu sa dynamique positive en faveur de la digitalisation ainsi que la protection des usagers des services financiers. En effet, **l'indice d'inclusion financière** est projeté³ à 0,638 en 2024 contre 0,637 en 2023.
48. Le sociétariat des systèmes financiers décentralisés (SFD) se situe à 4 496 082 membres à fin 2024, soit une progression de 189 311 par rapport à 2023. Ainsi, le taux de pénétration **des SFD** s'est établi à 24,8% en 2024, soit une progression de 1,4 pdp par rapport à 2023.
49. **L'encours des crédits accordés par les SFD** à la clientèle est estimé à **774,1 milliards de FCFA à fin 2024**, soit une hausse de 21,5 milliards en glissement annuel. Au même moment, les dépôts effectués auprès des SFD par la clientèle sont évalués à 579,6 milliards de FCFA au terme de l'année 2024. Le taux de financement de l'économie par les SFD est ressorti à 5,0% du PIB à fin 2024 contre 4,9% en 2023.
50. Toutefois, la qualité du portefeuille des SFD s'est détériorée à fin 2024. En effet, le **taux de créance en souffrance** s'est établi à 7,2% contre 5,1% en 2023, soit au-dessus de la norme maximale de 3% édictée par le dispositif prudentiel.

² Crédits destinés au privé

³ Extrapolation linéaire

51. Le **taux global de pénétration démographique des services financiers**⁴ a maintenu sa tendance haussière au cours de l'année 2023, traduisant ainsi une meilleure accessibilité des populations aux points de service financiers. Il est de 204 points de services pour 10 000 adultes en 2023. De même, le taux de pénétration géographique des services financiers est ressorti à 1 136 points de services pour 1 000 Km² en 2023. L'amélioration du niveau de couverture territoriale des points de services financiers est principalement liée à la hausse continue du nombre de points de services de la monnaie électronique.
52. Le **taux de bancarisation strict**⁵, s'est situé à **22,4% en 2023**, restant en deçà de la moyenne de 25,6% enregistrée dans l'UEMOA. Le taux de bancarisation élargi quant à lui est de 61,6% en 2023, traduisant le bon dynamisme du secteur de la microfinance.
53. Ainsi, le **taux global d'utilisation des services financiers**⁶ (TGUSF) ou taux d'inclusion financière a poursuivi sa tendance haussière pour s'établir à **83,3% en 2023**. Ce résultat pourrait s'expliquer par l'amélioration continue du niveau d'utilisation des services de monnaie électronique.

II.2.2. Économie numérique et télécommunication

54. Les **services d'information et de communication ont contribué à hauteur de 2,9% au PIB en 2024**, traduisant une dynamique soutenue, bien que le potentiel de croissance demeure significatif. L'indice de développement des TIC, évalué à 69,3, reflète les efforts constants du gouvernement en matière d'infrastructures, de connectivité et d'accessibilité aux services numériques.
55. **La proportion de la population ayant accès aux réseaux 3G et 4G** est respectivement de **99,6% et 98,0% en 2024**, tandis que le taux de pénétration de l'Internet mobile a atteint 116,55%. Par ailleurs, 133,23% de la population possède un téléphone portable. **L'abonnement à une connexion internet haut débit pour 1 000 habitants** est estimé à **21,2 en 2024**.
56. **Ces résultats s'expliquent par la poursuite du renforcement du réseau par les différents opérateurs de télécommunications** (extension de la 4G, déploiement du backbone national, installation de data centers privés). En outre l'opérateur de service universel, Consortium de Service universel (CSU) a conduit plusieurs réformes majeures visant à réduire la fracture numérique et à renforcer l'inclusion numérique dans la région de Matam. Sur le plan technique, le CSU a assuré la fourniture d'une connexion Internet haut débit aux infrastructures publiques clés telles que les centres de santé, les mairies, les écoles, les commissariats et les bureaux de poste. Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par le lancement de l'application innovante HAYO APP, qui permet aux utilisateurs de passer des appels sans frais de Roaming.

⁴ Nombre de points de services (pos) disponibles pour 10 000 adultes

⁵ Pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor

⁶ Pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique

57. **La mise en œuvre de la nouvelle stratégie dénommée « New deal technologique » devra permettre la transformation numérique pour stimuler l'innovation, renforcer l'infrastructure numérique et favoriser l'inclusion digitale.**
58. Dans le **domaine de la communication**, l'année 2024 a été marquée par le lancement de la plateforme DMS (Déclaration Médias Sénégal) pour permettre l'identification formelle des entreprises de presse et établir une cartographie des bénéficiaires légitimes du financement public. En outre, les redevances des diffuseurs (télévisions étrangères, radios internationales) ont été réévaluées, permettant de recouvrer 180 millions FCFA entre 2023 et 2024. Cependant, le sous-secteur fait face à la précarité des entreprises de presse, de la communication et de la publicité.

Recommandations

En termes de recommandations, il conviendrait de : (i) **encourager l'innovation numérique à travers des incitations fiscales et un cadre réglementaire adapté pour les startups technologiques ; (ii) assurer l'interopérabilité pour les fournisseurs d'accès aux services numériques ; (iii) accélérer la décentralisation des projets d'accès universel pour garantir une couverture équitable et (iv) poursuivre la digitalisation des services publics.**

II.2.3. Infrastructures et services énergétiques

59. Le développement et la restructuration du **réseau électrique** ont permis de porter la puissance installée à **1 903,8 MW en 2024**, avec un taux de pénétration des énergies renouvelables de 29,1%. Ainsi, le **taux d'électrification au niveau national** passe de 84,3% en 2023 à **86,02 % en 2024**. Le **taux d'électrification rurale** s'établit à **69,84% en 2024** contre 65,58% en 2023, soit une hausse de 4,26 pdp. Toutefois, des disparités subsistent toujours au niveau territorial.
60. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de service, l'**Energie Non Distribuée (END)** se situe à **14,32 GWhs en 2024** grâce aux investissements réalisés dans l'amélioration du réseau de transport et du réseau de distribution. Cependant, l'objectif de 13 GWhs n'est pas atteint.
61. Concernant l'**optimisation des sources de production**, le **coût variable de production du kWh en FCFA** (Senelec et achat) s'est établi à **69,86 FCFA/kWh en 2024**. Ainsi, le **prix de l'électricité** se situe à 127,87 FCFA/KW en 2024 contre 128,72 FCFA/KW en 2023.
62. Le Sénégal a démarré en juin 2024 la production pétrolière sur le champ de Sangomar. Le pays est également devenu, fin décembre 2024, producteur de gaz, en partenariat avec la Mauritanie, dans une zone partagée à leur frontière maritime. Aussi, l'année 2024 est-elle marquée par l'intégration progressive du pétrole brut produit localement dans le circuit d'approvisionnement de la raffinerie nationale, marquant ainsi une étape décisive vers l'autonomie énergétique.
63. **L'exploitation du pétrole de Sangomar a généré environ 595,17 milliards de FCFA⁷ en 2024**. La **production annuelle de pétrole s'est élevée à environ 16,9 millions de**

⁷ Selon les données publiées par l'opérateur Woodside



barils⁸ de pétrole brut, dépassant ainsi l'objectif initial de 11,7 millions de barils en 2024 et traduisant la montée en régime, progressive des projets pétroliers offshore. Le **volume de gaz extrait a atteint 4 364 331,83 Nm³ en 2024**, confirmant le potentiel gazier du pays, appelé à jouer un rôle stratégique dans la transition énergétique et la sécurisation de l'approvisionnement avec la mise en œuvre de la stratégie « Gas to power ».

64. En outre, le Gouvernement a engagé un audit des coûts pétroliers relatifs au contrat de Recherche et de Partage de Production du champ de Sangomar, couvrant la période de 2004 à 2021. À l'issue de cette opération, les résultats ont été notifiés aux contractants, en vue de la révision des coûts pétroliers.

Recommandations

Les recommandations suivantes sont formulées : (i) **finaliser et sécuriser les projets énergétiques en cours (PUELEC, Gas-to-Power)** ; (ii) **diversifier davantage le mix énergétique et (iv) réduire le coût de l'électricité.**

II.2.4. Infrastructures de transports

65. **Le pourcentage du réseau revêtu en bon et moyen état** s'est établi à **79% en 2024** contre 84% en 2023 traduisant la dégradation du niveau de service du réseau. Le **linéaire de routes revêtues construites en 2024 est de 35 km**, avec la mise en service de deux infrastructures importantes : l'autopont du Front de Terre et la route Démette - Cas-Cas.
66. En perspective, dans le court terme, **il est programmé le prolongement en autoroute de la VDN jusqu'à Diamniadio en passant par Lac Rose sur un linéaire (18,2 km)**. De plus, **le linéaire d'autoroutes sera accru de 318,2 km d'ici 2029 avec 2 projets qui sont en cours de mise en œuvre à savoir l'autoroute Mbour - Fatick – Kaolack (100 km) et l'autoroute Dakar - Tivaouane - Saint Louis (200 km)**.
67. Dans le cadre du développement et de la réhabilitation des corridors et routes nationales, l'année 2024 est marquée par la poursuite des travaux déjà engagés sur **un linéaire de 542,9 km**. Parmi ces projets figurent la Boucle du Fouladou (102,5 km), le corridor Dakar-Bamako (N1), section Tambacounda-Bakel (73 km), ainsi que les travaux sur l'axe Sénoba-Ziguinchor-Mpack, et ses aménagements connexes qui concernent 334 km de routes dont 95 km de pistes connexes.
68. Dans le but de désenclaver et d'interconnecter les pôles économiques, le Gouvernement du Sénégal a initié plusieurs projets et programmes permettant de désenclaver les pôles économiques tout en les reliant aux marchés. Ainsi, **le pourcentage de routes en terre en bon et moyen état** s'est établi à 50% en 2024.
69. Dans le cadre de **l'amélioration de la mobilité urbaine**, **l'année 2024 a été marquée par la mise en service effective du Bus Rapid Transit (BRT)**, désormais en exploitation, offrant une solution de transport moderne et de grande capacité au bénéfice des usagers. Dans le **domaine ferroviaire**, **le Train express régional (TER) Dakar-Diamniadio a permis de transporter environ 22,6 millions de passagers en 2024.**

⁸ Projections DPEE

Également, dans le cadre du **renouvellement du parc automobile de Dakar Dem Dikk, 123 nouveaux bus ont été mise en circulation en 2024.**

70. En ce qui concerne le **transport maritime**, le **fret de marchandises au Port autonome de Dakar a atteint un volume total de 24,58 millions de tonnes en 2024.** Pour le **transport aérien**, en 2024, le **nombre de passagers enregistrés s'élève à 2 925 964**, tandis que le **volume de fret** est estimé à **39 927 tonnes en 2024.**
71. En somme, le sous-secteur des infrastructures et services de transport nécessite davantage d'efforts particulièrement dans la mobilisation des crédits destinés à l'entretien des routes et à la poursuite des projets en cours.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées : (i) **poursuivre la réhabilitation du réseau routier national et des corridors économiques ; (ii) digitaliser les opérations portuaires et douanières ; (iii) harmoniser les interventions au niveau des sous-secteurs du transport (iv) renforcer la lutte contre les accidents de la route.**

II.2.5. Emploi

72. Le **secteur de l'emploi au Sénégal demeure un enjeu central de développement.** En effet, **le taux d'activité est ressorti à 57,9% en 2024**, traduisant une mobilisation modérée de la population en âge de travailler sur le marché du travail. Ce niveau d'activité révèle également des disparités entre les groupes sociodémographiques, notamment, en défaveur des femmes, qui restent moins représentées parmi les actifs. **Le taux d'occupation**, estimé à **45,6% en 2024**, indique que 4 individus sur 10 disposent effectivement d'un emploi.
73. Le **taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus s'élève à 21,3% en 2024.** Ce niveau relativement élevé souligne les difficultés d'insertion professionnelle, en particulier pour les jeunes et les femmes. Cependant, **l'année 2024 est marquée par l'enregistrement de 77 870 nouveaux contrats de travail dont 61,9% à durée déterminée.** La répartition selon le genre montre que les hommes ont capté 72,54% de ces contrats, tandis que **les femmes n'ont bénéficié que de 27,46%, illustrant un déséquilibre persistant dans l'accès à l'emploi formel.**
74. Le Gouvernement du Sénégal affiche une volonté manifeste de soutenir l'emploi à travers **des initiatives structurantes** telles que le projet Adijefe, qui vise à établir une nouvelle convention État-employeur et à opérationnaliser le statut de l'entrepreneur, ainsi que le lancement de la plateforme numérique « TabaxSénégal », conçue comme un espace de création d'opportunités et de mise en relation entre chercheurs d'emploi, porteurs de projets et investisseurs.



Recommandations

S'agissant des recommandations, il conviendrait de : (i) mettre en œuvre de manière effective le statut de l'entrepreneur et les dispositifs d'appui aux auto-entrepreneurs ; (ii) réformer la Convention État-Employeur ; (iii) élaborer une politique nationale d'emploi et (iv) mettre en œuvre la réforme du marché du travail (code du travail, code de la sécurité sociale, etc.).

II.2.6. Sports et loisirs

75. La politique de **développement et de réhabilitation des infrastructures sportives répondant aux normes s'est poursuivie en 2024**. Ainsi, le nombre d'**infrastructures mises en services est de 7 en 2024** (stades Lamine Gueye de Kaolack, Leopold Sedar Senghor de Dakar, Aline Sitoé Diatta de Ziguinchor, Eli Manel Fall de Diourbel, Stades de Bambey, Nguéniène et de Mbacké).
76. La **participation du Sénégal aux compétitions sportives internationales** a connu une progression remarquable en 2024, avec un total de **64 compétitions enregistrées** avec 287 médailles remportées, dont 95 en or, 88 en argent et 104 en bronze. Ces résultats confirment l'essor du sport sénégalais sur la scène internationale, fruit des investissements constants de l'État et de l'engagement des acteurs sportifs.
77. Pour rappel, **au titre des réformes**, la Fédération sénégalaise du sport scolaire (F3S) et la Fédération sénégalaise du sport universitaire (F2SU) ont été créées par décret n°2021-1594 du 02 décembre 2021 en vue de la professionnalisation et la structuration du sport scolaire et universitaire au Sénégal. Le bureau de la F3S a été officiellement mis en place par arrêté n°005538 du 03 mars 2023, ouvrant la voie à une meilleure structuration et professionnalisation des activités sportives en milieu éducatif.

II.2.7. Sénégalais de l'étranger

78. Dans ce cadre de la **prise en compte des préoccupations des Sénégalais établis à l'étranger**, des efforts importants ont été consentis par l'État pour trouver des solutions aux problèmes liés à la délivrance des documents administratifs dont le délai est de 48 h en 2024 (passeports et Carte nationale d'identité). En outre, dans les efforts de développement, l'État a alloué au fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'étranger (FAISE) un montant de 1,2 milliard de FCFA en 2024 permettant de financer 100 projets. De même, le Fonds Diaspora de la DER/FJ a permis de financer 71 projets pour un montant total de 860 millions de FCFA.
79. Ainsi, **les transferts de fonds des sénégalais de l'étranger** ont connu une évolution de 159,94 milliards de FCFA entre 2023 et 2024 pour s'établir à **1 921,44 milliards en 2024**. En perspective, le Sénégal envisage l'instauration d'un dispositif structurant pour favoriser la participation active de la diaspora au financement de l'économie nationale à travers la diaspora bond. Cette initiative vise à valoriser le potentiel économique stratégique des transferts de fonds des Sénégalais de l'étranger, en les orientant vers des investissements productifs dans des secteurs prioritaires. La mise en œuvre du programme « Jarin Sa Reew » permettra de mobiliser les compétences de la Diaspora dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Recommandations

En termes de recommandations, il y aurait lieu de : (i) de procéder au recensement, afin de collecter des données fiables, nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques du Gouvernement au bénéfice des Sénégalais de l'Extérieur et (ii) de développer de vastes programmes de réinsertion économique et professionnelle des migrants de retour au pays.

CONCLUSION PARTIELLE

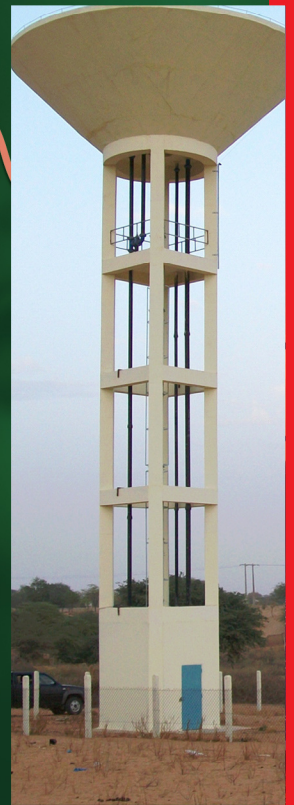
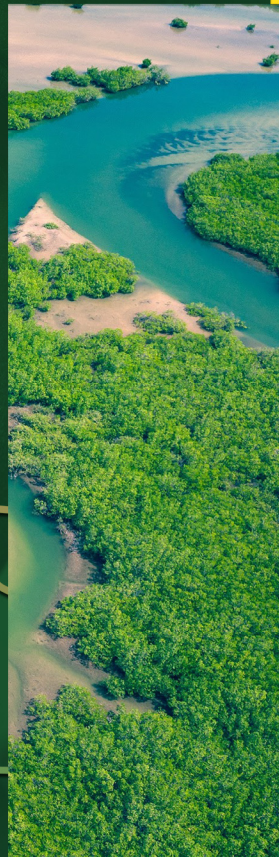
Au titre des secteurs productifs et d'appui à la production, des résultats mitigés ont été enregistrés durant la période sous-revue. En effet, concernant le secteur agricole, de nombreuses initiatives et mesures ont été prises en 2024 pour renforcer la production. Toutefois, la configuration de l'hivernage a impacté négativement les performances pour la plupart des spéculations. Pour le secteur de l'élevage, les résultats ont évolué positivement, même si la filière laitière peine toujours à couvrir la demande nationale. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture mérite une attention particulière au regard des résultats enregistrés en 2024.

L'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle loi agro-sylvo-pastorale et halieutique devront permettre de garantir la souveraineté alimentaire du pays, tout en contribuant à la réduction des inégalités de genre et inégalités territoriales. Aussi, faudrait-il signaler que pour faire face à la cherté de la vie, le Gouvernement a procédé, en 2024, à la baisse des prix des produits de première nécessité, avec un impact budgétaire estimé à 53,7 milliards de FCFA.

Les taxes versées par les sociétés minières à l'État ont enregistré une augmentation malgré la baisse des productions d'or et de phosphates. La révision des contrats miniers et le renforcement de la politique minière nationale permettront au secteur de contribuer de façon considérable à l'économie. Le secteur du tourisme a connu une amélioration mais des efforts doivent être faits dans le renforcement de l'offre hôtelière et la valorisation des atouts naturels et religieux. Les investissements réalisés par l'État et le secteur privé ont permis une augmentation de la population ayant accès à l'internet. Cependant, le défi reste encore énorme, compte tenu des ambitions du Gouvernement de construire les bases d'une véritable économie numérique inclusive et durable. La production énergétique a connu une amélioration avec la mise en service de nouvelles centrales. Toutefois, des efforts doivent être faits pour accélérer l'électrification rurale. Dans le domaine des infrastructures et des services de transport, malgré les efforts réalisés, il est nécessaire de renouveler le parc automobile de transport et de renforcer la sécurité routière.

Dans la dynamique de relance de l'économie, avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement (2025-2029), le Gouvernement entend mettre en place des mécanismes plus robustes pour promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté économique adossée à un endettement soutenable et un cadre macroéconomique stable.

III. SECTEURS SOCIAUX

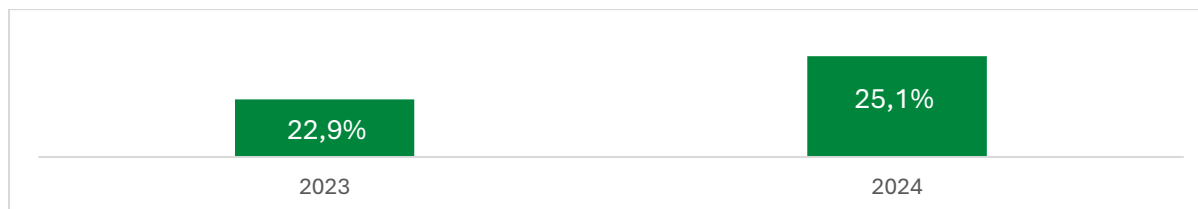


80. Les **secteurs sociaux occupent une place prioritaire dans la Stratégie nationale de Développement du Sénégal, à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la promotion de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et du développement durable**. Ainsi, ces dernières années, la volonté de l'État s'est traduite par l'augmentation significative des ressources allouées à ces secteurs, permettant la mise en œuvre de politiques et programmes visant à réduire les inégalités sociales et à améliorer durablement les conditions de vie des populations.

III.1.1. Éducation et Formation

81. Le Sénégal consacre une part importante de ses ressources au secteur de l'éducation et de la formation. Le budget du secteur **s'élève à 1 310, 7 milliards de FCFA en 2024**, soit 22,7% du budget national, dépassant ainsi la recommandation internationale pour le financement de l'éducation (20% du budget national). Le **budget de l'Éducation nationale représente 70% du budget du secteur**, 23% est consacré à l'Enseignement supérieur et 7% à la Formation professionnelle.
82. Le **taux brut de préscolarisation (TBPS)** passe de 22,9% en 2023 à **25,1% en 2024**, soit une hausse de 2,2 pdp. En 2024, l'indice de parité est en faveur des filles et s'établit à 1,2. Ce faible taux s'explique notamment par l'insuffisance de capacité d'accueil et du personnel enseignant pour répondre à la forte demande de préscolarisation des enfants.

Figure 11: Taux brut de préscolarisation



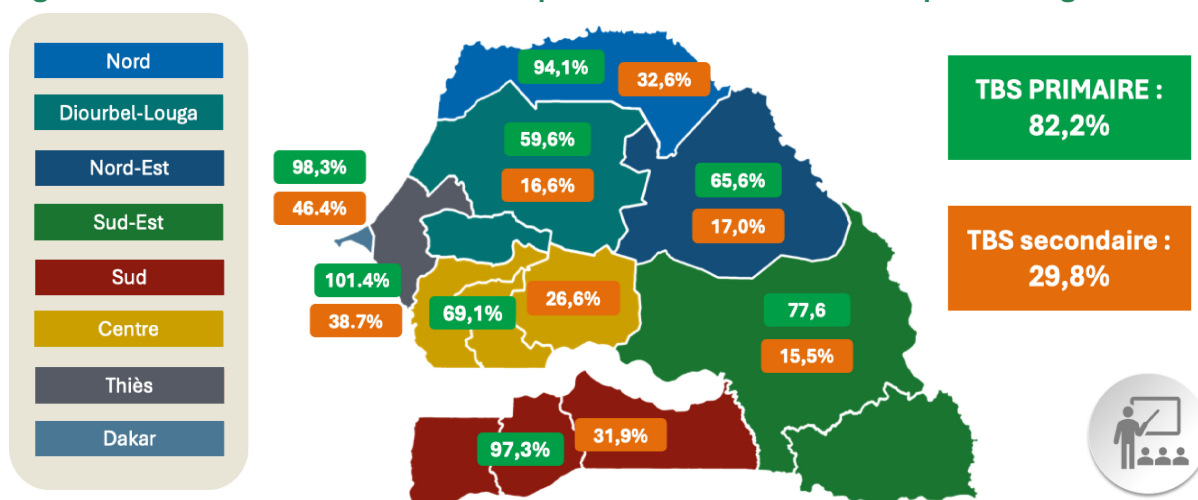
Source : RAC MEN, 2025

83. À l'élémentaire, le **taux brut de scolarisation (TBS)** s'élève à 82,2% en 2024 contre 81,4% en 2023 soit une hausse de 0,8 pdp, avec un indice de parité en faveur des filles de 1,28 en 2024. Cette situation cache des disparités. Les pôles Diourbel-Louga (59,6 %) et Nord-Est (65,6 %) enregistrent les taux de scolarisation les plus faibles au primaire, tandis que les pôles Thiès (101,4 %) et Dakar (98,3 %) affichent les taux les plus élevés.
84. Ces résultats sont freinés par plusieurs contraintes, parmi lesquelles la persistance d'écoles élémentaires publiques à cycle incomplet (3 829 sur 8 959 écoles publiques, soit 42,73%), l'absence de prise en charge des plans d'action pour le recrutement des élèves au CI ainsi que l'inefficacité dans la mise en œuvre de la politique de diversification de l'offre éducative au niveau de l'élémentaire dans certaines académies.
85. **En 2024, sur un total de 51 171 salles de classes dans le cycle primaire public, 2 995 sont des abris provisoires, soit 5,9%**. Les régions de Sédhiou (13,6%), Ziguinchor (9,8%) et Diourbel (9,6%) enregistrent les proportions les plus élevées.



86. Par ailleurs, en 2024, la proportion d'écoles élémentaires publiques disposant d'infrastructures de base se présente comme suit : 82,1% dispose d'un point d'eau, 46,8% de l'électricité, 19,7% d'une connexion internet, 15,0% d'une cantine scolaire et 59,9% d'un dispositif de lave main. De plus, 85,3% des écoles élémentaires publiques disposent de latrines.
87. Au niveau du moyen général, le **taux brut de scolarisation** passe de 45,2% en 2023 à **46,9% en 2024** avec un écart de 1,7 pdp. L'indice de parité qui est 1,38 en 2024 demeure en faveur des filles. Cette légère hausse du TBS s'explique par les résultats enregistrés dans l'élargissement de la capacité d'accueil dans l'enseignement moyen général à travers la création de collèges classique et franco-arabe, l'ouverture de classe franco-arabe dans des collèges classiques. Aussi, le **taux d'achèvement** passe-t-il de 34,6% en 2023 à **35,3% en 2024**, soit une hausse de 0,7 pdp.
88. Pour ce qui est de **l'enseignement secondaire général, le taux brut de scolarisation** enregistre une légère progression, passant de 29,1% en 2023 à **29,8% en 2024**. Il est plus élevé chez les filles (35,4%) que chez les garçons (24,7%), soit un indice de parité de 1,43. Cette hausse du TBS s'explique par les efforts dans l'augmentation de l'offre et l'enrôlement des élèves dont les effectifs sont passés de 377 197 en 2023 à 398 611 en 2024. Toutefois, des disparités persistent, les pôles Dakar (46,4%) et Thiès (38,7 %) enregistrent les taux de scolarisation les plus élevés, tandis que les pôles Sud-Est (15,5%) et Diourbel-Louga (16,6%) présentent les niveaux les plus faibles. Le **taux d'achèvement** s'établit à **23,9% en 2024**, contre 23,2% en 2023, soit une hausse de 0,7 pdp.
89. **Toutefois, plusieurs contraintes freinent les performances du cycle secondaire.** Il s'agit notamment de la résistance de l'offre classique, l'inadaptation de certaines pratiques pédagogiques ainsi que l'insuffisance d'enseignants qualifiés.

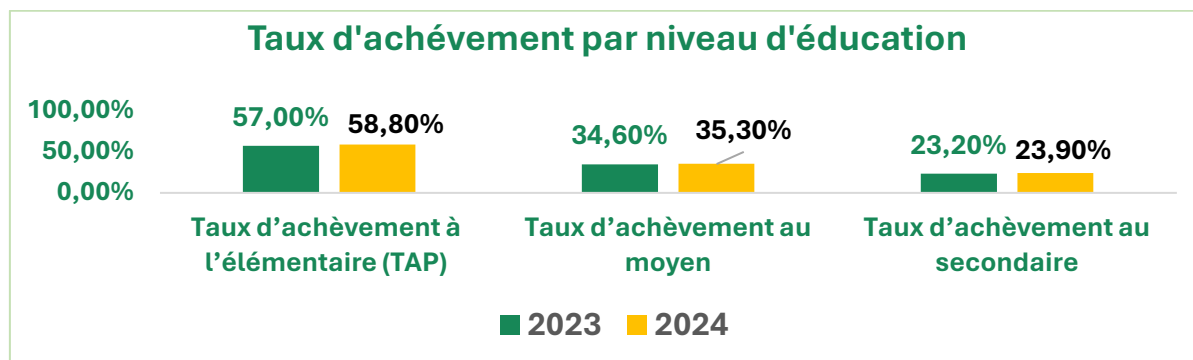
Figure 12 : Taux Brut de scolarisation au primaire et au secondaire en pourcentage



Source : MEN/DGPPE

90. **Les résultats des examens nationaux enregistrent une baisse.** Le **taux de réussite au CFEE** s'établit à **65,5% en 2024** contre 82,1% en 2023. Le **taux de réussite au BFEM** passe de 76,3% en 2023 à **73,9% en 2024**. Quant au **Baccalauréat, le taux de réussite** passe de 51,61% en 2023 à **50,5% en 2024**, avec une prédominance des régions de Matam (59,1%) et Dakar (57,3%).

Figure 13 : Taux d'achèvement par niveau d'éducation



Source : RAC MEN, 2025

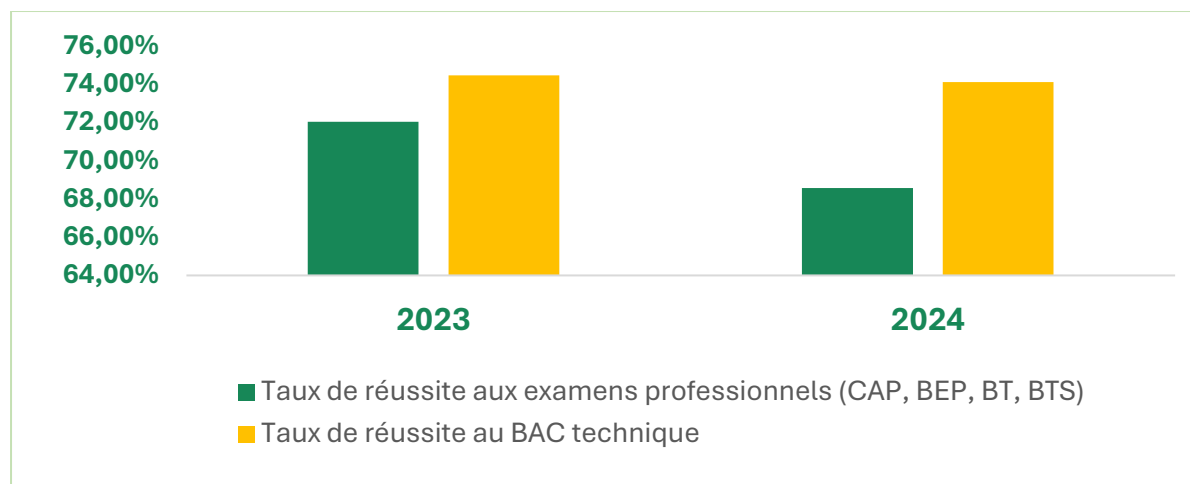
91. Concernant l'**alphabétisation**, le **nombre d'adultes âgés de 15 ans et plus alphabétisés dans les Centres d'Alphabétisation fonctionnels (CAF)** passe de 24 841 en 2023 à **32 331 en 2024**, soit une hausse de 30,2%. Toutefois l'objectif de 151 62 en 2024 n'est pas atteint. Ce résultat se justifie en partie par le sous-financement du programme Éducation de base des jeunes et adultes (EBJA).
92. Le **pourcentage d'apprenants jeunes et adolescents des modèles alternatifs** « ayant atteint le seuil de maîtrise minimale de compétences en lecture, en écriture, en mathématiques et en compétences de vie courante » a augmenté de 2 pdp, passant de 87% en 2023 à **89% en 2024**, pour une cible de 92%. Cette performance pourrait s'expliquer par le déficit du quantum horaire, l'insuffisance des ressources matérielles, l'inadaptation des conditions d'apprentissages et l'insuffisance de la formation des volontaires des classes passerelles et Écoles communautaires de Base (ECB).
93. Dans le domaine de la **modernisation des daaras**, sur **42 daaras modernes publics prévus en 2024, 23 sont fonctionnels et 10 préscolaires en cours de construction** dans le cadre du Projet Investir dans les Premières Années pour le Développement humain au Sénégal (PIPADHS).

Recommandations : sous-secteur de l'éducation

Afin d'améliorer la performance et la gouvernance du sous-secteur de l'éducation nationale, les recommandations ci-après sont formulées : (i) **renforcer le Système d'information statistique (SIGE)** ; (ii) **corriger les inégalités d'accès à l'élémentaire** ; (iii) **renforcer la carte scolaire en priorisant les zones rurales et les zones à forte déperdition scolaire** ; (iv) **instaurer une année de préscolarisation obligatoire pour les enfants de 5 ans** et (v) **renforcer la construction, l'équipement et le recrutement d'enseignants formés, tout en intégrant les dispositifs d'éveil dans les politiques locales.**

94. Dans le domaine de la **formation professionnelle et de l'enseignement technique (FPT)**, le **nombre d'apprenants de la FPT pour 100 000 habitants** passe de 671 en 2023 à **681 en 2024**, soit un taux d'accroissement des effectifs de 7,41%. Toutefois, des disparités entre les régions sont notées. En effet, les régions de Dakar, Ziguinchor, Thiès, Kédougou et Saint Louis ont les plus grands ratios d'apprenants par habitant, tandis que les régions de Sédhiou, Louga, Kaffrine et Matam enregistrent les ratios les plus faibles.
95. Le **nombre d'établissements recensés en 2024** s'est établi à **636 dont 162 publics et 474 privés**, soit une hausse de 11,57% par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la prise en compte de tous les départements ministériels qui disposent de structures de FPT.
96. Pour ce qui est de la **formation continue**, 31 038 travailleurs des entreprises et organisations professionnelles en ont bénéficié à travers les financements du Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT). Ce nombre reste en deçà des 79 533 enregistrés en 2023, en raison d'un ralentissement des activités de financement de la formation en 2024.
97. Le **taux d'insertion des formés de la FPT** est de **58,93% en 2024** pour une cible de 70%. Ce résultat s'explique en partie, par : (i) la non-disponibilité de la stratégie nationale d'insertion professionnelle ; (ii) le problème de collecte des données sur l'insertion et (iii) l'inadéquation entre les offres de formation et les besoins réelles du marché de l'emploi.
98. Le **pourcentage des sortants du cycle fondamental orientés vers la FPT** passe de 10,09% en 2023 à **13,30% en 2024** soit une hausse de 2,4 pdp, pour une cible de 16%. Cette évolution positive est principalement le fruit d'une sensibilisation et d'une communication accrues sur la FPT et le renforcement progressif du financement de la formation qui permet de recruter plus de jeunes.
99. Concernant les **examens professionnels**, le **taux de réussite** des élèves s'élève à **68,62% en 2024** contre 70,02% en 2023 pour une cible de 74%. Cette contre-performance se justifie par un déficit du nombre de formateurs dans certaines filières entraînant des surcharges de travail, impactant ainsi la qualité des enseignements-apprentissages.
100. Pour le **baccalauréat technique**, le **taux de réussite** passe de 74,44% en 2023 à **74,09% en 2024** pour une cible de 76%. Cet écart s'explique d'une part, par le déficit de formateurs et d'inspecteurs de spécialités et d'autre part, par l'absence de renforcement de capacités des formateurs suite à la réforme du Baccalauréat sciences technologies de l'industrie et développement durable (BAC STIDD) qui enregistre le plus faible taux, établi à 59,92%.
101. L'**effectif des jeunes enrôlés dans le dispositif d'apprentissage rénové en 2024 est de 34 245** contre 29 243 en 2023, soit une hausse de 17% avec une cible de 54 442.

Figure 14 : Évolution des taux de réussite aux examens professionnels et au BAC



Source : RAC MFPT 2025

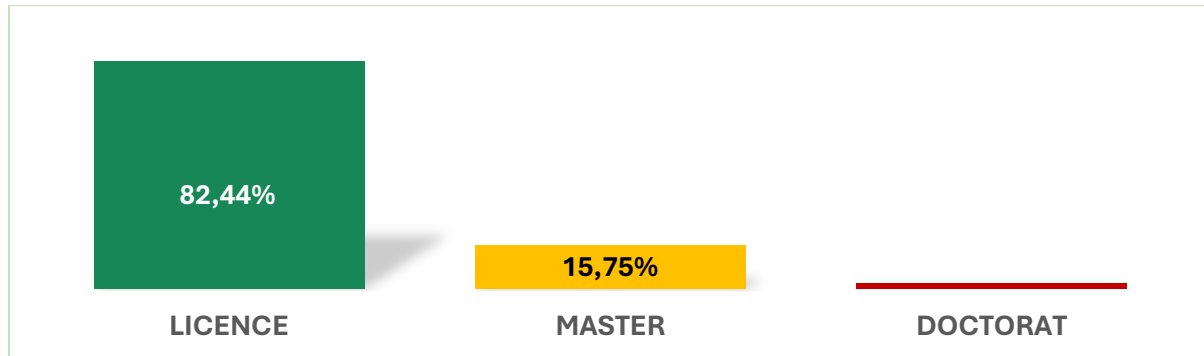
Recommandations : sous-secteur de la FTP

Afin d'améliorer la performance du sous-secteur de la formation professionnelle et technique, les recommandations suivantes sont formulées : (i) **construire et équiper davantage d'EFPT** ; (ii) **recruter davantage de formateurs** ; (iii) **renforcer la connectivité dans les EFPT** ; (iv) **accélérer le développement de l'enseignement à distance** ; (v) **finaliser le processus de mise en place de la cellule de contrôle de gestion**; (vi) **finaliser la mise en place de la plateforme nationale d'insertion professionnelle** et (vii) **développer les partenariats publics - publics lors de cadres de concertation interministériel de la FPT et des autres organes dédiés.**

102. Le Sénégal en 2024, compte **9 universités publiques, 6 ISEP, 6 écoles d'ingénieurs dont 4 intégrées dans des universités, 1 école de classe préparatoire dénommée CPGE, plus de 174 établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) et deux nouvelles universités créées dont les projets de construction et pédagogique sont en cours d'élaboration.**
103. **La population étudiante est de 279 917**, dont 133 895 hommes et 146 021 femmes, soit 52,17% de l'effectif. L'indice de parité s'améliore nettement, passant de 1,027 en 2023 à 1,09 en 2024.
104. En 2024, les **établissements d'enseignement supérieur publics ont accueilli 45,16% de leurs effectifs dans les filières scientifiques et techniques**, soit une progression de 3,76 pdp entre 2023 et 2024. Cependant, les chevauchements des années académiques provoquent des retards dans les délibérations. L'amélioration de l'indicateur est liée au développement des offres STIM notamment dans les ISEP, les Facultés de Sciences et Techniques, les Écoles d'Ingénieurs et de Formation Professionnelle.

105. L'**élargissement de la carte universitaire** et les **efforts fournis pour l'augmentation des capacités d'accueil** dans les universités, ISEP et établissements privés d'Enseignement supérieur (EPES) ont permis de maintenir le **taux d'accès à un niveau élevé** passant de 1 587 étudiants pour 100 000 habitants en 2023 à **1 505 en 2024**. Le **taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur (19-23 ans)** passe de 17,04% en 2023 à **16,23% en 2024** avec un indice de parité de 1,09 en 2024 contre 1,027 en 2023.

Figure 15 : Répartition des effectifs par cycle LMD



Source : Rac 2025 MESRI

106. Dans le cadre de l'amélioration des conditions sociales des étudiants, le **volume de dépenses consacrées aux œuvres sociales ne cesse d'augmenter**, atteignant ainsi **147 milliards de FCFA en 2024**. Le **taux d'hébergement** s'est amélioré passant de 18% en 2023 à **23,6% en 2024**. Le **pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude** a augmenté et se situe à **79,16% en 2024** contre 74,77% en 2023. Ce qui a permis de porter l'**effectif des bénéficiaires à 153 330 étudiants en 2024**.
107. En ce qui concerne le **ratio d'encadrement**, les **étudiants de l'enseignement supérieur public** ont été encadrés par **2 521 enseignants permanents en 2024**, soit un ratio de 1/52⁹. Les établissements publics ont employé 6 078 vacataires.
108. La **recherche** est menée principalement dans les universités, les instituts de recherche, et plus faiblement, dans des entreprises (R&D). Le **nombre de chercheurs** (enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et étudiants en master 2) dans les universités du Sénégal est de **22 557 en 2024** contre 21 044 en 2023, soit **une densité de chercheurs de 1 213 pour un million d'habitants**. La population de chercheurs du Sénégal par catégorie d'acteurs est répartie comme suit : 59,67% de chercheurs en master 2, 28,07% de doctorants, 11,18% d'enseignants chercheurs et 1,09% de chercheurs à temps plein. En 2024, les écoles doctorales, au nombre de 15, ont encadré 6 332 doctorants (D1 à D3), dont 4 165 hommes et 2 167 femmes. Le nombre de thèses soutenues est 313, essentiellement à l'UCAD (210), à l'UGB (42), à l'UIDT (26), à l'UASZ (22) et à l'UAD (13) en 2024.

⁹ Ratio d'encadrement intègre l'ensemble des EES publics à l'exception de l'UNCHK en raison de son mode d'enseignement distanciel qui rend cet indicateur peu pertinent

109. Au plan de l'efficacité externe, en 2024, **les incubateurs des universités suivantes : UNCHK, UCAD, UGB, UAD, UASZ, USSEIN, et UIDT ont accompagné 5 491 étudiants** (contre 2 627 en 2023), sensibilisé à l'entrepreneuriat 7 188 étudiants (contre 2 174 en 2023), incubé 351 projets (contre 282 projets en 2023) et ont permis la création de 182 entreprises.

Autres recommandations : sous-secteur de la FTP

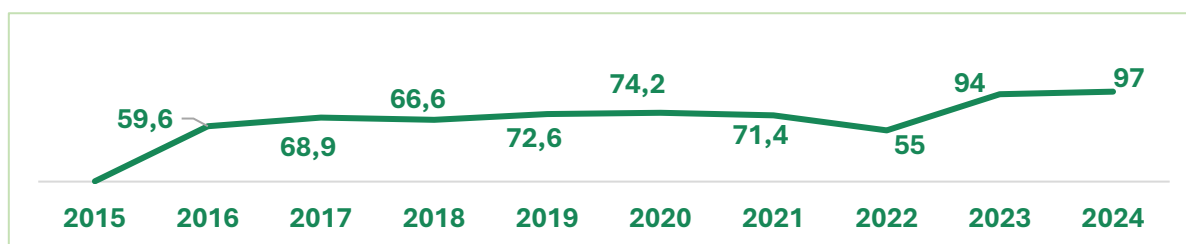
Afin d'améliorer la performance et la gouvernance du sous-secteur, il faudrait : (i) **normaliser le calendrier universitaire/Académique** ; (ii) **finaliser les constructions et projets en cours** ; (iii) **mettre en place les Conseils d'Administration dans les ISEP** ; (iv) **finaliser les textes portant sur la gouvernance de la recherche et de l'innovation** ; (v) **améliorer la mobilisation des ressources propres dans les établissements publics d'enseignement supérieur** ; (vi) **renforcer l'informatisation du système de suivi du MESRI** et (vii) **mettre en place un système d'information des bourses interconnecté à celui des EES.**

III.1.2. Santé

110. **Le budget du ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS) connaît une évolution positive depuis plusieurs années, atteignant 272 milliards de FCFA en 2024**, avec un taux d'exécution de 89,6%.
111. Ainsi, des progrès sont notés dans la Couverture en personnel de santé avec la densification de la carte sanitaire. Le Sénégal compte **1 infirmier d'État pour 2 250 habitants en 2024** contre 1 infirmier pour 3 461 habitants en 2023. Une évolution similaire a été observée chez les sage-femmes d'État, avec une densité passant de 1 pour 1 524 habitants en 2023 à 1 pour 1 193 habitants en 2024. Aussi, la disponibilité des médecins s'est-elle accrue, passant de 1 médecin pour 6 820 habitants en 2023 à 1 pour 6 500 habitants en 2024.
112. Malgré les progrès notés, **le taux de satisfaction des besoins en personnel de santé qualifié** se situe à **62,9%**, traduisant des besoins importants en ressources humaines. Par ailleurs, **le taux de couverture des besoins en infrastructures conformes aux normes** s'établit à 52,5% en 2024 contre 61,5% en 2023.
113. **Le taux de disponibilité des médicaments et autres produits de santé essentiels** s'est établi à **86% en 2024** grâce à la mise en place des armoires d'urgence dans les services critiques (urgences, néonatalogie, maternité, bloc opératoire), réduisant les ruptures de stock et améliorant la qualité de la prise en charge.
114. Dans le cadre de la **réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile**, l'intensification des actions a permis une baisse du **quotient de mortalité maternelle** avec un taux estimé à **213 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2023**. Ce résultat est dû à l'amélioration de l'accès aux soins prénatals avec un **taux**

d'achèvement des consultations prénatales (CPN) qui atteint **68% en 2023**. Toutefois, des disparités persistent selon le milieu de résidence, avec 72% des femmes en zone urbaine ayant effectué au moins 4 visites prénatales contre 66% en zone rurale. **Le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié** s'élève à **97% en 2024**, contre 94% en 2023. Cette progression témoigne des efforts soutenus pour améliorer la qualité des soins obstétricaux et garantir des accouchements sécurisés.

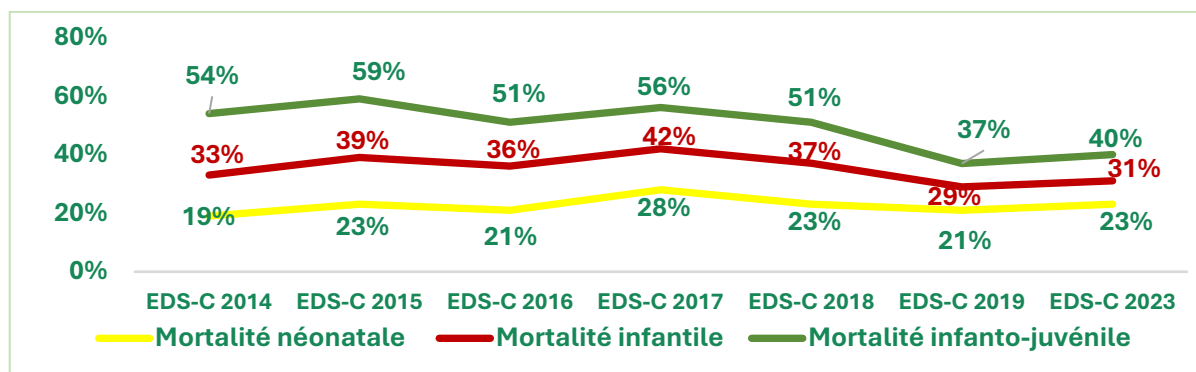
Figure 16 : Évolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié



Source : MSAS

115. Concernant la **planification familiale**, seules 27% des femmes en union âgées de 15 à 49 ans utilisent une méthode dédiée¹⁰ en 2023 et parmi elles, 26% recourent à une méthode moderne. **Le taux de prévalence contraceptive** est nettement plus élevé chez les femmes non en union et sexuellement actives (42% pour toutes les méthodes et 40% pour les méthodes modernes).

Figure 17 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans



Source : Rapport EDS-continue, 2023

116. En 2023, le **taux de mortalité infanto-juvénile au Sénégal** est estimé à **40‰**, avec de fortes disparités régionales. La région de Ziguinchor se distingue par la meilleure performance nationale avec un taux de mortalité infanto-juvénile de 20‰. Les régions de Kolda, Sédhiou et Kédougou affichent respectivement des niveaux préoccupants de 77‰, 71‰ et 63‰.
117. Le **taux de mortalité néonatale**, estimé à **23‰ en 2023**, met en lumière de fortes disparités régionales. En effet, la région de Sédhiou enregistre le taux le plus élevé (40‰), suivie de Kolda (39‰), puis de Louga (34‰) et Kaffrine (34‰). En revanche, les

¹⁰ Au moment de la collecte des données de l'EDS 2023

régions de Ziguinchor (9‰), Kaolack (11‰) et Saint-Louis (19‰) présentent les meilleures performances, traduisant une meilleure prise en charge néonatale. Ces disparités appellent à des interventions ciblées pour renforcer les services de santé maternelle et néonatale dans les régions les plus affectées. Le **taux de couverture vaccinale pour le PENTA-3**, se situe à **77% en 2024** contre 72% en 2023.

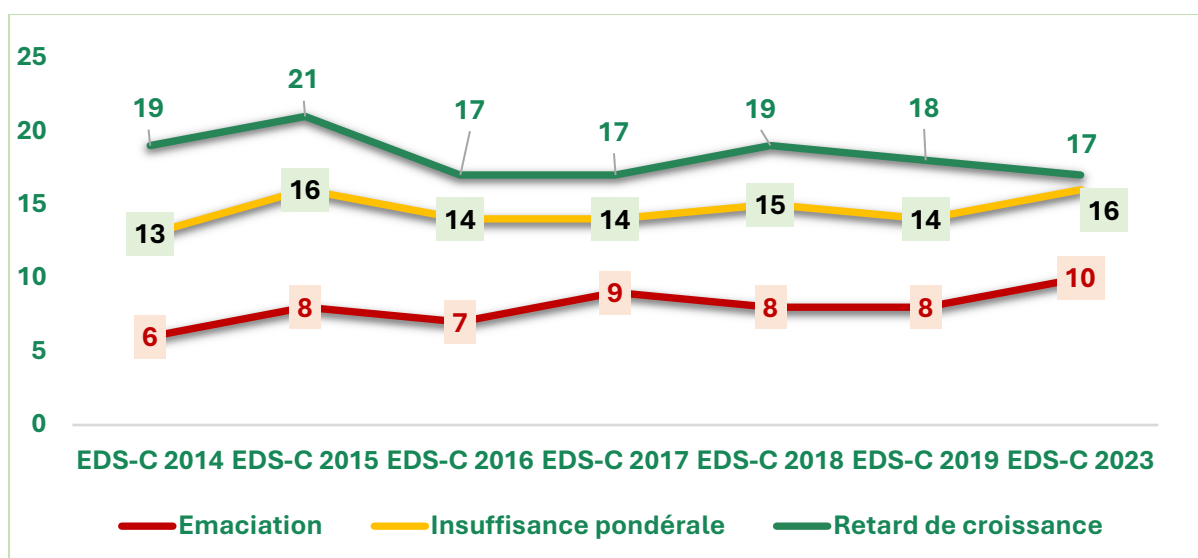
118. Dans le domaine de la surveillance de la **rougeole**, le Sénégal a enregistré **484 cas en 2024**, soit une incidence de 25,7 pour 1 million d'habitants, avec une légère diminution par rapport à l'année 2023 où 539 cas avaient été enregistrés. Par ailleurs, en décembre 2024, une campagne nationale de rattrapage de la vaccination contre la rougeole et la rubéole (RR) a permis d'avoir une couverture nationale de 98%.
119. Dans le cadre de la **lutte contre le paludisme, le taux de mortalité** a connu une baisse passant de 1,64 en 2023 à **1,60 pour 100 000 habitants en 2024**. Toutefois, **l'incidence** a connu une hausse, atteignant 16,4‰ en 2024 contre 9,46‰ en 2023, soulignant la nécessité de renforcer les efforts de prévention.
120. **L'incidence de la tuberculose** se situe à **110 cas pour 100 000 habitants en 2024**, contre 112 cas en 2023. Le taux de succès thérapeutique est de 89,4% en 2024, soit un niveau proche de l'objectif de 90% fixé à l'horizon 2030 dans le cadre de la stratégie mondiale « End TB ». Le taux de détection de la tuberculose, toutes formes confondues, est passé de 81% en 2023 à 86% en 2024. Ces progrès résultent d'une amélioration des efforts de dépistage et de surveillance de la maladie. Toutefois, la maladie demeure particulièrement présente dans certaines régions, notamment à Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack, Ziguinchor et Saint-Louis, identifiées comme des zones à forte charge de tuberculose.
121. Dans le cadre de la **lutte contre le VIH**, le **pourcentage de personnes vivant avec le VIH (PVVIH)** ayant une charge virale supprimée (<1000 copies/ml) se maintient à 91% en 2024.
122. S'agissant des **maladies non transmissibles**, le **taux prévalence de l'hypertension artérielle** se situe à **24,5% en 2024**. Toutefois, ce résultat cache des disparités significatives, avec des taux particulièrement élevés dans les régions de Saint-Louis (30,4%) et de Tambacounda (28,8%), contre seulement 16,2% à Kaffrine.
123. Dans la même dynamique, la **prévalence des accidents vasculaires cérébraux (AVC)** est estimée à **16,1% en 2024** avec des taux relativement faibles dans les régions du sud, notamment à Kédougou (3,9%) et à Tambacounda (7,6%), contre des niveaux nettement plus élevés à Louga (19,9%), Kaolack (20,3%) et Fatick (21,2%). Ces écarts appellent à une meilleure intégration, une approche territorialisée tenant compte des spécificités locales dans la promotion de la santé et la prévention.
124. La **prévalence du diabète** est estimée à **4,2% en 2024**. Toutefois, la région de Matam enregistre un taux particulièrement élevé de 10,7%, soit plus du double du niveau national. Ce niveau de prévalence traduit une exposition croissante de la population à des facteurs de risque, d'où la nécessité d'agir sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé.



III.1.3. Nutrition

125. S'agissant de l'**état nutritionnel des enfants**, la **proportion d'enfants âgés de 0 à 59 mois bénéficiant effectivement des services de nutrition** reste stable à **60% en 2024**. Par ailleurs, la proportion d'enfants malnutris guéris, se situe à 75% en 2024, traduisant une baisse par rapport à 2023 (78%). **Le taux de couverture des collectivités territoriales par les services de nutrition** s'est maintenu à 90%, atteignant ainsi la cible fixée pour 2024. Ce résultat reflète une bonne répartition géographique des services de nutrition à travers le territoire national.
126. **La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans** est restée quasi stable, se situant à **17,5% en 2023**. En outre, **l'émaciation (malnutrition aiguë)** touche 10% des enfants et 1% sous sa forme sévère.
127. Il importe de noter que les **niveaux de malnutrition sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain en 2023**. En effet, le retard de croissance touche 21% des enfants du milieu rural contre 12% en milieu urbain¹¹. De plus, il existe des disparités régionales importantes comme en témoignent les régions de Kaffrine et de Ziguinchor avec des taux de prévalence respectifs de 28% et 10%.

Figure 18 : Tendances de l'État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans en pourcentage



Source : Rapport EDS-continue, 2023

¹¹ Résultats de l'EDS-continue 2023

Recommandations

Afin de renforcer la performance du système de santé et de corriger les principales faiblesses identifiées, il conviendrait, notamment, de : (i) **renforcer la disponibilité des statistiques sanitaires** ; (ii) **déployer le Dossier Patient Informatisé (DPI)** ; (iii) **favoriser l'implication du secteur privé dans la prise en charge sanitaire** ; (iv) **poursuivre la dynamique de relèvement du plateau technique des structures sanitaires**; (v) **renforcer la disponibilité des ressources humaines qualifiées et mettre en place des mécanismes de fidélisation dans les zones éloignées** ; (vi) **actualiser la réforme des Comités de Développement Sanitaire (CDS)** et (vii) **renforcer la couverture sanitaire universelle**.

III.1.3. Protection sociale



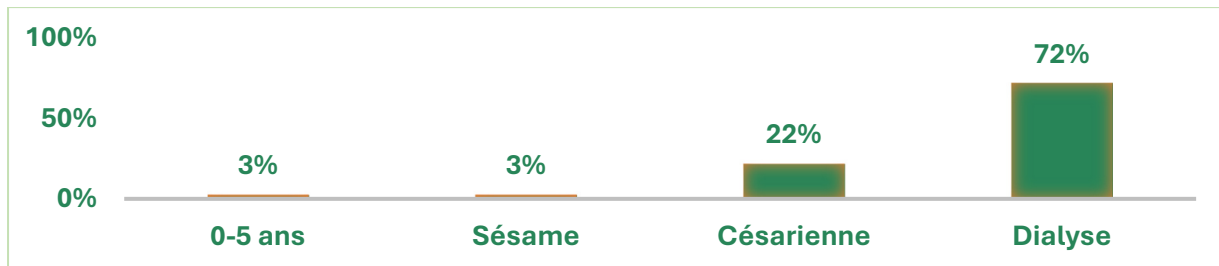
128. Le Gouvernement du Sénégal accorde une importance capitale à la prise en charge des populations, particulièrement les plus vulnérables. En effet, le **nombre de ménages inscrits dans le Registre national unique (RNU)** est passé de 541 192 en 2023 à **954 574 en 2024**, soit une hausse de 76,4 %. Cette progression s'explique par l'élargissement du registre aux ménages vulnérables, notamment ceux exposés à des chocs susceptibles de les faire basculer dans la pauvreté. Toutefois, par rapport à la cible d'1 million de ménages, un écart subsiste, principalement en raison du retard enregistré dans la mobilisation des ressources du Projet d'Appui à la Protection sociale adaptative (PAPSA) en 2024, ce qui a compromis l'atteinte de l'objectif de 97,5% de taux d'enquête fixé.
129. Le **nombre de ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale (PNBSF)** se situe à **355 013 en 2024** contre 354 984 en 2023. Il importe de noter que durant l'année 2024, seuls deux trimestres ont été payés pour le compte du deuxième et troisième trimestre de l'année 2023.
130. Dans le cadre de la **prise en charge des personnes handicapées**, **23 028 Cartes d'Égalité des Chances (CEC) ont été produites en 2024** contre 4 588 en 2023. Ainsi, en 2024, le nombre total de cartes délivrées a atteint 98 126 contre 75 098 en 2023, soit un taux de couverture de 8,10% de la population totale des personnes handicapées estimée à 1 210 726¹². L'augmentation du nombre de cartes produites s'explique par le lancement d'une nouvelle plateforme de gestion de la carte d'égalité des chances et la création du bureau national de la carte d'égalité des chances.
131. **La production de la CEC a permis de :** (i) enrôler 24 728 personnes handicapées dans les mutuelles de santé et 64 311 aux bourses de sécurité familiale ; (ii) faciliter l'accès de 1 600 personnes handicapées au transport ; (iii) octroyer 2 524 kits scolaires aux personnes handicapées ; (iv) donner à 2 427 personnes handicapées des bourses de formation professionnelle ; (v) offrir à 889 personnes handicapées un emploi et /ou un financement et (vi) appuyer en appareillage et en produits de réadaptation à 11 525

¹² ANSD

personnes handicapées depuis 2014. Par ailleurs, 2 230 personnes handicapées ont bénéficié d'appareillage en 2024, soit 1 004 de plus qu'en 2023.

132. À ce jour, **4 services de la carte d'égalité des chances** (santé, finances, transport et réadaptation) **sur 7 sont mis en œuvre**. Les trois autres services relatifs à l'emploi, l'éducation et la formation ne sont pas encore effectifs.
133. S'agissant de la **couverture sanitaire universelle**, **1 451 967 bénéficiaires sont éligibles en 2024** aux prestations car étant à jour de leurs cotisations (soit 306 555 classiques, 159 758 CMU Élèves, 70 033 CMU Daara, 815 308 enfants de moins de 5 ans, 99 287 femmes enceintes, 1 026 indigents BSF et CEC) sur les 3 047 188 bénéficiaires contributifs attendus (qui devaient normalement verser leurs cotisations).
134. En 2024, **une baisse a été enregistrée au niveau de l'enrôlement des élèves** passant respectivement de 520 585 élèves enrôlés en 2023 à **159 758 en 2024** et de **96 925 « ndongos daaras » enrôlés en 2023 à 70 033 en 2024**.
135. Dans le cadre de la **prise en charge des gratuités**, **1 123 patients ont bénéficié de l'initiative pour 94 467 séances de dialyse en 2024**. Le **nombre de cas d'enfants de moins de 5 ans bénéficiaires** de la gratuité est de **978 181 en 2024** contre 1 087 095 en 2023. Le **nombre de personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiaires** de la gratuité est de **118 303 en 2024** contre 33 879 en 2023. Le **nombre de bénéficiaires de la césarienne dans les structures de santé publiques** est 35 432 contre **31 998 en 2023**.

Figure 19 : Répartition des montants remboursés en 2024 par la SEN-CSU pour le compte de l'assistance médicale en 2024



Source : SEN-CSU 2025

136. S'agissant de la **protection de l'enfant**, le **nombre d'enfants bénéficiant de services de protection sociale** est de **28 365 enfants en 2024** contre 38 544 en 2023. Cette baisse s'explique par l'absence de mise en œuvre effective du programme de retrait et de réinsertion socio-économiques des enfants en situation de vulnérabilité, l'arrêt de certaines opérations d'envergure nationale de retrait des enfants de la rue, ainsi que l'absence du décret octroyant le statut de Pupille de la Nation ayant aussi beaucoup impacté sur le ciblage en 2024.
137. Par rapport au retrait et au retour en famille des enfants en situation de rue, **811 enfants de diverses nationalités ont pu être secourus et retirés de la rue dont 590 qui ont pu être retournés en famille** grâce à l'opérationnalisation du Projet d'Appui institutionnel au Système de Protection de l'Enfant (PAISPES) mis en œuvre par la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance (CAPE).

138. Dans le cadre de la **prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité**, le programme enfance à travers le Centre Ginddi a eu à accueillir **1 175 pensionnaires durant l'année**. En plus de cette prise en charge au niveau interne, le centre a déployé ses antennes lors des événements religieux tels que le Magal ainsi que les Gamou de Tivaouane et de Kaolack, ce qui a permis de sécuriser les enfants égarés.
139. **Le nombre de Pupilles de la Nation pris en charge en 2024, à raison de 50 000 FCFA par pupille, est de 1 072 pupilles de la Nation déclarés**, dont 520 filles et 552 garçons.

Recommandations

Pour améliorer les résultats du sous-secteur, il faudrait : (i) finaliser l'extension du RNU à 1 million de ménages ; (ii) élaborer une stratégie de re-certification des bénéficiaires du PNBSF ; (iii) adopter la loi d'orientation de la protection sociale et le code unique de sécurité sociale ; (iv) accélérer la production des Cartes d'Égalités des Chances, et l'adoption des textes d'application de la LOS ; (v) réformer l'assurance maladie obligatoire et développer l'assurance maladie communautaire ; (vi) développer des applications (et autres outils digitaux) et assurer l'interopérabilité des bases de données de la CEC et du PNBSF ; (vii) généraliser l'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'informel ; (viii) renforcer la synergie entre la Caisse de Sécurité sociale et l'IPRES ; (ix) élaborer un nouveau code du travail et un code de sécurité sociale et (x) garantir un financement durable de la protection sociale universelle.

III.1.4. Environnement

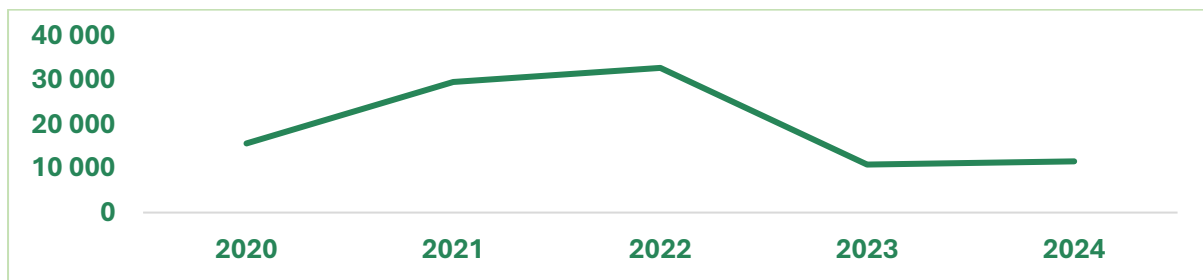
140. Le **budget alloué au ministère en charge de l'Environnement s'élève à 48,699 milliards de FCFA en 2024** contre 38,781 milliards en 2023, soit une hausse de 25,5%. Par ailleurs, dans le but de mieux intégrer les enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble du processus de planification, un « budget vert » a été annexé à la Loi de Finance initiale (LFI).
141. Dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement, les Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES) sont mis en place afin de limiter leurs impacts négatifs sur l'environnement et les populations. En 2024, le **taux de suivi des PGES** a atteint **53,4%**, contre 12,3% en 2023. Cette progression s'explique par le renforcement des services chargés du suivi, à travers le Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal (SENREM).
142. La poursuite de l'extension du réseau **d'aires marines protégées (AMP)** a permis de faire progresser le **taux de couverture** de 2,88% en 2023 à **4,29% en 2024**, soit une hausse de 1,41pdp. Ce résultat est en grande partie attribuable à l'appui du projet AMP Mangrove dans les initiatives communautaires.
143. Le **pourcentage d'espèces clés menacées faisant l'objet d'un suivi dans les Parcs** se situe à **88,9%** en 2024, contre 78% en 2023. Ce résultat s'inscrit dans le cadre du



renforcement de la surveillance bioécologique. Par ailleurs, le retrait du Parc national du Niokolo-Koba (PNNK), en 2024, de la liste du Patrimoine mondial en péril où il figurait depuis 2007 constitue une avancée majeure.

144. **Dans le domaine de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles**, la reconstitution du couvert végétal demeure insuffisante pour inverser la tendance à la déforestation et à la dégradation des terres. **Les superficies de terres reboisées (en équivalent hectares par an) se sont établies à 11 150 hectares en 2024** contre 10 920 hectares en 2023. Dans le domaine de la protection côtière, le linéaire protégé s'élève à 468 mètres en 2024, pour une cible fixée à 300 mètres.

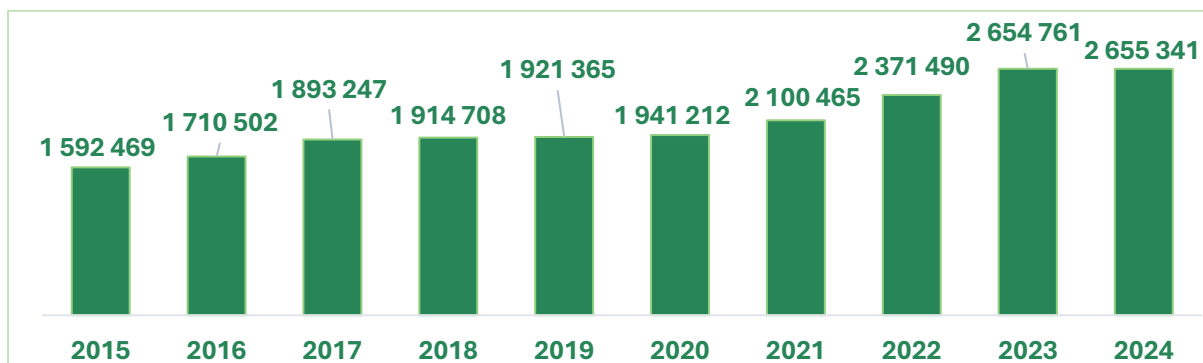
Figure 20 : Évolution du nombre d'ha reboisés (en équivalent ha par an)



Source : Données METE

145. Dans le cadre de la **préservation et de la restauration des écosystèmes**, **les superficies des formations forestières sous gestion durable** sont estimées à **2 655 341 hectares en 2024**, contre 2 654 761 hectares en 2023. Cette progression résulte des efforts déployés en matière de régénération naturelle assistée, de restauration des terres dégradées, ainsi que de l'appui des partenaires au développement. **Les superficies mises en défens** atteignent **1 985 hectares en 2024**, pour une cible de 300 hectares.
146. Les actions menées en 2024 portent également sur la **restauration de 574 hectares de mangroves et de filaos**, contre 2 460 hectares en 2023, la mise en place de 51 bois d'école, contre 39 en 2023, ainsi que le reboisement de 15 km d'axes routiers dans une perspective de promotion des villes vertes durables.

Figure 21 : Évolution des superficies des formations forestières sous gestion



Source : Données METE

147. En matière de **protection des forêts, les superficies brûlées** se sont établies à **276 540 hectares en 2024**, contre 281 703 en 2023, marquant une diminution des zones affectées par les feux. Cette évolution reflète un taux de réalisation de 96% de l'objectif de réduction de 5% fixé pour l'année 2024. Ce résultat s'explique par la hausse du budget d'investissement du Projet de Protection des Écosystèmes Contre les Feux de Brousse (PRECOF) et l'appui du Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal (SENREM).
148. La **quantité de biomasse brûlée** s'établit à **852 245 tonnes en 2024**, contre 1 143 351 tonnes en 2023, soit une réduction de 25,4%. Le ratio entre les superficies brûlées et le nombre de cas de feux est de 30, ce qui signifie que près de 70% des feux sont maîtrisés à temps. Toutefois, cette situation varie selon les régions, avec un ratio nettement plus élevé dans la région de Tambacounda (78,6), où la lutte contre les feux est plus difficile, comparé à la région de Dakar (1,1).
149. En matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, une légère baisse des émissions de CO₂ par habitant a été enregistrée en 2024, se situant à **0,001502 Gg¹³/habitant** contre 0,001537 Gg/habitant en 2023, soit une diminution d'environ 2,3%. Cette évolution traduit les efforts déployés pour réduire l'empreinte carbone, notamment à travers des actions en faveur de la transition énergétique et de la gestion durable des ressources naturelles. Par ailleurs, la lutte contre les changements climatiques a permis de mobiliser 23 millions de dollars US dans le cadre des financements climatiques, pour exécuter des projets nationaux. Le nombre d'emplois verts créés se situe à 259 en 2024 pour une cible de 229.
150. **En 2024, le Sénégal est classé 37^{ème} pays le plus pollué parmi 138 pays évalués.** Ce classement reflète notamment l'évolution du niveau moyen annuel de **particules fines (PM2.5)**, qui est passé de 28,2 µg/m³ en 2023 à **22,3 µg/m³ en 2024**. Malgré cette amélioration, la concentration reste très supérieure à la norme annuelle de l'OMS (5 µg/m³).
151. Dans le cadre de la **mesure de la qualité de l'air, des progrès notables ont été réalisés avec la réhabilitation de 04 stations de mesure ainsi que le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Centre de Gestion des Urgences environnementales (CGUE) et du Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA)**. En perspective, il conviendrait d'élargir ce dispositif de suivi à d'autres régions afin d'assurer une couverture nationale plus représentative et renforcer la gestion environnementale.

¹³ Gigagramme

152. Dans le **secteur de l'environnement**, certaines réformes restent en cours, notamment l'élaboration d'un cadre réglementaire dédié à la préservation de la biodiversité, ainsi que la révision du statut du personnel des Parcs nationaux, en vue d'une meilleure valorisation de leurs missions et conditions de travail.

Recommandations

L'amélioration de la performance du secteur de l'environnement nécessite de : (i) **renforcer le cadre juridique par l'adoption des décrets d'application** ; (ii) **développer des stratégies de mobilisation des ressources, notamment à travers la finance climatique** ; (iii) **renforcer les actions de reforestation, de protection des massifs forestiers, de lutte contre la désertification et la dégradation des terres** ; (iv) **protéger les écosystèmes et la faune sauvage et étendre le réseau des aires protégées** ; (v) **promouvoir la gestion de la biosécurité et les emplois verts** ; (vi) **mettre en place un cadre opérationnel pour la production, la gestion et le partage des données, avec un usage accru du digital et (vii) assurer le suivi de la mise en œuvre de la Contribution déterminée au Niveau national (CDN).**

III.1.5. Hydraulique et Assainissement

153. **Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a bénéficié d'un budget global de 132,39 milliards de FCFA en 2024**, dont 59,17 milliards pour l'accès à l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau (44,7%) et 71,05 milliards de FCFA pour le programme d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (53,7%).
154. **En milieu urbain, le taux d'accès se situe à 99,2% en 2024** contre 99% en 2023. Les efforts fournis en matière de réalisation de branchements domiciliaires et d'investissements en branchements sociaux (en moyenne 30 000 unités/an) à l'eau potable ont permis de maintenir le taux global d'accès amélioré à l'eau potable à un niveau constant. Ainsi, le **taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, se situe à 97,8% en 2024** contre 97,3% en 2023, qui s'explique en partie par les efforts déployés par l'Office des Forages ruraux (OFOR) pour renforcer la gestion et l'exploitation durable des ouvrages hydrauliques à travers des Délégations de Service public (DSP).
155. **Toutefois, des efforts devraient être faits pour améliorer la pression de l'eau dans certaines agglomérations comme Dakar, Touba et certaines capitales régionales.** Il en est de même pour la qualité de l'eau, surtout dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick où le niveau de salinité demeure encore important.
156. **L'accès adéquat reste coûteux pour les ménages démunis**, aggravant les inégalités sociales. Le sous-secteur est caractérisé par des infrastructures vétustes, des retards dans la mise en œuvre des Plans directeurs d'Assainissement (PDA) et un faible taux de couverture. Cependant, **l'État a suspendu l'arrêté n° 5866 du 29 mars 2024 révisant la**

grille tarifaire appliquée par la SEN'EAU, ce qui a permis de maintenir les prix dans les milieux urbains et périurbains, garantissant ainsi la stabilité des coûts pour les usagers.

157. **Les contraintes du sous-secteur de l'eau sont entre autres :** (i) l'insuffisance des ressources financières de l'OFOR pour prendre en charge les travaux de remise en état des SAEP ; (ii) les lenteurs dans le déploiement de certaines DSP ; (iii) les déficits de production notés dans plusieurs centres urbains gérés par la SONES et les problèmes de qualité physicochimique de l'eau distribuée (teneur élevée en nitrates, fluor, chlorures, etc.) et (iv) les problèmes de libération d'emprises pour les projets ou encore le déséquilibre du modèle financier de la SEN'EAU et des DSP en milieu rural.
158. Le Sénégal fait de la **gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)** une priorité. Ainsi, **le degré de mise en œuvre de la GIRE (0-100)** connaît une augmentation significative, passant de 55 en 2023 à **59 en 2024**. De plus, la proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne est restée constante à 44,44% en 2024.
159. Le Sénégal s'est fixé des objectifs ambitieux pour **améliorer ses performances en matière de GIRE**. Un score de 80 est fixé comme cible pour les dimensions liées à l'environnement favorable, aux institutions, à la participation et aux instruments de gestion, tandis qu'un score de 70 est visé pour le financement. Pour y parvenir, le Sénégal devra renforcer son cadre juridique et institutionnel afin de consolider la gouvernance des ressources en eau, améliorer la coordination entre les acteurs et accroître la participation des communautés locales. Le développement et la modernisation des outils de gestion, avec un investissement accru dans des systèmes d'information fiables, seront également essentiels. Enfin, des efforts significatifs devront être déployés pour mobiliser des financements domestiques et internationaux, tout en encourageant les partenariats public-privé.
160. Concernant le **secteur de l'assainissement**, le Sénégal a développé des stratégies clés pour améliorer l'accès à l'assainissement en milieu rural et l'assainissement des Gros Centres ruraux (SAGCR 2018). Ainsi, le **taux d'accès à l'assainissement** se situe à **73,4% en 2024** contre 68,3% en 2023. **En milieu urbain, le taux d'accès à l'assainissement** est de **79,9% en 2024** contre 75,7% en 2023.
161. Des avancées sensibles sont notées sur la courbe d'assainissement en milieu rural où des projets majeurs se succèdent en plus des opérations ATPC et qui ont un impact sur les autoréalisations. **Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural** est de **66,4% en 2024** contre 59,4% en 2023. En effet, des progrès significatifs ont été enregistrés avec l'assainissement de 430 villages répartis dans neuf régions (Kaffrine, Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Louga, Diourbel, Saint-Louis et Matam), dont 318 ont été officiellement déclarés villages FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre).

162. Le **secteur de l'assainissement rural fait face à plusieurs défis majeurs**. Il est essentiel d'accélérer la révision des textes juridiques et réglementaires, tout en renforçant la gouvernance et le suivi du sous-secteur. L'amélioration de l'accès durable et sécurisé aux services d'assainissement, ainsi que la qualité des prestations dans le respect des normes, constitue également une priorité. Par ailleurs, le renforcement de la gestion de l'information, la promotion des programmes de changement de comportement (IEC, ATPC, marketing de l'assainissement) et l'atténuation des impacts du changement climatique sur les infrastructures sont nécessaires.

Recommandations

Pour une meilleure performance du sous-secteur, il faudrait : (i) **poursuivre la réalisation du Programme national pour la Sécurité de l'Eau**; (ii) **concrétiser l'Initiative des Autoroutes de l'Eau pour pallier les problèmes de qualité et de disponibilité de l'eau**; (iii) **accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'assainissement**; (iv) **définir et mettre en œuvre la réforme du service public de l'eau**; (v) **opérationnaliser l'Autorité de Régulation du Secteur** et (vi) **accélérer la mise en œuvre des dispositifs territoriaux de Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE)**.

III.1.6. Habitat et cadre de vie

163. Le **budget du ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire consacré au secteur de l'habitat et du cadre de vie s'élève à 86,45 milliards de FCFA en 2024**, dont 10,05 milliards consacrés à l'aménagement et au développement urbain, 12,7 milliards dédiés aux logements, à la construction d'équipements et d'infrastructures publiques et 61,07 milliards de FCFA à l'amélioration du cadre de vie.
164. Le nombre d'**unités d'habitations est de 919 en 2024** contre 2 079 en 2023, soit une baisse de 56%. Le **nombre de parcelles viabilisées** passe de 4 301 en 2023 à **692 en 2024**, soit 17,2% de l'objectif de 4 019. En outre, **247 logements ont été construits** en 2024 par les promoteurs immobiliers publics (SICAP SA et SNHLM).
165. Cette contre-performance s'explique par plusieurs facteurs, notamment : (i) les difficultés d'accès aux fonciers ; (ii) la non opérationnalisation du guichet unique en particulier à Dakar, entravant les opérations domaniales et l'accès aux exonérations et (iii) les faibles capacités techniques et financières des promoteurs immobiliers publics et privés.

L'année 2024 a été marquée par une réorientation du **projet « 100 000 logements »**, qui a été soumis à une évaluation approfondie. Cette révision s'est matérialisée par l'élaboration du Programme national d'Accès au Logement et du Renouveau urbain (PNALRU) dont l'objectif est de développer l'offre locative sociale, afin de mieux



répondre à la demande croissante et de garantir une répartition plus équitable de logements à l'échelle territoriale.

166. Au titre de la **planification urbaine**, il convient de souligner l'élaboration de Plans communaux d'Urbanisme (PCU, ex-PUD), de Plans de gestion des risques d'inondation et de Plans directeurs de Drainage (PDD) dans les zones de Tivaouane Peulh-Niaga, Jaxaay-Parcelles et Sangalkam. Par ailleurs, trois (03) PCU ont été élaborés dans les communes de Saint-Louis, Ndiébène-Gandioul et Gandon. Ainsi, 104 communes sur 557 disposent désormais de documents de planification, soit un taux de couverture de 19 %.
167. S'agissant de l'**amélioration du cadre de vie des populations**, la **superficie d'espaces verts** aménagés est passée de 20 ha en 2023 à **25 ha en 2024, avec un écart de 5 ha** par rapport à la cible.
168. La mise en œuvre des projets et programmes a permis la réalisation de plusieurs actions de **propreté et d'aménagement paysager**, notamment à travers les journées mensuelles de nettoyage « Bèsup Sétal ». Ainsi, **2,36 millions de tonnes de déchets ont été collectés en 2024 et mis en décharge**.
169. Par ailleurs, **70 opérations de désencombrement ont été effectuées en 2024**. Parallèlement, des activités d'aménagement d'entrées de villes et d'espaces publics ont été réalisées. Le taux de couverture de la collecte de déchets est de 71%, pour une cible de 83%, malgré les efforts déployés.
170. Certaines contraintes ne favorisent pas l'atteinte des objectifs : (i) le faible taux de valorisation des déchets ; (ii) la faible capacité d'autofinancement des structures dédiées ; (iii) la faible maîtrise des sites dédiés aux espaces publics et (iv) le déficit d'entretien et l'absence de suivi des espaces aménagés et/ou désencombrés.

Recommandations

En vue d'une amélioration des conditions d'habitat et de la qualité du cadre de vie, les perspectives retenues sont, entre autres : (i) **la création de l'Observatoire national du Logement** ; (ii) **la promotion de la copropriété et du syndicat afin de garantir une gestion efficace des biens immobiliers** ; (iii) **l'encadrement et régulation de la promotion immobilière pour assurer une offre qualitative et accessible** ; (iv) **la promotion de l'industrialisation de la production de logements afin d'accélérer la construction et d'optimiser les processus de fabrication** ; (v) **le lancement d'un programme ambitieux pour la rénovation urbaine**.

CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse des résultats révèle plusieurs tendances majeures dans les domaines du capital humain et du développement durable, qui traduisent à la fois des progrès significatifs et des défis persistants à relever pour atteindre les objectifs de développement.

Des avancées ont été enregistrées dans le domaine de la santé maternelle, de la lutte contre les maladies, ainsi que dans le renforcement de la couverture des filets sociaux, à travers l'élargissement du Registre national unique. Toutefois, les résultats de l'éducation nationale relatifs aux taux de réussite aux examens sont en baisse. Pour ce qui est du secteur de la santé, malgré les progrès enregistrés, les disparités régionales restent marquées. L'inclusion sociale progresse mais de nombreux défis subsistent en matière de qualité des prestations et de résilience des systèmes. Par ailleurs, la nécessité de mieux territorialiser les politiques publiques en matière de développement du Capital humain apparaît comme une condition essentielle pour assurer une couverture équitable et efficace sur l'ensemble du territoire national dans l'optique d'améliorer les scores des indices de développement et du Capital humain (IDH et ICH).

Les tendances révèlent également des progrès en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, aussi bien en milieu urbain que rural. Cependant, la qualité de l'eau, la vétusté des infrastructures et les insuffisances en matière de gouvernance limitent l'impact des efforts déployés. Dans le secteur de l'environnement, la dynamique enclenchée en matière de suivi des impacts, d'extension des aires protégées et de préservation des écosystèmes, est porteuse de résultats encourageants. Néanmoins, des défis persistent, notamment en ce qui concerne la lutte contre la déforestation, la mobilisation des financements climatiques et la consolidation du cadre juridique. Concernant le secteur de l'habitat et du cadre de vie, il est enregistré un ralentissement de la production de logements. En revanche, des progrès significatifs ont été réalisés dans la gestion des déchets, avec des volumes de collecte et de mise en décharge atteignant des niveaux records.

Dans le cadre de la SND 2025-2029, l'État du Sénégal réaffirme sa volonté de garantir un accès équitable et universel aux services sociaux de base, tout en plaçant la durabilité environnementale au cœur de ses priorités.

Pour répondre aux principaux défis identifiés, plusieurs réformes structurantes sont prévues, notamment, dans les secteurs de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et de l'accès aux services essentiels. Il est ainsi prévu d'assurer une couverture sanitaire complète en renforçant la gouvernance et en diversifiant l'offre de soins de qualité. Dans le domaine de la protection sociale, des mesures sont envisagées pour mettre en place un système plus inclusif, à travers l'adoption d'un *Code* unique de sécurité sociale, *une Loi d'orientation de la protection sociale* et une mobilisation accrue des ressources endogènes.

En matière d'éducation et de formation professionnelle, la vision met l'accent sur une réforme éducative intégrant les langues nationales et modernisant les *daaras*, avec une forte orientation vers la formation professionnelle. Il propose une refonte de l'enseignement supérieur pour mieux répondre aux besoins économiques (agriculture, industrie, numérique) et encourage les partenariats université-entreprise. Enfin, pour améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, notamment en milieu rural, la stratégie prévoit l'extension et la réhabilitation des infrastructures, ainsi qu'une réduction des disparités territoriales.

IV. GOUVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ

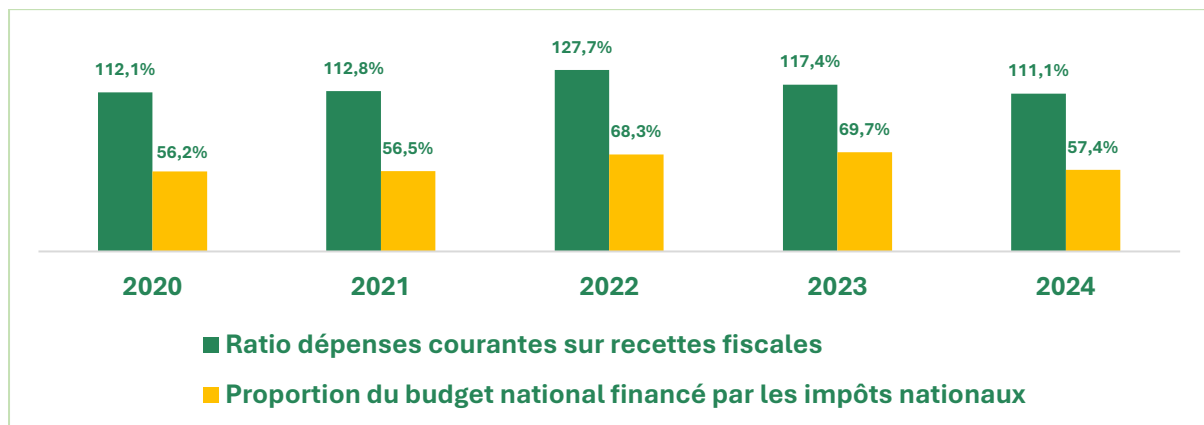


171. Le Sénégal entend renforcer la gouvernance économique et financière, promouvoir l'investissement privé, consolider l'état de droit et promouvoir l'équité territoriale. Les autorités ont également mis l'accent sur la rationalisation des dépenses publiques, le renforcement du système judiciaire et de l'équité territorial, ainsi que la modernisation de l'administration publique.

VI.1.1. Gouvernance économique et financière

172. **L'année 2024 a été marquée par une bonne mobilisation des ressources et une amélioration dans la gestion des dépenses publiques.** En effet, **les ressources du budget général mobilisées en 2024 se sont établies à 4 005,2 milliards de FCFA**, soit une augmentation de 145,5 milliards par rapport à 2023. Cette hausse découle de l'augmentation des recettes fiscales qui sont passées de 3 461,8 milliards de FCFA en 2023 à 3 692,1 milliards en 2024. Toutefois, le **taux de pression fiscale** n'a pas évolué entre 2023 et 2024, s'établissant à 18,6%.
173. Par contre les **recettes non fiscales ont diminué**, passant de 56,58 milliards de FCFA en 2023 à **24,4 milliards en 2024**. Les dons ont également baissé de 60,5 milliards de FCFA, se situant à 128,1 milliards en 2024.
174. Les **dépenses budgétaires** sont évaluées à **6 674,1 milliards de FCFA en 2024** contre 6 609,09 milliards en 2023, traduisant une augmentation de 65,1 milliards. Elles sont constituées des dépenses courantes pour 4 795,7 milliards de FCFA et des dépenses en capital pour 1 166,9 milliards. Ainsi, le **déficit budgétaire** est évalué à **13,4% du PIB en 2024** contre 14,8% en 2023, confirmant une amélioration liée à la diminution des charges publiques.

Figure 22 : Évolution des indicateurs budgétaires



Source : Calcul DGPPE

175. En 2024, le **ratio des dépenses courantes aux recettes fiscales** s'est légèrement réduit à **111,1 %** contre 117,4 % en 2023, mais reste supérieur à 100 %, traduisant une dépendance persistante à des financements complémentaires. Parallèlement, la **part du budget financée par les impôts nationaux a reculé de 12,3 pdp**, passant de 69,7 %

en 2023 à **57,4 % en 2024**. Ces évolutions soulignent l'urgence de renforcer la mobilisation des recettes, de contenir les dépenses courantes et de diversifier les sources de financement internes afin de consolider la soutenabilité budgétaire et l'autonomie financière de l'État.

176. Concernant **l'efficacité des investissements, un portefeuille de 25 projets et programmes sectoriels a été évalué ex ante**. Les projets évalués sont majoritairement sociaux (84,60%), suivis par ceux d'appui à la production (14,30%), environnementaux (1,10%) et de production (0,10%). Par ailleurs, 218 projets financés sur ressources extérieures ont fait l'objet d'un suivi en 2024, dans un contexte marqué par la réduction du nombre de conventions signées et la clôture de certains projets en cours d'année.
177. Dans le cadre de **l'évaluation des réformes de l'UEMOA sur les finances publiques**, le Sénégal a obtenu un score de **78,59% en 2024** contre 77,53% en 2023. Cette amélioration reflète les bonnes performances enregistrées au niveau de la gouvernance économique et convergence (90,62%), en intégration du marché commun (72,13%) et en réformes sectorielles (73,02%).
178. Des progrès sont enregistrés en matière de **transparence et de lutte contre le blanchiment de capitaux**, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/PADM). Ces efforts ont conduit au retrait du Sénégal de la liste grise du Groupe d'Action financière (GAFI) en 2024.
179. Le Gouvernement entend intensifier ses efforts afin de **réduire le déficit budgétaire et d'assurer la soutenabilité de la dette publique**, dans l'optique de redresser durablement les finances publiques et de restaurer les marges de manœuvre budgétaires. Les priorités incluent la finalisation de la déconcentration de l'ordonnancement, la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Mobilisation de Recettes à moyen Terme (SRMT), la réforme du Code général des impôts et du Code des Douanes, ainsi que la consolidation des cadres de coopération avec les partenaires au développement.

VI.1.2. Environnement des affaires

180. Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires, le Gouvernement a lancé une **série de réformes pour faciliter l'installation et le développement des activités du Secteur privé**. Les **investissements directs étrangers (IDE)** sont estimés à **3 223¹⁴ milliards de FCFA en 2024** contre 2 641 milliards en 2023.
181. La mise en œuvre du premier programme de réforme « **Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Territoires et de l'Économie (PACTE)** », défini en 2024, **permettra de relever les défis structurels qui freinent la compétitivité des territoires, la croissance économique et l'attractivité du pays**. En outre,

¹⁴ Donnée estimée

l'implémentation de l'outil Business-ready¹⁵ permettra de mieux cibler les réformes pour améliorer l'attractivité et la compétitivité et ainsi améliorer le classement du Sénégal lors des prochaines évaluations.

182. En 2024, **sur les 7 Zones économiques spéciales (ZES) existantes, seules 3 sont fonctionnelles** (Diass, Sandiara et Diamniadio). Celles de Fatick, Bargny, Touba et Ndayane sont en cours de constructions.
183. En termes de résultat, les ZES fonctionnelles ont accueilli 44 entreprises, 2 820 emplois et mobilisé 188,9 milliards de FCFA d'investissements privés, en fin 2024. En termes de secteurs d'activités développés dans les ZES, la majorité des entreprises (40%) s'activent dans la fabrication, suivi des services (20%) et enfin des entreprises évoluant dans l'agro-industrie, les produits de pêche et de silviculture (13%).
184. La ZES de Diamniadio, avec 26 entreprises, a créé 1 252 emplois pour un investissement privé de 58,2 milliards de FCFA. La ZES de Sandiara a accueilli 14 entreprises, créé 1 080 emplois et mobilisé 124,7 milliards de FCFA d'investissements privés, soit 66% du total des IDE reçus. La ZES de Diass, quant à elle, n'enregistre que 3 entreprises.
185. Les principales contraintes rencontrées à Sandiara concernent l'aménagement primaire et la réalisation d'infrastructures structurantes de gestion foncière, la gouvernance et l'absence de guichet unique ou de services financiers. A Diamniadio, les mesures d'incitations prévues par la loi, notamment sur les tarifs de l'électricité et la fiscalité, ne sont pas respectées. Diass est confrontée à un manque de coordination et à l'insuffisance d'approvisionnement en électricité.
186. **En perspective, il est prévu d'accélérer la mise en place de quatre ZES pour stimuler l'économie sénégalaise.** Bargny-Sendou transformera les produits miniers, Fatick se concentrera sur la transformation du sel, PAD-DP-WORLD de Ndayane valorisera le port en accueillant des entreprises exportatrices et Touba Terminal sera une plateforme logistique et économique multifonctionnelle.
187. Par ailleurs, **le gouvernement poursuit le processus de développement du partenariat public-privé pour la réalisation des projets structurants.** C'est dans ce cadre qu'une assistance technique a été fournie aux autorités dans la structuration, le financement et la mise en œuvre des projets Partenariats public privé (PPP). À ce titre, la stratégie de développement des PPP (SDPPP) et la stratégie de financement et de mobilisation des financements extérieurs (SFMRE) ont été élaborés en 2024.
188. Dans le cadre de l'amélioration des PPP, 25 projets ont été accompagnés. En outre, huit (8) projets dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de l'urbanisme et de l'habitat, ainsi que du tourisme religieux, susceptibles d'être développés en PPP au Sénégal, ont fait l'objet de modélisation.

¹⁵ Il remplace l'ancien classement **Doing\ Business**, abandonné en 2021.

- 189. Conformément aux dispositions de la loi PPP de 2021, **au 31 décembre 2024, un total de 78 projets a été inscrit dans le portefeuille de projets¹⁶ susceptibles de faire l’objet d’un PPP.**
- 190. Ainsi en 2024, la mise en place des ZES, associée au développement des PPP, a permis de renforcer l’attractivité du Sénégal en permettant l’installation et le développement du secteur privé. Toutefois, des efforts restent à faire pour atteindre l’objectif de créer massivement des emplois conformément à la SND.

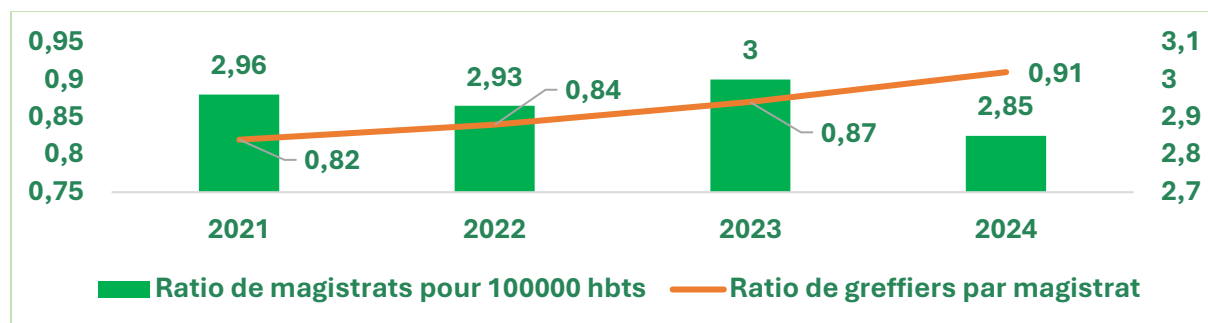
Recommandations

Pour améliorer significativement l’environnement des affaires, il faudrait **accélérer le processus d’adoption du nouveau Code des investissements et du Code général des impôts**, mais également **renforcer les incitations fiscales et non fiscales pour attirer les investissements privés.**

VI.1.3. Justice

- 191. Le Gouvernement vise à asseoir un système judiciaire indépendant, équitable, efficace, accessible et adapté aux besoins des justiciables et des acteurs économiques. Ainsi, **un budget de 44,3 milliards de FCFA a été alloué au secteur de la justice, en 2024.**

Figure 23 : Évolution des ratios de magistrats et de greffiers

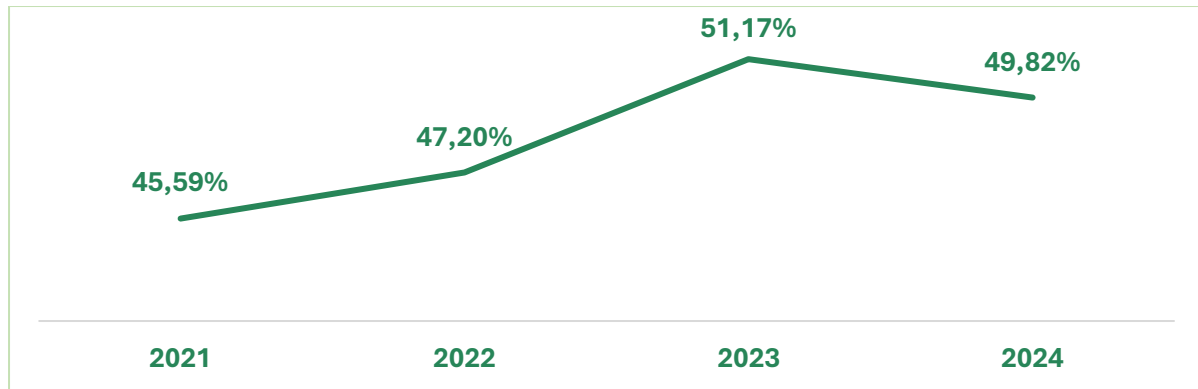


Source : MJ

- 192. **Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants est passé de 3 en 2023 à 2,85 en 2024**, soit une légère baisse de 0,15 point, alors que la norme internationale se situe à **10 magistrats pour 100 000 habitants**. Cette situation s’explique par des difficultés liées au recrutement et à l’accroissement démographique. Le **ratio greffier/magistrat s’est amélioré**, passant de 0,87 en 2023 à **0,91 en 2024**, et reste en deçà de la norme internationale fixée à 2 greffiers pour 1 magistrat.

¹⁶ La liste des projets est publiée sur <https://www.ppp.gouv.sn/fr/portefeuille-des-projets>

Figure 24 : Évolution du taux de détention préventive



Source : Ministère de la Justice

193. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de détention, le **taux d'occupation des prisons** a légèrement reculé, passant de 262% en 2023 à **257% en 2024**. Cette amélioration est liée à la construction et à la rénovation d'établissements pénitentiaires, ainsi qu'à la diminution du **taux de détention préventive**. Ce dernier est passé de 51,17% en 2023 à **49,82% en 2024**. En outre, des progrès notables ont été enregistrés en matière de réinsertion sociale et professionnelle, avec une **proportion de détenus formés et encadrés** qui est passée de 52,22% en 2023 à **70,43% en 2024**, dépassant la cible de 55%.
194. Le taux de réalisation de la carte judiciaire est de 85% en 2024 avec l'installation des Tribunaux de grande Instance (TGI) de Kaffrine et de Rufisque et du Tribunal d'instance de Keur Massar. Conformément à la loi n°2014-26 du 3 novembre 2014, le Gouvernement poursuit le déploiement des juridictions prévues, comprenant 6 Cours d'appel, 19 Tribunaux de grande Instance (TGI), 19 Tribunaux du Travail (TT), 1 Tribunal de Commerce (TC) et 46 Tribunaux d'Instance (TI).
195. Le développement des maisons de Justice qui jouent un rôle clé dans le dispositif de justice de proximité a permis, en 2024, d'avoir un taux de médiations réussies de 78,68 %, un recouvrement de 618 172 600 de FCFA de créances.
196. **Sur le plan des réformes, plusieurs projets de lois ont été transmis** au Secrétariat général du Gouvernement. Ils concernent notamment l'accès à l'information, l'aide juridictionnelle, la protection des lanceurs d'alerte, la création de la haute Autorité de Lutte contre la Corruption, les Pratiques assimilées (HALCOP), ainsi que celle de l'Observateur national des lieux de privation de liberté.

197. **En perspectives, il est prévu de poursuivre la modernisation des infrastructures judiciaires, de renforcer le personnel judiciaire**, conformément au plan stratégique et d'accélérer l'installation du TGI de Tivaouane et des TI de Guinguiné, Goudomp et Thionk-Essyl.

Recommandations

Pour améliorer l'accès et l'efficacité de la justice, il faudrait : (i) **instaurer la fonction de Juge des libertés et de la détention**, (ii) **renforcer le recours aux peines alternatives** et (iii) **poursuivre le maillage territorial et la modernisation des infrastructures judiciaires et renforcer les ressources humaines**.

VI.1.4. Paix et sécurité

198. La paix et la sécurité des personnes et des biens demeurent des priorités majeures pour le Gouvernement. Ainsi, en 2024, **le budget du ministère de l'Intérieur s'est élevé à 85,27 milliards de FCFA**. Le **Global Peace Index** (Indice mondial de la Paix) classe le Sénégal à la 69^{ème} place au niveau mondial et à la 9^{ème} au niveau africain en 2024, avec un score de 1,936.
199. Dans le cadre du maillage territorial, le **taux d'accessibilité aux casernes et services de police** se situe à **80,3% en 2024** pour une cible de 83%. **La Police nationale a recruté 4 000 nouveaux fonctionnaires en 2024**, dont 2 746 déjà intégrés, ce qui représente une amélioration de 0,3 pdp par rapport à 2023.
200. En matière de **lutte contre la criminalité et la délinquance**, **82% des infractions criminelles transnationales ont été traitées en 2024**. Les résultats incluent le traitement de 2 447 affaires liées au trafic de drogue traitées, 334 crimes et délits contre la chose publique enregistrés, 2 772 cas de cybercriminalité, ainsi que l'interpellation de 8 896 personnes. Au total, 5 553 affaires criminelles ont été prises en charge.
201. La **lutte contre le trafic de drogue** a permis la saisie de plus de **5,250 tonnes de chanvre indien, avec un recours systématique aux enquêtes patrimoniales** pour démanteler les réseaux criminels. Dans la lutte contre la migration irrégulière et pratiques assimilées, 5 137 patrouilles terrestre, aérienne (y compris par drones) et fluviomaritimes ont été menées, illustrant une dynamique opérationnelle soutenue. La gestion des flux migratoires a enregistré plus de 6,7 millions de passagers en 2024.
202. En matière de **sécurité civile**, **708 paratonnerres ont été installés en 2024**, contribuant à accroître la résilience des populations face aux risques liés aux décharges électriques. Parallèlement, en dehors des 55 casernes de sapeurs-pompiers existantes, 04 nouvelles ont été construites en 2024, renforçant la couverture territoriale et la capacité d'intervention.

203. Les principales contraintes identifiées concernent le **déficit en infrastructures adaptées**, le **manque de personnels qualifiés**, notamment au sein des sapeurs-pompiers, ainsi que la **persistance des menaces transnationales** telles que le trafic de drogue, la criminalité organisée, la migration irrégulière et la traite des personnes.
204. Les perspectives portent sur la **poursuite de l'implantation de commissariats** dans les départements, la **création de services régionaux de police judiciaire**, le **déploiement du programme de vidéosurveillance** et la **révision des textes législatifs encadrant les associations, les syndicats et la police des débits de boissons**.

Recommandations

En termes de recommandations, il faudrait : (i) **renforcer le recrutement et la modernisation des outils de travail au profit de la Police nationale, de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers** ; (ii) **améliorer la gouvernance du territoire** et (iii) **poursuivre l'installation des comités régionaux et départementaux de lutte contre la migration irrégulière**.

VI.1.4. Administration Publique

205. Dans l'optique de passer d'une gestion administrative du personnel à une gestion moderne des ressources humaines, plusieurs objectifs sont visés, notamment **l'amélioration du pilotage de la gestion des ressources humaines, la simplification des démarches et procédures administratives, l'amélioration du service aux usagers et l'augmentation de la productivité**.
206. Concernant la **modernisation de l'Administration**, les demandes d'autorisation de construire, de certificat de conformité de l'autorisation de construire, de certificat d'urbanisme, de diplôme du bac, d'enregistrement de contrat de travail, d'évaluation environnementale et d'agrément d'une mutuelle de santé **ont été dématérialisées en 2024**.
207. La modernisation s'est également traduite par la **finalisation de la plateforme e-NINEA**, qui a permis la dématérialisation des procédures d'immatriculation. En 2024, 1 369 demandes d'information ont été reçues, dont 97% traitées et 95% dans un délai de 7 jours. Par ailleurs, la plateforme numérique de collecte, de partage et d'analyse de données agricoles (AgriData) a été lancée.
208. S'agissant de l'accessibilité et de l'efficacité du service public, le **ratio agent de service public pour 1000 habitants** est passé de 9,7 en 2023 à **9,9 en 2024**, soit 0,4 agent pour 1000 habitants au niveau territorial. Ce résultat devrait s'améliorer avec la mise en œuvre du Projet « Doolet-Admin », qui a permis l'élaboration de guides de **Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC¹⁷)** au bénéfice des trois

¹⁷ Fiche de poste, fiche emploi-type, référentiel de compétences

ministères¹⁸ pilotes.

209. Les **enquêtes de satisfaction menées en 2024** indiquent que **60% des usagers se déclarent globalement satisfaits de la qualité des services fournis**. Toutefois, des efforts restent à faire, notamment pour la délivrance de documents administratifs, tels que le casier judiciaire, l'extrait de naissance ou encore le délai de raccordement à l'eau.
210. Dans le cadre l'amélioration de l'information statistique, **la plateforme en ligne de l'ANSD a enregistré 389 168 visites en 2024**. L'accès aux micros données pour l'analyse et la recherche s'est aussi amélioré grâce à la plateforme dénommée « Archivage national des Données d'Enquêtes du Sénégal (ANADS) », avec 16 nouvelles bases ajoutées en 2024. Ainsi, sur 564 requêtes d'accès aux fichiers sous licence, 481 ont été approuvées, soit un taux de 85,3%.
211. **Sur le plan des réformes institutionnelles, le projet de Code général d'Éthique et de Déontologie des agents de l'État a été validé et transmis** au Secrétariat général du Gouvernement. Deux autres réformes ont été finalisées en 2024 : le projet de décret sur l'accès aux emplois et fonctions de la Fonction publique, ainsi que la révision des textes réglementaires encadrant les agents non-fonctionnaires et contractuels existantes dans le corps enseignant.

Recommandations

Au titre des recommandations, plusieurs axes sont identifiés pour améliorer la qualité du service public, : **organiser des concertations nationales sur la réforme du service public ; réaliser un audit physique et biométrique des ressources humaines de l'État ; mettre en place un Système d'information des ressources humaines de l'État (SIRH) ; finaliser la nouvelle loi portant statut général de la Fonction publique ; interconnecter les portails interministériels des emplois et compétences, ainsi qu'un baromètre de la qualité du service public.**

VI.1.5. Équité et égalité de genre

212. En ce qui concerne la **représentativité des femmes dans les parlements nationaux, la proportion de sièges** passe de 46% en 2023 à **41,2% en 2024**.
213. Dans le cadre de l'**autonomisation économique des femmes, 8 116 bourses économiques d'un montant total de 780,3 millions de FCFA ont été octroyées en 2024**. De même, **436 projets ont été financés en faveur des femmes et des jeunes**, pour un montant global de 879 millions de FCFA. De plus, 2 445 femmes sont formées et 1 211 matériels d'allègement des travaux sont octroyés.

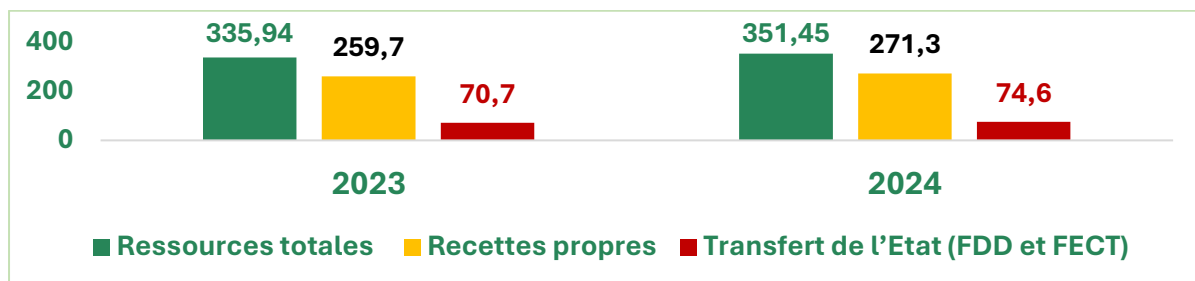
¹⁸ Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération, Ministère de l'Industrie et du Commerce et Ministère de la Fonction publique et de la Réforme du Service public

214. Par ailleurs, **776 projets portés par des femmes**, touchant 1 957 bénéficiaires ont été financés pour un montant de 774,1 millions FCFA. Ces financements concernent 248 organisations féminines (32%) et 528 projets individuels (68%), couvrant 12 régions et 25 départements.
215. Pour renforcer l'accès aux infrastructures sociales de base, **22 écoles communautaires, 3 maisons de l'émergence et 1 maison de la femme** ont été **construites et équipées**. En outre, 13 CEDAF sont actuellement fonctionnels, dont 3 réhabilités au titre de l'année 2024.
216. **L'assistance juridique gratuite a été renforcée**, avec l'accompagnement de 3 169 justiciables dans cinq boutiques de droit situées à Pikine, Thiès, Kaolack, Kolda et Sédhiou, en partenariat avec l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS). Par ailleurs, dans une perspective d'insertion économique, 89 femmes victimes de VBG et autres femmes vulnérables ont bénéficié d'un appui financier de plus de 14 millions FCFA à travers le PASNEEG¹⁹.

VI.1.6. Gouvernance territoriale

217. Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance territoriale, le Gouvernement du Sénégal met en œuvre des projets, programmes et réformes pour corriger les disparités et inégalités territoriales.
218. Les **ressources des Collectivités territoriales** ont augmenté de 4,6% entre 2023 et 2024, pour atteindre **351,45 milliards de FCFA**. En effet, les **ressources propres** sont passées de 259,7 milliards de FCFA en 2023 à **271,3 milliards en 2024**, soit une augmentation de 4,5%. Les **transferts de l'État** ont augmenté de **5,5%** entre 2023 et 2024, se situant à **74,6 milliards de FCFA** (33,9 milliards de **Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD)** et de 40,7 milliards de **Fonds d'Équipement Collectivités territoriales (FECT)**). Les dépenses sont constituées de 122,4 milliards de FCFA d'investissement et de 229,1 milliards de fonctionnement. Toutefois, l'investissement est exécuté à hauteur de 57,2% (70 milliards de FCFA) et le fonctionnement à 74,2% (170 milliards de FCFA).

Figure 25 : Évolution des ressources des Collectivités territoriales (en milliards de FCFA)



Source : MFB/DGCPT

¹⁹ PASNEEG : projet d'appui à la stratégie national pour l'équité et l'égalité de genre

219. Pour une meilleure cohérence entre la planification sectorielle et la planification territoriale, le plan d'actions pluriannuel du Schéma directeur d'Aménagement et de Développement territorial (SDADT) de la zone du triangle Dakar-Thiès-Mbour a été élaboré en 2024. De même, le SDADT du Delta du Saloum qui polarise les régions de Kaolack, Thiès et Fatick a été élaboré pour une meilleure valorisation de son potentiel. De plus, les départements de Guinguinéo et de Kounghoul et la commune de Nghé ont été accompagnés pour l'élaboration de leurs documents d'aménagement du territoire.
220. Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par la reconnaissance et la démarcation des²⁰ limites de dix-sept (17) communes situées dans les régions de Kaolack et Kaffrine, contribuant ainsi à réduire les conflits territoriaux.
221. La fiabilité et la **modernisation de l'enregistrement des faits d'état civil** constituent un enjeu majeur pour le Gouvernement. Ainsi, 20 millions d'actes d'état civil sont numérisés et indexés en 2024. En outre, 326 Centres d'Etat civil ont été interconnectés à l'intranet gouvernemental (réseau administratif) assuré par le Sénégal numérique (SENUM SA) sur une cible de 405. Par ailleurs, le nombre de centres d'état civil construits et réceptionnés s'établit 16 en 2024 sur 26 prévus.
222. Dans le cadre du **Programme de Désenclavement des Zones de Production (PDZP), 181 km de pistes ont été réceptionnés en 2024**, dans les communes de Makacoulibantang, Koussi, Bambali, Sinthiou Fissa, Dialocoto, Bokiladji et Niani Toucouleur, portant le linéaire total aménagé à 681 km. Cela a permis de désenclaver 1 052 villages améliorant la mobilité de 527 986 personnes.
223. Par ailleurs, le **Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) a permis en 2024 de :** (i) électrifier 199 villages ; (ii) construire 187 km de pistes rurales ; (iii) installer 53 systèmes hydrauliques d'alimentation en eau potable et (iv) distribuer 252 équipements de transformation post-récolte aux femmes.
224. En 2024, grâce au **Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA)**, 136 infrastructures et équipements sociaux de base (santé, éducation, hydraulique, jeunesse, électrification...) ont été construits et 231 projets d'appui à la promotion économique de l'autonomisation des femmes et jeunes filles ont été mis en place.
225. Au titre du **Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES), 1,906 km de linéaire de lignes électriques a été installé**. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales n'a pas enregistré de réalisation en 2024.

²⁰ Projet SEENSUUF, Convention entre ANAT et GIZ

Recommandations

En vue d'améliorer la gouvernance territoriale, il est nécessaire de : (i) assurer une meilleure cohérence entre les politiques sectorielles et les plans locaux de développement, spatial et socioéconomique ; (ii) améliorer le financement des collectivités territoriales ; (iii) renforcer la synergie des acteurs ; (iv) rendre effective la fonction publique locale et (v) promouvoir la coopération territoriale.

CONCLUSION PARTIELLE

Les résultats obtenus en 2024 confirment l'impact positif des politiques de consolidation budgétaire, d'amélioration du cadre macroéconomique et de renforcement des dispositifs d'incitation à l'investissement privé. Le Gouvernement consolidera le développement des partenariats publics-privés pour accompagner le secteur privé national et stimuler les Investissement directs étrangers (IDE).

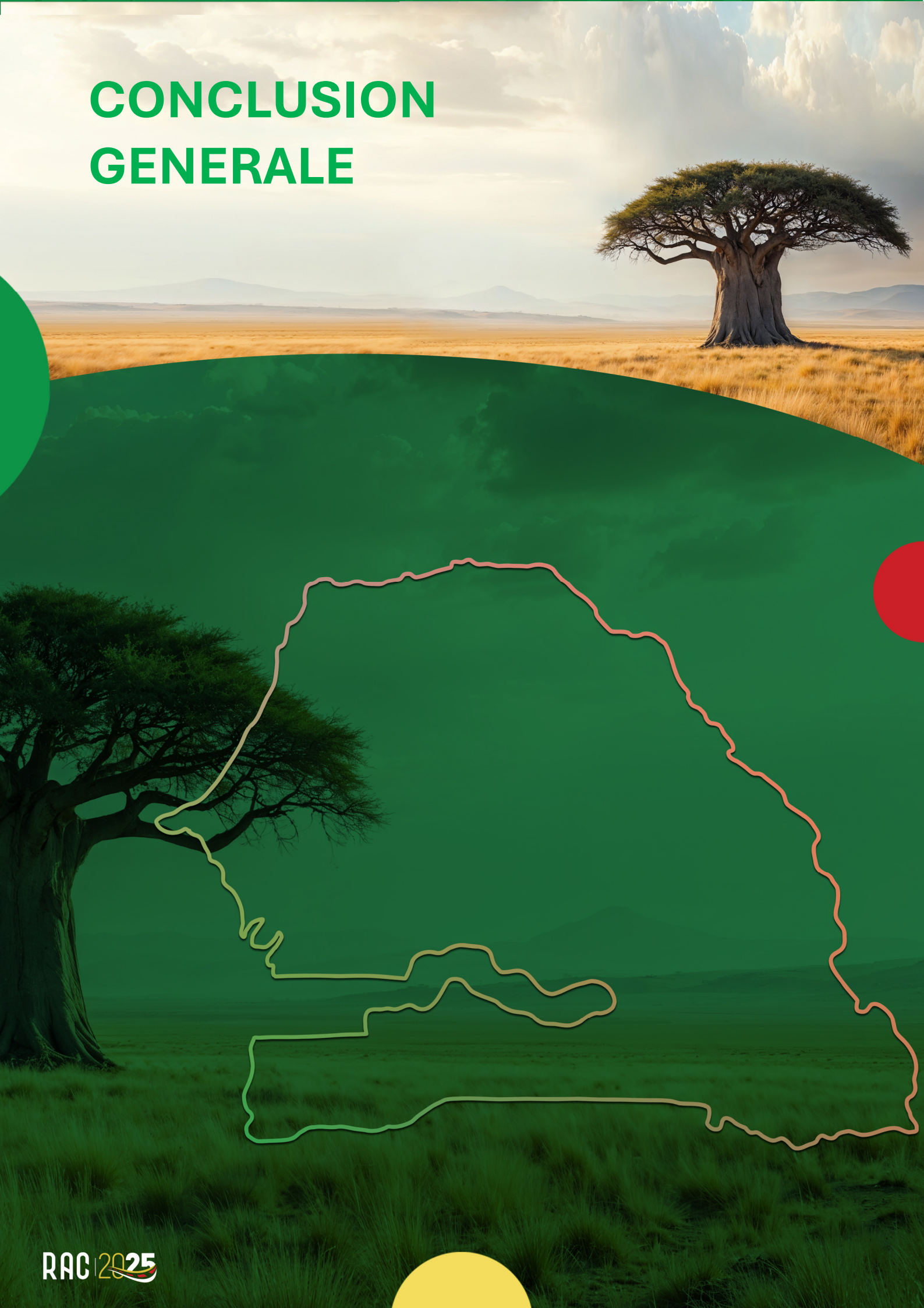
Néanmoins, des contraintes subsistent, notamment en matière de rationalisation des incitations fiscales, de gouvernance foncière dans les ZES, et de coordination institutionnelle entre les parties prenantes publiques et privées. La réussite des réformes engagées, notamment dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Territoires et de l'Économie (PACTE), dépendra de la capacité des acteurs publics et privés à mobiliser les ressources, à assurer une gouvernance efficace et à garantir l'ancrage territorial des projets.

Ainsi, la mise en œuvre des réformes, catalyseur de développement, sera accélérée pour soutenir la dynamique permettant à l'économie sénégalaise de se maintenir sur la trajectoire d'une croissance durable.

En outre, pour renforcer la sécurité des biens et des personnes, des investissements significatifs ont été consentis pour moderniser les infrastructures policières, la numérisation de l'identification nationale, la lutte contre la criminalité et les menaces transfrontalières.

Enfin, l'intensification des programmes de promotion d'équité et la mise en place des pôles de développement permettront d'atteindre un développement endogène tel que prôné par la SND 2025-2029.

CONCLUSION GENERALE



226. L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment à travers la consolidation du cadre macroéconomique et l'amélioration du climat des affaires. Ces efforts ont permis d'enregistrer des résultats encourageants dans plusieurs secteurs stratégiques, aussi bien productifs que sociaux.
227. Dans les secteurs productifs, des performances contrastées ont été observées. L'agriculture a bénéficié de nombreuses initiatives, mais reste tributaire des aléas climatiques. L'élevage a connu une progression, bien que certaines filières, comme le lait, peinent encore à répondre à la demande nationale. Le secteur de la pêche et l'aquaculture nécessitent une attention particulière au regard des écarts entre les ambitions et les résultats. Le secteur minier continue de contribuer fortement à l'économie nationale malgré la baisse de certaines productions. Le tourisme retrouve une certaine dynamique, mais des efforts restent nécessaires pour renforcer l'offre et la valorisation des potentialités.
228. Parallèlement, les investissements dans les infrastructures, l'énergie et le numérique ont permis des avancées notables, notamment avec la mise en service du BRT, l'augmentation de l'accès à Internet, et le renforcement des capacités énergétiques. Toutefois, des défis persistent dans l'électrification rurale, le renouvellement du parc automobile et la sécurité routière.
229. Sur le plan social, des progrès ont été réalisés dans l'éducation, la santé, l'environnement, la protection sociale et l'accès à l'eau et à l'assainissement. L'éducation a bénéficié d'une forte mobilisation budgétaire, mais demeure confrontée à des enjeux de qualité, d'équité territoriale et d'adéquation formation-emploi.
230. Le secteur de la santé continue de faire face à des disparités régionales et à des vulnérabilités systémiques, malgré des améliorations notables. En matière de protection sociale, les avancées enregistrées à travers le Registre national unique (RNU) et la Carte d'Égalité des Chances (CEC) méritent d'être consolidées, tout comme les efforts pour renforcer la couverture des populations vulnérables. Les politiques de préservation des écosystèmes, de reforestation et de gestion durable des ressources montrent des signes encourageants, mais nécessitent une gouvernance renforcée, des financements adaptés et des initiatives vertes.
231. Les résultats confirment par ailleurs l'impact positif des politiques de consolidation budgétaire, d'amélioration du cadre macroéconomique et de renforcement des dispositifs d'incitation à l'investissement privé. Toutefois, des contraintes subsistent, notamment en matière de rationalisation des incitations fiscales, de gouvernance foncière dans les zones économiques spéciales (ZES), et de coordination institutionnelle entre acteurs publics et privés. La réussite des réformes engagées, notamment à travers le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Territoires et de l'Économie (PACTE), dépendra de la capacité des parties prenantes à mobiliser les ressources, assurer une gouvernance efficace et garantir l'ancrage territorial des projets.
232. Des investissements importants ont également été réalisés pour renforcer la sécurité des biens et des personnes, à travers la modernisation des infrastructures policières, la numérisation de l'identification nationale, et la lutte contre la criminalité et les menaces transfrontalières.
233. Le Sénégal entend bâtir un développement endogène et durable, fondé sur des territoires viables et compétitifs, à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025-2029.

ANNEXE 1 : RAC 2025 : MATRICE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS	OBJECTIF	ÉCHEANCES	RESPONSABLES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Agriculture				
Renforcer les aménagements hydroagricoles.				
Renforcer les infrastructures de stockage et de transformation.				
Renforcer le mécanisme d'assurance agricole.				
Élevage et productions animales				
Renforcer les infrastructures et équipements de production, de conservation, de stockage et de commercialisation du lait.				
Promouvoir la production de fourrage et les services d'appoint.				
Pêche et Aquaculture				
Renforcer la gestion durable des ressources halieutiques.				
Renforcer les investissements dans l'aquaculture.				
Tourisme				
Renforcer les aménagements dans les zones touristiques.				
Promouvoir la diversification de l'offre touristique.				
Finaliser et adopter le <i>Code du tourisme</i> .				
Économie Numérique				
Stimuler l'innovation numérique et sa diffusion dans l'économie.				
Réduire la fracture numérique (infrastructures numériques).				

RECOMMANDATIONS	OBJECTIF	ÉCHEANCES	RESPONSABLES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Infrastructures et Services Énergétiques				
Finaliser et sécuriser les projets énergétiques en cours (PUELEC, Gas-to-Power, MCA).				
Renforcer le mix énergétique				
Infrastructures et Services de Transports				
Poursuivre la réhabilitation du réseau routier national et des corridors économiques.				
Densifier et améliorer la qualité du réseau routier et autoroutier.				
Réhabiliter et développer le réseau ferroviaire.				
Industrie				
Renforcer le soutien à la modernisation des unités industrielles.				
Favoriser le développement de la manufacture et de l'agro-alimentaire.				
Éducation nationale				
Renforcer la carte scolaire en priorisant les zones rurales et les zones à forte déperdition scolaire.				
Renforcer le recrutement des enseignants et résorber les abris provisoires.				
Renforcer le système d'information statistique pour la gestion de l'éducation (SIGE).				
Formation professionnelle et technique				
Recruter davantage de formateurs.				
Renforcer la connectivité dans les EFPT.				
Accélérer le développement de l'enseignement à distance.				
Développer les partenariats publics - publics dans la FPT.				

RECOMMANDATIONS	OBJECTIF	ÉCHEANCES	RESPONSABLES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Enseignement supérieur				
Normaliser le calendrier universitaire/Académique.				
Finaliser les projets de construction en cours.				
Finaliser et opérationnaliser les ISEP.				
Adopter les textes portant sur la gouvernance de la recherche et de l'innovation.				
Renforcer l'informatisation du système de suivi du MESRI.				
Eau et assainissement				
Poursuivre la réalisation du Programme national pour la Sécurité de l'Eau				
Finaliser et adopter le <i>Code de l'Eau</i> .				
Accélérer l'opérationnalisation des dispositifs de planification territoriale pour la GIRE.				
Mettre en œuvre l'Initiative des Autoroutes de l'Eau.				
Accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'assainissement				
Définir et mettre en œuvre la réforme du service public de l'eau				
Opérationnaliser l'Autorité de Régulation du Secteur.				
Habitat et cadre de vie				
Faciliter l'accès des promoteurs et des coopératives d'habitat aux réserves foncières.				
Améliorer les procédures foncières et digitaliser les registres.				

RECOMMANDATIONS	OBJECTIF	ÉCHEANCES	RESPONSABLES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Mettre en place des guichets uniques foncier-urbanisme-habitat-fiscalité au sein des collectivités territoriales.				
Subventionner les travaux d'aménagement des Voiries et Réseaux divers (VRD).				
Développer des unités industrielles locales dédiées à la production de matériaux de construction.				
Accompagner les promoteurs publics (SNHLM et SICAP) dans la préparation, la négociation et la conclusion de contrats de Partenariat Public-Privé.				
Mettre en place un organisme de régulation de la gestion des déchets.				
Santé				
Élaborer le code de la santé du Sénégal				
Poursuivre le relèvement du plateau technique des structures sanitaires.				
Déployer le Dossier Patient Informatisé (DPI).				
Renforcer la disponibilité des statistiques sanitaires.				
Impliquer davantage le secteur privé dans la prise en charge sanitaire.				
Mettre en œuvre le Compact-santé				
Finaliser le nouveau document portant réforme hospitalière				
Renforcer la disponibilité des ressources humaines qualifiées.				
Mettre en place des mécanismes de Fidélisation dans les zones éloignées.				

RECOMMANDATIONS	OBJECTIF	ÉCHEANCES	RESPONSABLES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Actualiser la réforme des Comités de Développement sanitaire (CDS).				
Renforcer la couverture sanitaire universelle.				
Environnement				
Développer des stratégies de mobilisation des ressources, notamment à travers la finance climatique.				
Renforcer les actions de reforestation, de protection des massifs forestiers, de lutte contre la désertification et la dégradation des terres.				
Protéger les écosystèmes et la faune sauvage, et étendre le réseau des aires protégées.				
Promouvoir la gestion de la biosécurité et les emplois verts.				
Mettre en place un cadre opérationnel pour la production, la gestion et le partage des données.				
Finaliser et adopter la loi sur le climat.				
Protection sociale				
Élaborer une stratégie de re-certification des bénéficiaires du PNBSF.				
Étendre la couverture sociale à travers les filets sociaux.				
Adopter la loi d'orientation de la protection sociale.				
Gouvernance économique et financière				
Parachever la déconcentration de l'ordonnancement.				
Renforcer la mobilisation des ressources internes				

RECOMMANDATIONS	OBJECTIF	ÉCHEANCES	RESPONSABLES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Consolider les cadres de coopération avec les partenaires au développement.				
Environnement des affaires				
Adopter les décrets d'application du nouveau <i>Code des investissements</i> .				
Mettre en œuvre le nouveau <i>Code des impôts</i> .				
Renforcer les incitations fiscales et non fiscales pour attirer les investissements privés, notamment, dans les ZES.				
Justice				
Renforcer le recours aux peines alternatives.				
Accélérer la mise en œuvre de la carte judiciaire.				
Renforcer les ressources humaines dans les juridictions.				
Paix et sécurité				
Renforcer les effectifs des forces de défense et de sécurité.				
Poursuivre le maillage territorial des commissariats et brigades,				
Poursuivre l'installation des comités de lutte contre la migration irrégulière.				
Fonction publique				
Réaliser l'Audit physique et biométrique des ressources humaines de l'État.				
Mettre en place un Système d'Information des Ressources humaines de l'État (SIRH).				
Finaliser la nouvelle loi portant statut général de la Fonction publique.				

RECOMMANDATIONS	OBJECTIF	ÉCHEANCES	RESPONSABLES	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE
Mettre en place un baromètre sur la qualité du service public.				
Gouvernance territoriale				
Améliorer le financement des collectivités territoriales.				
Renforcer les mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques au niveau décentralisé.				
GENRE				
Promouvoir et faciliter l'accès des femmes au foncier productif, aux semences et aux équipements agricoles.				
Finaliser la Plateforme de gestion des informations sur les VBG.				

ANNEXE 2 : MATRICE DES INDICATEURS DE LA RAC

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cadre macro et pauvreté	10001	Taux de croissance (en %) du PIB réel	6,4%	6,4%	7,4%	6,2%	4,6%	1,3%	6,5%	3,9%	4,3%	6,1%
Cadre macro et pauvreté		Déficit budgétaire	-	-	-	-	-	-	-	-	14,8%	13,4%
Cadre macro et pauvreté	10007	Taux d'investissement public	6,0%	8,1%	8,8%	8,2%	6,7%	7,6%	8,2%	5,6%	6,9%	6,6%
Cadre macro et pauvreté	10008	ICOR	3,90	4,24	3,95	4,99	6,96	24,53	5,75	10,18	9,7	6,70
Cadre macro et pauvreté	10009	Taux d'investissement privé [1]	17,0%	15,8%	17,0%	20,1%	23,0%	22,9%	25,7%	29,1%	28,5%	27,4%

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cadre macro et pauvreté	10010	Taux de croissance de l'investissement privé	8,3%	14,2%	18,5%	19,5%	11,3%	5,4%	18,8%	17,0%	7,5%	6,0%
Cadre macro et pauvreté	ODD1741	Ratio du service de la dette par rapport aux exportations	8,0%	12,3%	15,0%	12,5%	12,2%	23,0%	19,8%	19,2%	26,8%	ND
Cadre macro et pauvreté	10002	Taux d'investissement global	25,60%	25,20%	29,60%	32,50%	31,80%	35,40%	38,10%	45,40%	41,7%	37,2%
Cadre macro et pauvreté	10002	Taux d'investissement (FBCF)	23,0%	23,9%	25,8%	28,3%	29,7%	30,5%	34,0%	34,7%	35,4%	34,0%
Cadre macro et pauvreté	10003	Déficit du compte courant en pourcentage du PIB (%)	5,30%	4,20%	7,30%	9,60%	8,10%	10,90%	12,10%	20,10%	18,9%	12,5%
Cadre macro et pauvreté	10004	Taux d'inflation (IHPC)	0,10%	0,80%	1,30%	0,50%	1,00%	2,50%	2,20%	9,70%	5,90%	0,80%
Cadre macro et pauvreté	ODD821	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	4,00%	3,00%	2,20%	1,70%	1,20%	3,60%	2,80%	1,00%	1,70%	5,0%
Cadre macro et pauvreté	A2063	PIB par habitant (1 000 FCFA)	732,0	762,4	799,1	816,5	846,0	845,2	886,1	977,0	1027,2	1069,9
Cadre macro et pauvreté	ODD111	Proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (3,2 \$US)	39,6% (Open DATA ANSD 2011)	ND	35,60%	ND	32,6% (UEMOA EHCVM 2018)	ND	ND	ND	ND	ND

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cadre macro et pauvreté	ODD121	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)	42,8% (2011)	ND	ND	37,80%	37,80%	ND	37,50%	37,50%	36,82%	36,14%
Agriculture et sécurité alimentaire	10101	VA du sous-secteur de l'agriculture (milliards de FCFA)	904,9	939,1	1 093,2	1 204,9	1 255,5	1 484,7	1 495,6	1 470,8	1 582,1	1 483,2
Agriculture et sécurité alimentaire	ODD211	Prévalence de la sous-alimentation	9,80%	8,90%	7,90%	7,40%	7,50%	7,60%	7,40%	ND	ND	ND
Agriculture et sécurité alimentaire	ODD212	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave	14%	33,50%	29,70%	15,10%	19,10%	23,10%	17,40%	32%	16,80%	22%
Agriculture et sécurité alimentaire	ODD241	Part des Superficies de terres agricoles sous Gestion durable	12,20%	12, 0%	11,20%	11,40%	14,90%	11,20%	ND	ND	ND	ND
Agriculture et sécurité alimentaire	10104	Production céréalière (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	2 310 018
Agriculture et sécurité alimentaire		Taux de couverture des besoins céréaliers	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	48%
Agriculture et sécurité alimentaire	10105	Production de riz (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	946 209
Agriculture et sécurité alimentaire		Taux de couverture des besoins en riz	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	30%
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10115	Production de fonio (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	6 275
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10114	Production de maïs (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	495 571

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10113	Production de mil (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	675 910
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10116	Production de sorgho (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	186 054
Agriculture et sécurité alimentaire	10106	Production arachidière (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	795 585
Agriculture et sécurité alimentaire	10107	Volume des exportations horticoles (tonnes)	90 635	91 106	1 062 000	118 824,8	109 117,5	113 418,5	120 939	91 881	120000	ND
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10107	Production d'oignons (tonnes)	367 500	393 225	400 000	434 112	444 871	412 305	435 000	420 000	398 750	410 713
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10106	Production de pommes de terre (tonnes)	52 230	67 485	118 783	140 000	158 875	147 985	126 626	140 500	142 500	151 178
Élevage et productions animales	10201	Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage (milliards de FCFA)	372,9	405,4	419,8	435,8	449,7	469,1	483,6	509,7	529,7	553,8
Élevage et productions animales	10203	Production de viande et d'abats (milliers de tonnes)	214,3	242,6	246,5	255,8	267,4	284,9	297,5	309,9	303,4	316,6
Élevage et productions animales	10204	Production de lait (en millions de litres)	226,7	231,5	243	249,4	264,6	267,8	280,6	287,9	394,3	417,3
Élevage et productions animales	10205	Quantité d'œufs de consommation (millions unités)	571,1	615	719	736	829	1 191	1 300	1 440	1 510	1 398
Élevage et productions animales	10206	Quantité de cuirs et de peaux exportés (tonnes)	9836,6	6980,8	6047,3	6484,8	5237,6	2497,4	1301,1	1364,4	560,9	ND

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pêche et aquaculture	10301	Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (milliards)	116,5	126,4	131,3	140,4	152,0	136,6	128,3	129,8	125,5	128,9
Pêche et aquaculture	10304	Taux d'immatriculation des pirogues	85%	65,65%	76%	67%	74%	74%	74%	95,40%	ND	ND
Pêche et aquaculture	IHS10306	Volume de la pêche continentale (tonnes)	10 003	11 254	13 461	11 003	13 011	14 001	8 920	9 479	11 403	9 842
Pêche et aquaculture	10305	Exportation de produits halieutiques en volume (tonnes)	188 463	192 163	207 089	272 178	311 906	309 937	240 934,9	227 156,7	273 654,89	246 391,92
Pêche et aquaculture	10305	Exportation de produits halieutiques en valeurs (milliards)	202,89	217,56	244,16	244,36	307,174	262,14	230,7	210,7	304,94	268,95
Pêche et aquaculture	10306	Débarquements de la pêche artisanale (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	329 720	358 925	372 587
Pêche et aquaculture	10307	Débarquements de la pêche industrielle (tonnes)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	234560	224 930	74 660
Pêche et aquaculture	10308	Volume de la production aquacole (tonnes)	1 215,5	2 082	1 011	1 108	1 010	1 100	1 374	1 586	1 804	2 074
Pêche et aquaculture	10309	Volume des produits transformés artisanalement (tonnes)	40 340	42 318	41 320	31 924	41 201,86	33 147	36495,27	14841	25344,22	23 900,57
Industrie	10401	Valeur ajoutée de l'Industrie (en % du PIB)	18,7%	18,3%	17,9%	17,8%	16,9%	16,7%	17,0%	17,7%	16,4%	15,8%

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Industrie		Indice harmonisé de la production industrielle (IHI)	100	111,3	110,6	106,2	110,2	112,3	131,5	132,1	131,53	133,64
Industrie	IHS10402	Emploi dans l'industrie en proportion de l'emploi total	19,4%	18,9%	20,0%	20,0%	20,4%	20,6%	19,22%	18,89%	18,51%	18,60%
Industrie	ODD921	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	9,0%	8,3%	8,1%	7,9%	7,6%	7,5%	8,2%	8,8%	7,5%	6,9%
Industrie	ODD921	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant	66 080	63 519	64 590	64 132	64 306	63 054	72 576	86 189	76 564	73 665
Industrie	ODD922	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (actif occupé)	17,7%	17,5%	18,1%	18,1%	18,5%	18,7%	9,41%	9,37%	9,33%	9,61%
Industrie	10408	Taux de croissance de la productivité industrielle (%) ²¹		3,4%	-2,9%	0,5%	-4,1%	3,9%	6,0%	17,0%	-1,5%	-2,6%
Industrie	IHS10813	Part des exportations de biens manufacturiers sur le total des exportations (%) ²²	81,5%	36,50%	38,40%	39,10%	39,30%	38,60%	37,50%	45,65%	53,79%	43,46%
Industrie		Part de l'industrie Manufacturière dans la valeur ajoutée totale de l'industrie (en %)	48,3%	45,5%	45,1%	44,1%	44,9%	44,6%	48,1%	49,8%	45,5%	43,5%

²¹ Calculer à partir de la VA par tête/effectifs dans l'industrie

²² Manufacture au sens large (alimentaire et non alimentaire)

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mines et géologie	10501	Revenus provenant du sous-secteur minier (milliards de FCFA)	108,2	107,4	107,3	111,9	132,17	162,85	203,01	235,71	332,43	ND
Mines et géologie	10502	Production de zircon (tonnes)	46 000	62 000	82 500	93 569	80 747	83 257	90 760	84 993	60 709,25	103 046
Mines et géologie	10503	Production de phosphate de chaux (tonnes)	1 826 169	2 570 980	2 400 000	2 558 526	2 593 498,5	2 138 435	2 480 005,8	2 492 687	2 810 145	2 770 244
Mines et géologie	10504	Production d'or (tonnes)	5,95	6,82	7,32	12,57	13,1	12,4	15,81	14,97	13,07	11,3
Commerce et intégration régionale	10802	Taux de couverture des importations de biens et services par les exportations	64,00%	66,20%	61,30%	59,10%	63,60%	52,60%	55,2%	50,5%	46,9%	56,8%
Commerce et intégration régionale	ODD17111	Exportations réelles de biens et services (milliards de FCFA)	2 328,1	2 424,7	2 623,1	2 837,9	3 255,0	2 824,3	3 461,0	3 588,7	3 372,0	3 796,8
Commerce et intégration régionale	ODD17111	Importations réelles de biens et services (milliards de FCFA)	3 861,2	4 121,8	4 810,7	5 244,4	5 603,1	5 994,1	6 953,3	7 958,0	7 924,0	8 199,8
Commerce et intégration régionale	10808	Indice de diversification des exportations	0,729	0,754	0,763	0,772	0,784	0,77	0,774	0,763	0,768	0,737
Commerce et intégration régionale		Exportations de biens et services par tête	162 165,7	163 833,2	171 936,0	180 460,3	200 810,5	169 064,2	200 944,9	202 307,9	186 027,1	204 204,1
Tourisme	10901	Recettes touristiques (milliards de FCFA)	358,05	570,17	639,42	668,37	864,97	ND	509	590	750	855
Tourisme	10902	Nombre d'entrées de touristes	1 006 611	1 358 859	1 523 917	1 592 923	1 958 828	ND	1 206 800	1 424 000	1 780 000	2 100 400
Tourisme	10903	Taux d'occupation lits des hôtels	34,59%	35,11%	37,50%	36%	40%	ND	ND	ND	ND	ND

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tourisme	10904	Durée moyenne de séjour hôtelier	2,3	1,92	1,8	1,69	1,63	ND	ND	ND	ND	ND
PME	10602	Nombre de PME encadrées par l'ADEPME	402	403	396	6 071	5 072	3 873	4 291	4 288	ND	6703
PME	10602	Nombre de PME encadrées par la BMN (mise à niveau globale + spécifique)	14	36	67	104	80	126	82	109	ND	200
PME	10605	Nombre de PME formées	ND	976	2 242	2 127	5 037	3 572	4 010	3 509	ND	ND
PME	IHS10605	Taux de traitement des demandes d'encadrement des PME	ND	95%	97%	97%	95%	100%	98%	97%	ND	ND
PME	10607	Part de l'économie informelle dans le PIB (en %)²³	46,5	45,8	46	45,5	45,5	45,9	44,6	43,9	45,5	44,58[5]
Culture et communication	11001	Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique perçus (en millions de francs CFA)	279	516	619	807,9	712	850	647	796	ND	ND
Culture et communication	11001	Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique répartis (en millions de FCFA)	110,68	135,83	278,42	393,08	357,08	485	359	490	ND	531,819

²³ Contribution à la création de la valeur ajoutée globale de l'économie

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Culture et communication	IHS11001	Recettes des salles de cinémas (en millions de FCFA)	3,3	10,283	8,762	ND	139,192	25	ND	ND	ND	ND
Culture et communication	IHS11003	Nombre d'entreprises culturelles financées	97	97	96	119	119	298	282	291	ND	ND
Culture et communication	11002	Taux de couverture démographique de la TNT	63,70%	70,30%	70,30%	70,30%	70,30%	70,3%	90%	84,63%	ND	ND
Infrastructures et services de transport	11110	Indice de performance logistique	NR	132ème	NR	141ème	NR	NR	NR	ND	ND	ND
Infrastructures et services de transport	ODD361	Nombre de décès lié aux accidents de la route (nombre de personnes décédées par accident de la route)	408	ND	635	ND	745	877	482	718	683	695
Infrastructures et services de transport	11102	Linéaire de routes en terre réhabilitées (en Km)	408	604	635	612	745	877	482	718	683	695
Infrastructures et services de transport	11103	Linéaire de routes en terre traité en entretien périodique (en Km)	240	216	100	279	269	280	60,8	23,5	ND	ND
Infrastructures et services de transport	11104	Linéaire de routes en terre construites (en Km)	135	779	539,66	1 009,35	102,8 24	242,8	23725	317	85	3079
Infrastructures et services de transport	11105	Linéaire de routes revêtues construites (sans autoroutes)	76,5	73	67	113	51,2	146	30	150,15	72,05	35

²⁴ PUDC et AGEROUTE

²⁵ Linéaire PUDC

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Infrastructures et services de transport	11106	Linéaire de routes revêtues réhabilitées (en Km)	423	120,5	331,5	318	412,6	353	180,8	242	121	ND
Infrastructures et services de transport	11107	Linéaire de routes revêtues traitées en entretien périodique (en Km)	240	216	180,79	300	657,8	358	161,9	102,2	ND	0
Infrastructures et services de transport	11108	Pourcentage de routes revêtues en bon et moyen état	74%	74%	77%	82%	82%	83%	84%	84%	82%	79%
Infrastructures et services de transport	11108	Pourcentage de routes non revêtues en bon état et moyen état	ND	ND	ND	55%	55%	57%	58%	58%	56%	50%
Infrastructures et services de transport	11109	Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (DDD)	90	385	113	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
Nombre de voyageurs transportés par transport routier (DDD, AFTU, BRT, RTC)		Nombre de voyageurs transportés par transport routier (DDD, AFTU, BRT, RTC)										402,0 millions
Infrastructures et services de transport	ODD912	Nombre de passagers par voie aérienne	1 974 000	1 999 411	2 114 269	2 373 555	2 628 911	1 176 009	1 965 977	2 773 391	2 942 595	2 925 964
Infrastructures et services de transport	ODD912	Volume de fret par voie aérienne (tonnes)	36 019	36 836	34 609	35 410	36 615	31 326	37 044	34 512	38.624	39 927
Infrastructures et services de transport	ODD912	Volume de fret par voie maritime (en milliers de tonnes)	15 188	17 934	19 264	19 800	20 495,1	20 590,0	23 721	ND	ND	24580

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Infrastructures et services de transport	ODD912	Nombre de passagers par voie ferroviaire	2 711 589	3 087 299	2 821 999	1 010 103	711 311	76 331	ND	16 800 000	22 906 812	22 613 216
Infrastructures et services énergétiques	ODD731	Intensité énergétique (MJ/PIB en USD PPA 2011) ²⁶	0,13	0,13	0,12	0,12	0,12	0,11	0,15	0,15ND	ND	ND
Infrastructures et services énergétiques	ODD711	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	62%	64%	67,88%	69,60%	76%	78,60%	80,50%	86%	84,30%	86,02%
Infrastructures et services énergétiques	11201	Coût moyen de production du KWh en FCFA	61,72	45,17	55,05	63	63,5	48	62,34	83,76	73,97	69,86
Infrastructures et services énergétiques	11202	Puissance installée (MW)	898	951,4	1 024,68	1 185	1 435,9	1 499,04	1 616,4	1 814,4	1 945,46	1 903,81
Infrastructures et services énergétiques	ODD721	Part des énergies renouvelables dans la puissance installée		3%	17,20%	17,40%	20,60%	26,80%	28,40%	27,80%	27,21%	29,10%
Infrastructures et services énergétiques	A2063	Part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie				13,30%	13,70%	21,60%	20,30%	30%	27,3%	28,80%
Infrastructures et services énergétiques	ODD711	Taux d'électrification rurale	31,50%	38%	40%	42,30%	53,90%	55%	58,20%	59,90%	65,58%	69,84%
Infrastructures et services énergétiques	11204	Énergie non distribuée à la clientèle (Gwh)	34,2	30,2	30,6	22	16,8	12,27	7,35	17,3	11,64	14,32

²⁶ Source : IEA (2019), World Energy Balances

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Économie numérique	11401	Contribution des services d'information et de communication au PIB	4,96%	4,76%	4,70%	4,60%	3,60%	3,70%	3,80%	3,60%	3,0%	2,9%
Économie numérique	11402	Indice de développement des TIC						ND	ND	ND	66,5	69,3
Économie numérique	11403	Taux de pénétration de l'internet mobile ²⁷	50,69%	58%	62,12%	65,99%	73,35%	87,67%	92,24%	93,99%	110,11%	116,55%
Économie numérique	ODD5b1	Proportion de la population possédant un téléphone portable ²⁸	104,17%	102,61%	103,27%	105,28%	110,31%	114,21%	115,36%	117,57%	124,20%	133,23%
Économie numérique	ODD9c1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 2G	92%	97,40%	97,70%	97,90%	ND	98,20%	ND	99,40%	99,50%	ND
Économie numérique	ODD9c1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 3G	40%	50%	66,29%	92,20%	ND	92,10%	ND	99,40%	99,5%	99,6%
Économie numérique	ODD9c1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 4G	0	8,60%	36,50%	62%	ND	66,80%	ND	99,40%	97,5%	98%
Économie numérique	ODD1762	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	0,7	0,66	0,73	0,83	0,94	1,06	1,21	1,4	1,98	2,12
Économie numérique	ODD1781	Proportion de la population utilisant l'Internet	51,51%	58,79%	62,95%	66,92%	74,31%	88,74%	93,45%	97,12%	110,11%	116,65%

²⁷ Données de l'ARTP (2G+3G+4G+clés Internet)

²⁸ Approché par le taux de pénétration de la téléphonie mobile

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Infrastructures et services financiers	11301	Crédits à l'économie, en % du PIB	28,20%	28,70%	34,50%	33,30%	33,50%	33,10%	33,50%	35,60%	34,4%	33,8%
Infrastructures et services financiers	11302	Nombre de sociétaires des SFD	2 454 701	2 567 879	2 858 837	3 062 327	3 203 358	3 433 960	3 702 747	3 909 354	4 306 771	4 496 082
Infrastructures et services financiers	11303	Encours de crédits des SFD (milliards de FCFA)	294,15	329,2	370,9	402,7	434,7	492,61	528,2	600,7	752,6	774,1
Infrastructures et services financiers	11304	Indice d'inclusion financière	0,43	0,375	0,459	0,5	0,604	0,587	0,621	0,636	0,637	0,638
Infrastructures et services financiers	ODD8101	Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes (guichets + DAB/GAB)	10,19	10,41	10,75	11,32	11,67	11,98	ND	ND	ND	ND
Infrastructures et services financiers	ODD8102	Taux global d'utilisation des services financiers (corrige de la multibancarité)	52,40%	61,90%	65,90%	67,00%	70%	75,60%	77,8	80,1	83,3	ND
Infrastructures et services financiers	ODD1732	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (milliards de FCFA)	971,4	1 103,8	1 174,1	1 317,6	1 393,2	1 408,5	1 622,9	1 676	1 761,5	1 921,4
Emploi	11501	Taux d'activité	53,50%	57,70%	55,30%	61,20%	59,30%	57,90%	58,90%	60,20%	60,90%	57,90%
Emploi	11503	Taux de chômage 15 ans et plus	15,70%	16,50%	15,70%	15,10%	17%	16,70%	24,10%	21,90%	20,50%	21,30%
Emploi	IHS11501	Taux d'occupation	45,00%	48,10%	46,60%	52%	49,30%	48,23%	44,70%	47%	48,60%	45,60%

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emploi	ODD831	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles par sexe) (Part de l'emploi informel dans l'emploi total)	ND	ND	95,40%	92,26%	93,53%	92,60%	ND	ND	ND	ND
Emploi	ODD851	Rémunération horaire moyenne des salariés (en FCFA)	-	672	785,32	460,9	515,09	314,7	342,3	351,3	360,1	385,2
Emploi	11502	Total des emplois créés	84 455	124 607	204 888	186 943	149 277	ND	162 715	127 663	135 576	109 793
Emploi	11504	Taux de croissance de l'emploi	2,23%	3,22%	5,12	4,41%	3,42%	ND	ND	ND	ND	ND
Sports	11601	Nombre d'infrastructures construites	1	2	0	3	0	1	2	2	1	ND
Sports	11602	Nombre d'infrastructures réhabilitées	3	2	2	2	2	2	1	1	4	7
Sports	IHS11601	Nombre de disciplines engagées dans les compétitions internationales	34	29	23	17	21	16	13	10	21	ND
Sports	IHS11602	Nombre de titres sportifs remportés	71 titres dont 2 en Or au plan mondial et 14 en Or au plan africain	157 titres dont 8 en Or au plan mondial et 15 en Or au plan africain	71 médailles dont 02 titres mondiaux, 32 titres continentaux dont 05 en Or	56 médailles dont 1 Bronze mondiale, 15 en Or africain	194 médailles dont 73 en Or 61 en Argent et 59 en Bronze	17 médailles dont 01 en Or et 01 en Argent et 15 en Bronze	40 médailles dont 12 en Or, 17 en Ar, 11 en Br	112 médailles dont 52 en Or, 29 en Ar et 31 en Bronze	150 médailles dont 43 en or, 42 en argent et 65 en bronze	287 médailles dont 95 en or, 88 en argent et 104 en bronze
Sports	IHS11604	Nombre de sportifs détenteurs de licence	ND	299 990	328 690	493 035	578 476	595 900	644 464	856 769	589 898	ND

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sports	11603	Nombre de fédérations respectant les renouvellements de mandat	19	25	36	35	38	28	20	32	34	ND
Capital humain	20001	Indice de capital humain	-	-	0,42	0,42		0,42	ND	ND	N D	ND
Capital humain	20002	Indice de développement humain	0,494	0,502	0,505	0,514	0,512	0,513	0,511	0,517	0,53	ND
Éducation et Formation	20101	Taux d'Alphabétisation	ND	52%	54,10%	ND	51,8% U : 72,6% R : 37,8%	ND	ND	56,9%	ND	ND
		Nombre d'adultes âgés de 15 ans et plus inscrits dans les CAF	-	-	-	-	-	18 230	19 979	24 841	24 841	32331
Éducation et Formation	20102	Durée moyenne de scolarisation (années)			3,8	3,8	2,8	ND	ND	ND	ND	ND
Éducation et Formation	20103	Taux brut de préscolarisation	16,7%	17,2%	17,4%	17,8%	17,6%	17,3%	17,7%	18,2%	22,9%	25,1%
Éducation et Formation	IHS1 1	Taux brut de scolarisation à l'élémentaire	85,1%	85,9%	86%	86,4%	84,9%	85,9%	84%	83,5%	81,40%	82,2%
Éducation et Formation	20107	Taux d'achèvement à l'élémentaire	59,3%	59,9%	62%	59,8%	62,3%	62,1%	65%	62,1%	57%	58,8%
Éducation et Formation	IHS17	Indice de parité du TBS à l'élémentaire	1,1	1,13	1,14	1,16	1,17	1,17	1,18	1,2	1,2	1,28
Éducation et Formation	IHS18	Taux brut de scolarisation au moyen	57,7%	53,9%	50,6%	49,5%	49,8%	50,7%	51,5%	52,2%	45,2%	46,9%
Éducation et Formation	IHS19	Indice de parité du TBS au moyen	1,14	1,15	1,16	1,15	1,18	1,21	1,21	1,22	1,26	1,38

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Éducation et Formation	IHS125	Taux brut de scolarisation au secondaire	32,4%	33,5%	33,6%	33,8%	33,2%	32,9%	33,5%	33,1%	29,1%	29,8%
Éducation et Formation	IHS126	Indice de parité du TBS au secondaire	0,93	0,96	1,01	1,05	1,09	1,14	1,20	1,23	1,29	1,43
Éducation et Formation	20108	Proportion d'élèves inscrits dans les filières scientifiques au secondaire	29,3%	34,91%	32,7%	34,2%	22,7%	21,70%	22,9%	22,5%	24,1%	22,52%
Éducation et Formation	IHS123	Taux de réalisation du quantum horaire	87%	89%	92,64%	85,9%	85,91%	89,8%	92,99%	77,68%	80,18%	ND
Éducation et Formation	IHS127	Taux de réussite au BFEM	43,2%	51,85%	45,11%	52,1%	51,7%	74,5%	68%	70,38%	76,3%	73,9%
Éducation et Formation	IHS128	Taux de réussite au BAC	31,8%	36,5%	31,6%	35%	37,22%	48,4%	45,33%	51,99%	51,61%	50,5%
Éducation et Formation	ODD4a1	Proportion d'écoles élémentaires ayant accès à l'électricité	32,4%	34%	36,9%	41,3%	44,1%	45,7%	48,7%	50,9%	50,9%	46,8%
Éducation et Formation	ODD4a1	Proportion d'écoles publiques élémentaires disposant de l'internet	9,2%	9,4%	12,3%	12,8%	12,9%	13,8%	28,4%	26,6%	41,4%	19,7%
Éducation et Formation	ODD4a1	Proportion d'établissements au moyen disposant d'un point d'eau	84,3%	87,3%	89,2%	90,5%	92,1%	94,2%	94,3%	94,3%	95,8%	95,2%
Éducation et Formation	ODD4 a1	Proportion d'établissements au moyen disposant de l'internet	31,3%	29,1%	29%	31,7%	35,7%	40,4%	55,1%	59,9%	57,9%	60,9%
Éducation et Formation	ODD4a1	Proportion d'établissements au secondaire disposant de l'internet	57,1%	53,1%	51,6%	50,5%	55,3%	62,3%	68,9%	72%	70,9%	75%

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Éducation et Formation	ODD4c1	Pourcentage d'éducateurs du préscolaire qualifiés	77,5%	93,8%	94,1%	94,1%	93,9%	94,7%	98,9%	95,3%	96,8%	95,5%
Éducation et Formation	ODD4c1	Pourcentage d'enseignants de l'élémentaire qualifiés	95,8%	95,8%	96,0%	95,8%	99,5%	99,5%	99,96%	99,4%	99,6%	99,6%
Éducation et Formation	ODD4c1	Pourcentage d'enseignants du moyen qualifiés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Éducation et Formation	ODD4c1	Pourcentage d'enseignants du secondaire qualifiés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Éducation et Formation	20111	Taux d'accroissement des effectifs de la FPT	7%	9%	12,5%	21%	1,5%	6,9%	7,7%	5,9%	31,90%	7,41%
Éducation et Formation	20112	Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrit dans la FPT	6,7%	7%	7,7%	9%	9,02%	10%	10%	8,5%	10,09%	13,30%
Éducation et Formation	IHS134	Taux de réussite aux différents examens professionnels et techniques	62,0%	61,0%	50,8%	48,8%	50,7%	57,2%	63,6%	70,6%	70,02%	68,62%
Éducation et Formation	IHS135	Pourcentage des jeunes sortants accompagnés dans le parcours professionnel	33%	33%	36%	ND	63%	63%	ND	ND	ND	ND
Éducation et Formation	IHS138	Taux de réussite au BAC technique	48,8%	48,6%	46,9%	55,5%	55,7%	67,1%	70,7%	62,3%	74,44%	74,09%
Éducation et Formation	20113	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur	6,7%	6,9%	7,3%	8,1%	12,9%	13,8%	14,7%	16,1%	17,04%	16,23%
Éducation et Formation	IHS140	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1 037	1 071	1 145	1 209	1 204	1 297	1 420	1 520	1 587	1 505

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Éducation et Formation	20114	Proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques	22,5%	22,5%	28%	ND	ND	ND	ND	ND	41,40%	45,16%
Éducation et Formation	ODD451	Indice de parité dans l'enseignement supérieur	0,62	0,64	0,64	0,67	0,75	0,78	0,9	0,96	1,027	1,09
Éducation et Formation	ODD952	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	956	956	956	1 411	1 440	1 493	1 307	1 306	1 167	1 213
Santé et Nutrition	20201	Espérance de vie à la naissance	65,6	66	66,5	66,9	67,4	67,8	68,3	68,7	68,9 ²⁹	ND
Santé et Nutrition	ODD311	Quotient de mortalité maternelle pour 100 000NV	315	ND	ND	ND	236	ND	ND	ND	213	ND
Santé et Nutrition	ODD312	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	53,0%	59,0%	65,0%	74,2%	74,5%	96,3%	97,0%	97,2%	94%	97%
Santé et Nutrition	ODD371	Taux de prévalence contraceptive	21,2%	23,1%	26,3%	25,4%	25,5%	25,5% (15,8%)	25,5% ³⁰ (16,21%) ³¹	ND	26,532 41,533	ND
Santé et Nutrition		Indice synthétique de fécondité	4,9	4,7	4,6	4,7	4,7	ND	ND	ND	4,0	4,19
Santé et Nutrition	ODD372	Taux de natalité chez les adolescents (15-19ans)	80‰	72‰	78‰	68‰	71‰	ND	ND	ND	ND	ND

²⁹ RGPH5

³⁰Source : EDS-C 2019 (le montant est reconduit de 2019 à 2021)

³¹Source : DHIS2

³² Femmes âgées de 15 à 49 ans en union

³³ Femmes âgées de 15 à 49 ans non en union

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Santé et Nutrition	IHS	Taux d'achèvement en CPN	48%	49,4%	57,0%	58,5%	55,0%	65,4%	64,0%	65,0%	68%	ND
Santé et Nutrition	ODD321	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000)	59	51	56	51	37	ND	ND	ND	40‰	ND
Santé et Nutrition	ODD322	Taux de mortalité néonatale (pour 1 000)	23	21	28	23	21	ND	ND	ND	23‰	ND
Santé et Nutrition	20202	Proportion d'enfants âgés de 12-23 mois complètement vaccinés	80,3%	63,6%	59,5%	70,2%	77%	ND	ND	ND	64%	ND
Santé et Nutrition	ODD221	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois	20,5%	17%	16,50%	18,80%	17,9%	ND	ND	ND	17,5%	ND
Santé et Nutrition	ODD222	% d'enfants de 0-59 mois présentant une insuffisance pondérale (EDS)	15,5%	13,5%	14,4%	15,10%	14,4%	ND	ND	ND	16%	ND
Santé et Nutrition	IHS26	% de collectivités locales couvertes par les services de nutrition	70%	72,4%	72,4%	72,4%	72%	73%	78%	86%	90%	90%
Santé et Nutrition	IHS27	% d'enfants de 0-59 mois bénéficiant des services de nutrition	65,8%	66%	78%	65%	60%	63%	57%	67%	60%	60%
Santé et Nutrition	IHS28	Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans (en %) (EDS)	8%	7%	9%	7,8%	8,1%	ND	ND	ND	10,2%	ND
Santé et Nutrition	ODD331	Taux de prévalence du VIH SIDA	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3
Santé et Nutrition	IHS211	Taux de prévalence du paludisme chez les enfants	0,3	0,9	0,4	0,4	0,4	0,4	ND	ND	ND	ND

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Santé et Nutrition	ODD333	Incidence du paludisme	34,5‰	45,65‰	52,3‰	33,9‰	21,9‰	26,7‰	31,2‰	20,2‰	9,46‰	16,4‰
Santé et Nutrition		Incidence de la Tuberculose pour 100 000 habitants	140	140	139	118	118	117	117	ND	112	110
Santé et Nutrition	ODD1a2	Proportion des dépenses publiques totales affectées à la santé (en%)	4,91%	5,31%	5,04%	4,80%	5,54%	7,53%	ND	ND	ND	ND
Santé et Nutrition	IHS213	Nombre d'infirmiers d'État pour 1 000 habitants	ND	ND	0,138	ND	ND	ND	ND	ND	1/3 461	1/2 250
Santé et Nutrition	IHS214	Nombre de sage-femmes d'État pour 1 000 habitants	ND	ND	0,678	ND	0,68	0,85	ND	ND	1/1 524	1/1 193
Santé et Nutrition	IHS215	Nombre de médecins pour 1 000 habitants	ND	ND	0,079	ND	0,8	0,9	ND	ND	1/6 820	1/6 500
Santé et Nutrition	IHS216	Ratio dépenses de santé sur l'espérance de vie			0,0258		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Protection sociale	IHS51	Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique	263 800	442 053	442 053	442 053	458 550	537 114	541 192	541 192	541 192	954 574
Protection sociale	20501	Nombre de ménages bénéficiaires de BSF	191 432	298 381	316 941	316 941	316 941	316 941	315 626	315 626	354 984	355 013
Protection sociale	IHS52	Nombre d'établissements scolaires, de daaras et de centres couverts par les services de cantine scolaire	-	-	-	2 688	3 418	2 786	4 302	4 646	3 790	

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Protection sociale	IHS53	Nombre d'élèves bénéficiant des services de cantines scolaires dans les établissements scolaires couverts	-	-	-	204 431	209 874	333 160	423 172	335 767	278 106	
Protection sociale	IHS54	Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines scolaires dans les daaras et centres d'accueil couverts	-	-	-	3 071	2 929	4 326	5 069	7 539	7 577	
Protection sociale		Nombre d'enfants dans le préscolaire bénéficiant des services de cantines	-	-	-	64 656	78 304	47 804	70 952	66 601	67 120	ND
Protection sociale		Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines	-	-	-	272 158	291 107	385 290	527 643	409 907	352 803	ND
Protection sociale	20502	% d'écoles avec cantines qui développent des AGR	0,45%	11%	15%	17,30%	30%	34%	ND	ND	ND	ND
Protection sociale	IHS55	Nombre de cartes d'égalité des chances produites	10 077	24 355	50 006	50 006	54 306	64 728	69 289	70 510	75 089	98 126
Protection sociale	ODD381	Taux de couverture du risque maladie de la population du Sénégal (%)	46,8%	49,4%	49,64%	49%	48%	53,2%	52%	ND	ND	ND
Protection sociale		Taux de couverture maladie par les mutuelles de santé	ND	15%	19%	19,08%	17,4%	23%	23%	25%	27%	ND

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Protection sociale	IHS516	Pourcentage des ménages bénéficiaires de transferts monétaires enrôlés dans les mutuelles de santé (ex PNBSF)	50%	100%	75%	46%	55,40%	81%	51,2%	94,6%	ND	ND
Protection sociale	IHS517	Pourcentage des bénéficiaires de la Carte d'égalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé	33,59%	49,91%	75%	38%	45%	46%	49,4%	49,4%	50,5%	ND
Protection sociale	IHS519	Nombre de cas d'enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité	2 016 765	2 697 309	6 695 827	1 822 651	1 965 881	2 049 371	1 607 829	931 434	1 087 095	978 181
Protection sociale	IHS520	Nombre de cas bénéficiaires de la gratuité de la césarienne dans les structures publiques de santé	2 582	16 324	19 809	17 945	18 996	27 950	28 242	15 222	31 998	35 432
Protection sociale	IHS521	Nombre de cas bénéficiaires de la gratuité de l'hémodialyse dans les structures publiques de santé	550	533	6 25	788	688	996	1 488	1 488	1 488	1 123
Protection sociale	IHS522	Nombre de cas personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame	94 161	126 552	145 995	73 202	40 584	116 203	48 716	181 496	33 879	118 303
Protection sociale	IHS524	Taux d'exécution des ressources de la CMU	ND	75,5%	80%	95%	95%	84,81%	ND	ND	ND	ND

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Protection sociale	20504	Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension	ND	ND	ND	5,56%	5,65%	ND	ND	ND	12,63%	12,56%
Environnement et DD	20303	Évolution du nombre d'ha reboisés avec un taux de survie d'au moins 60% (en équivalent ha par an)	66 586	33 042	12 669	14 865	ND	15 653	29 629	32 895	10 920	11 150
Environnement et DD	IHS37	Superficies de terres brûlées	302 792	221 914	278 454,4	164 628	158 820	206 430	305 676	252 800	281 703	276 540
Environnement et DD	20304	Superficies de formation forestière sous gestion durable (ha)	179 949	118 033	182 745	1 077 386,5	1 921 365	1 941 212,2	2 100 465,85	2 133 825	2 654 761	2 655 341
Environnement et DD	ISH39	Niveau de régénération naturelle assistée	782	7 033	1 593	407	290	8 118	19 340	ND	134	117
Environnement et DD	IHS310	Superficie de mise en défens	48 040	11 693	12 117	11 179	1 239,29	212,04	ND	ND	314	1 985
Environnement et DD	ODD1531	Superficies de terres dégradées restaurées (en ha)	1 000	1 000	983	21 461	6 657,07	4 194,24	226	465	2 460	574
Eau et Assainissement		Taux d'accès global à l'eau potable	92,6%	94%	94,8%	96,2%	96,2%	97,6%	97%	97,7%	98,2%	98,6%
Eau et Assainissement	20403	Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98,00%	98,50%	98,80%	97,8% ³⁴	97,8%	98,8%	98,8%	98,7%	99%	99,2%

³⁴ Donnée d'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCV)

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Eau et Assainissement	20404	Taux d'accès à l'eau potable (rural)	87,20%	89,50%	91,30%	94,8%	94,8%	96,5%	95,5%	96,9%	97,30%	97,8%
Eau et Assainissement	ODD641	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	40%	70%	75%	70%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Eau et Assainissement	IHS	Taux de conformité bactériologique (Urbain)	99,20%	97,30%	97,00%	98,50%	ND	ND	ND	ND	98,8%	ND
Eau et Assainissement	IHS	Taux de conformité physicochimique (Urbain)	99,55%	99,45%	99,70%	99,34%	ND	ND	ND	ND	99%	ND
Eau et Assainissement	ODD651	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	50	53,45	45	53,9	ND	ND	ND	ND	55	59
Eau et Assainissement	ODD632	Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	30,00%	34,30%	35,50%	60%	ND	ND	ND	ND	44,44%	44,44%
Eau et Assainissement	ODD621	Taux d'accès global à l'assainissement	49,45%	52,17%	53,13%	62,52%	60,27%	61,23%	61,2%	74,20%	68,3%	73,4%
Eau et Assainissement	20406	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	62,20%	66,50%	65,60%	72,7%	72,9%	74,0%	72,85%	88,90%	75,7%	79,9%
Eau et Assainissement	20407	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	36,70%	38,7%	42,30%	53,6%	49,1%	50,7%	51,6%	62,20%	59,4%	66,4%
Habitat et cadre de vie	20602	Nombre de parcelles viabilisées	10 654	4 150	4 555	2 765	5 263	2 105	1 220	3 147	4 301	692
Habitat et cadre de vie	20603	Nombre de logements sociaux construits	19 106	5 858	1 624	1 969	3 590	2 014	450	749	1 006	247

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Habitat et cadre de vie	IHS61	Nombre de personnes sorties de l'habitat spontané et relogées	228 240	9 840	238 080	256 598	302 598	302 598	352 598	0	3	ND
Habitat et cadre de vie	IHS62	Nombre de documents de planification urbaine réalisés et exécutés	34	37	39	39	42	38	ND	ND	25,4	ND
Habitat et cadre de vie	20604	Superficies d'espaces verts aménagés	5	40	65	70	76	83	90	24,7	20	25
Habitat et cadre de vie		Taux de couverture des communes en PDU	0,06	0,07	0,07	0,07	0,14	0,16	ND	ND	19%	ND
Habitat et cadre de vie		Nombre de plans directeurs d'urbanisme (PDU) approuvés	34	37	39	40	75	88	ND	ND	3	0
Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	30001	Indice Ibrahim de la gouvernance-score (Mo-Ibrahim)	60,8	61,6	62,4	63,3	63,2	63	62,4		60,2/100 11 ^e sur 54	ND
Gouvernance économique et financière	IHS30110	Équilibre budgétaire (en %)	32%	33,4%	37,5%	ND	ND	ND	ND	ND	60,2/100	ND
Gouvernance économique et financière	IHS30111	Qualité dans la gestion budgétaire et financière ³⁵	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	ND	ND
Gouvernance économique et financière	30104	Ratio dépenses courantes sur recettes fiscales					108,8%	112,1%	112,8%	127,7%	117,4%	111,1%
Gouvernance économique et financière	ODD1711	Total des recettes publiques en proportion du PIB	19,3%	20,7%	19,5%	18,9%	20,3%	20,0%	20,0%	20,0%	20,7%	20,1%

³⁵ CPIAÉ

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gouvernance économique et financière	IHS30112	Taux de pression fiscale	15,36%	16,17%	15,53%	15,78%	18,26%	17,71%	17%	18,2%	18,6%	18,6%
Gouvernance économique et financière	ODD1712	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	54,8%	55,9%	54,9%	52,7%	58,9%	56,2%	56,5%	68,3%	69,72%	57,4%
Gouvernance économique et financière	30105	Proportion du budget national financé par les ressources intérieures	84,3%	81,2%	81,7%	88,1%	91,9%	87%	72,1%	73,9%	77,74%	62%
Gouvernance économique et financière	30115	Indice sur le Budget ouvert ³⁶	44/100	45/100	45/100	45/100	45/100	45/100	43/100		42/100	ND
Gouvernance économique et financière	30113	Indice de perception de la corruption annuelle	44/100	45/100	45/100	45/100	45/100	45/100	43/100	43/100	43/100	ND
Administration Publique	IHS30201	Efficacité du gouvernement										
Administration Publique	IHS30215	Efficacité de la fonction publique ³⁷	66,3	70,5	67,3	71,9	71,2	72,3	71,8	ND	ND	ND
Administration Publique	IHS30202	Qualité de l'administration publique ³⁸	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	ND	ND
Environnement des affaires		Volume d'IDE entrant Milliards de FCFA	223,4	147,3	293,7	441,6	582,6	1 005,2	1 406,5	1 783,1	2 641	3 223

³⁶ Cet indicateur est renseigné tous les 2 ans

³⁷ IIAG

³⁸ CPIA

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Environnement des affaires	30201	Indice de compétitivité du Sénégal	3,7	3,8	3,74 ³⁹	49 ⁴⁰	49,7	51	ND	ND	ND	ND
Environnement des affaires	IHS30206	Classement Doing Business du Sénégal	153	147	140	141	123	ND	ND	ND	ND	ND
Environnement des affaires	30205	Indice du climat des affaires	48,57	50,68	53,06	54,15	59,3	ND	ND	ND	ND	ND
Environnement des affaires	IHS30214	Nombre d'impôts en moyenne	58	58	58	58	53	ND	ND	ND	ND	ND
Environnement des affaires	IHS30215	Temps pour compléter les paiements d'impôts (heures)	441	441	441	416	416	ND	ND	ND	ND	ND
Environnement des affaires	IHS30207	Délai de transfert de propriété (jour)	71	71	56	41	41	ND	30	ND	ND	ND
Environnement des affaires	IHS30208	Délai de branchement au service de l'électricité (jours)	81	75	75	75	68	ND	47	ND	ND	ND
Environnement des affaires	IHS30209	Délai de branchement au service d'assainissement (jours)	90	45	45	45	45	ND	40	ND	ND	ND
Environnement des affaires	IHS30212	Délai d'insolvabilité des entreprises	2,8	2,5	3	3	3	ND	2	ND	ND	ND
Environnement des affaires	IHS30213	Durée (jours) du jugement des procès	390	390	280	390	300	ND	90	ND	ND	ND
Environnement des affaires	30207	Durée d'exécution des contrats (jours)	740	740	740	740	650	ND	550	ND	ND	ND

³⁹ L'échelle va de 1 à 7 de 2014 à 2017

⁴⁰ L'échelle va de 0 à 100 à partir de 2018

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Environnement des affaires	30208	Nombre de plateformes d'investissement disponibles et fonctionnelles	0	1	1	1	1	1	3	3	3	3
Environnement des affaires	30209	Nombre de ZES fonctionnelles	0	ND	3	3	3	3	3	3	3	3
Gouvernance territoriale	IHS30311	État civil (en %)	87,5%	87,5%	87,5%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Gouvernance territoriale	ODD1691	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	68,30%	70,40%	77,40%	76,8%	78,7%	ND	ND	ND	80,2%	80,2%
Gouvernance territoriale	IHS30313	Évolution du BCI décentralisé	3,11%	1,73%	1,29%	3,11%	0,45%	1%	ND	ND	ND	ND
Gouvernance territoriale	IHS30306	Évolution du Fonds de Dotation (FDD) des Collectivités territoriales	10,86%	9,78%	2,23%	2,28%	-1,3%	7,6%	7,2%	6,5%	6,7%	11,52%
Gouvernance territoriale	IHS30307	Évolution du Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT)	19,52%	33,33%	5%	6,14%	14,8%	15,6%	11,1%	9,02%	9,1%	3,8%
Justice	30401	Accès à la justice	82,2%	82,2%	85,1%	ND	ND	ND	ND	ND	79%	84%
Justice	30410	Ratio magistrat dans les juridictions/ 100 000 hbts	3,2	2,8	3,36	3,48	3,03	3,15	2,96	2,93	3	2,85

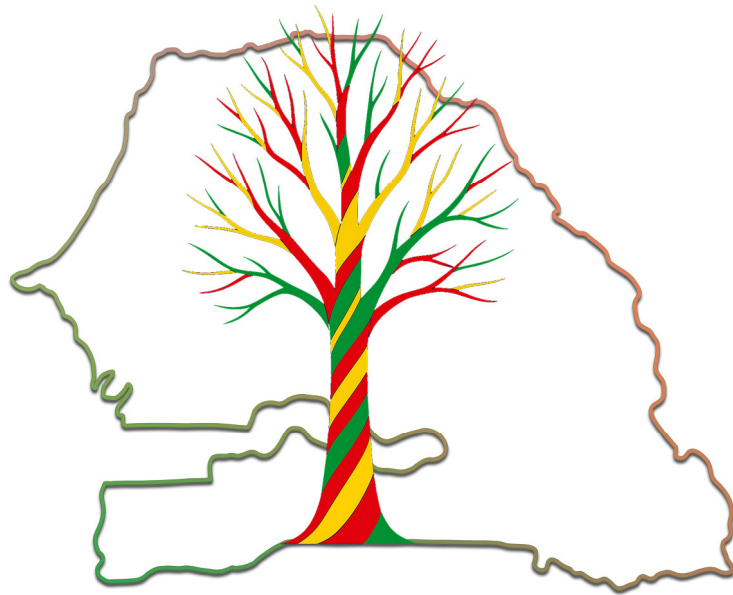
SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Justice	30403	Taux d'occupation des établissements pénitentiaires (capacité d'accueil/population carcérale)	236%	233%	238%	243%	249%	214%	237%	260%	262%	257%
Justice	IHS30408	Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/9	1/10	1/9	1/7	1/7	1/7	ND	ND	1/11	1/8
Justice	ODD1632	Proportion de la population carcérale en instance de jugement		42,10%	41,60%	41,94%	40,8%	44,96%	45,59%	47,20%	51,17%	49,82
Justice	30409	Nombre de victimes de VBG bénéficiaires d'assistance juridique et judiciaire		315	507	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Paix et Sécurité	IHS30502	Global peace index (indice ordre et sécurité)	2,026/5 (80 ^{ème})	1,974/5 (72 ^{ème})	1,884/5 (60 ^{ème})	1,887/5 (61 ^{ème})	1,871/5 (55 ^{ème})	1,864/5 (54 ^{ème})	ND	ND	2,030 (70 ^{ème})	1,936 (69 ^{ème})
Paix et Sécurité	IHS30511	Global terrorism index	1,796 (50 ^{ème})	1,798 (53 ^{ème})	1,808 (52 ^{ème})	1,717 (35 ^{ème})	1,783 (50 ^{ème})	1,754 (41 ^{ème})	1,798 (49 ^{ème})	1,851 (56 ^{ème})	1,827 (52 ^{ème})	1,58
Paix et Sécurité	IHS30510	Absence de tensions transfrontalières (en %)	50	25	50	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Paix et Sécurité	30501	Ratio Police/population	1/3 027	1/2 427	1/2 427	1/1 828	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Paix et Sécurité	30503	Taux de couverture en commissariats de police	77%	80%	87%	85%	ND	ND	ND	ND	80%	80,3%
Paix et Sécurité	ODD1622	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation			68 dont 15 hommes, 2 femmes, et 0 mineur	124 dont 28 hommes, 03 femmes, et 0 mineur	448 dont 103 hommes, 09 femmes, et 0 mineur	476	ND	ND	ND	ND

SECTEURS	CODEIND	INDICATEURS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Paix et Sécurité	IHS30505	Taux de criminalité et de délinquance			35,00%	30,00%	28,38%	30%	27,81%	28%	27,66%	32,04%
Équité et Egalité de Genre	30601	Indice d'inégalité de genre	0,528 (118 ^{ème})			0,523 (125 ^{ème})	0,533 (130 ^{ème})	ND	ND	ND	ND	ND
Équité et Egalité de Genre	IHS30603	Législation contre les violences faites aux femmes (en %)			58,3	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Équité et Egalité de Genre	30608	Représentation des femmes dans la vie politique (en %)	61,6	61,6	60,9	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Équité et Egalité de Genre	30609	Participation des femmes à la vie économique (en %)	42,6	42,8	43,3	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Équité et Egalité de Genre	IHS30603	Législation contre les violences faites aux femmes (en %)	58,3	58,3	58,3	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Équité et Egalité de Genre	ODD551	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (Assemblée nationale)	42,7%	42,7%	41,8%	41,8%	41,8%	43,3%	43,3%	44,2%	46,1%	41,20%
Équité et Egalité de Genre	ODD532	Pourcentage de filles de 0-14 ans ayant subi une mutilation génitale féminine	14,6%	13,6%	14%	14,1%	16,1%	ND	ND	ND	ND	ND
Équité et Egalité de Genre	ODD532	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	24,20%	22,70%	24,00%	23%	25,2%	ND	ND	ND	ND	ND

ANNEXE 3 : MATRICE DES INDICATEURS DE LA RAC PAR PÔLE

Indicateurs	Dakar	Thiès	Diourbel-Louga	Nord	Nord - Est	Centre	Sud - Est	Sud
Population	4 080 503	2 524 516	3 298 978	1 230 598	855 290	3 156 582	1 269 643	2 177 148
Superficie (Km ²)	547	6 601	29 616	14 597	29 616	23 377	59 602	28 387
Densité (Hbts/km ²)	7 460	382	111	84	29	135	21	77
Production de riz (Tonnes)	0	34	0	340 696	38 324	7 187	21 526	513 653
Production de maïs (Tonnes)	0	285	3 647	4 400	4 181	177 737	89 278	216 042
Production de mil (Tonnes)	0	41 882	100 485	3 438	14 299	339 331	73 369	103 106
Production de Fonio (Tonnes)	0	0	0	0	0	0	2 363	3 912
Production de sorgho (Tonnes)	0	4 731	2 036	0	14 592	33 984	80 781	49 930
Production arachidière (Tonnes)	966	33 957	111 078	408	1 277	363 906	104 524	179 469
Production aquacole (Tonnes)	202,7	471,2	47,3	243,7	45,9	600,7	32,2	435
Taux brut de préscolarisation	38,8%	25,9%	15,2%	20,0%	14,4%	18,9%	24,7%	37,3%
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire	98,3%	101,4%	59,5%	94,1%	65,6%	69,1%	77,6%	97,3%
Taux d'achèvement à l'élémentaire	82,7%	68,6%	50,8%	62,5%	39,8%	63,3%	77,4%	87,6%
Taux brut de scolarisation au moyen	69,5%	57,1%	26,7%	48,1%	30,5%	40,4%	35,1%	57,4%
Taux d'achèvement au Moyen	51,2%	42,8%	19,7%	37,7%	21,1%	35,8%	25,06%	44,1%

Taux brut de scolarisation au secondaire	46,4%	38,7%	16,6%	32,6%	17,0%	26,6%	15,5%	31,9%
Taux d'achèvement au secondaire	34,9%	31%	15,5%	25,7%	12,9%	25,9%	12,3%	31,0%
Taux de réussite BFEM	70,5%	65,5%	70,7%	83,5%	86,2%	69,2%	85,8%	79,1%
Taux de réussite BAC	61,3%	50,4%	52,3%	50,2%	59%	45,4%	43,1%	40,5%
Nombre d'abris provisoire	103	351	638	575	173	830	604	1 962
Nombre d'EPS Hospitalier 1	3	2	2	1	1	0	0	0
Nombre d'EPS Hospitalier 2	0	3	2	2	2	3	2	4
Nombre d'EPS Hospitalier 3	11	0	2	0	0	0	0	0
Centre de santé	25	10	19	10	6	18	12	15
Poste de santé	127	191	227	123	103	347	195	271
Case de santé	39	297	438	193	65	529	226	410



RAC | 2025

Sénégal 50
2050

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION**



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique



64, Rue Carnot X Saint Michel



+221 33 889 72 78



www.dgppe.sn